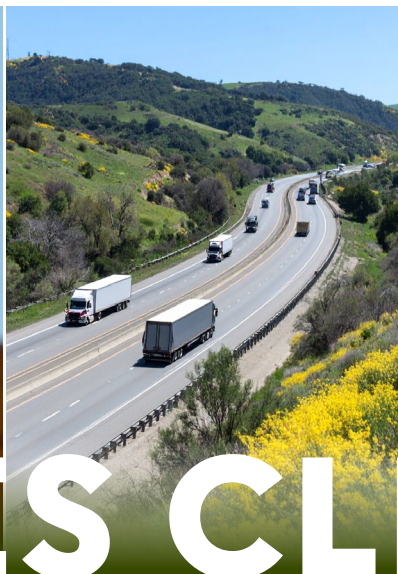




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**



CHIFFRES CLÉS

Édition 2025



Présentation de la DREETS



La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) est un service déconcentré régional de l'État commun aux ministères chargés de l'économie, du travail, de l'emploi et des solidarités.

La DREETS soutient la compétitivité des entreprises, le développement de l'activité et de l'emploi, veille à la protection des travailleurs, accompagne les mutations économiques dans une approche globale des entreprises, et favorise l'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables. Elle veille au bon fonctionnement des marchés et à la protection des consommateurs.

Elle assure le pilotage, l'animation et la coordination des politiques publiques qui lui sont confiées en lien avec les directions départementales interministérielles concernées et les acteurs locaux. La DREETS est l'interlocutrice des entreprises, des partenaires sociaux, des salariés, des associations de consommateurs, des collectivités territoriales, des acteurs de l'emploi, de la formation et de la lutte contre la pauvreté au niveau régional.

Ses champs d'interventions concernent :

- le développement des filières stratégiques, l'accompagnement des entreprises dans leur transition écologique et numérique et la réponse à leurs besoins en compétences ;
- le soutien aux entreprises en difficulté, le développement des compétences, les transitions professionnelles ;
- la politique d'accès et de retour à l'emploi, notamment en direction des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ;
- les politiques d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile, d'aide alimentaire, de protection des personnes vulnérables, d'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale ;
- le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales, la protection des consommateurs ;
- le pilotage et l'animation de la politique du travail et l'inspection du travail ;
- le contrôle de la formation professionnelle ;
- la formation et la certification des professions sociales et paramédicales ;
- la politique de la ville.

Directeur de publication : Julien Tognola

Réalisation : Service Etudes Statistiques Evaluation - Conception : DREETS Occitanie (SESE)

Crédit picto/photos : ©Fotolia.com, ©Stock.Adobe.com, minefi.piwigo.com

Imprimeur : Pure impression - 451 r. de la Mourre, Espace Com. Fréjorgues Est, 34130 Mauguio - Parution : juillet 2025 - ISSN : 2551-9883



J'ai le plaisir de vous présenter l'édition 2025 des « Chiffres clés » réalisée par le Service études, statistiques et évaluation de la DREETS Occitanie.

Depuis près de 50 ans, l'Occitanie est la région de France métropolitaine où la population augmente le plus vite (hors Corse). Elle compte 6,2 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2025 contre moins de 5 millions en 2000. L'Occitanie est une région dynamique, riche de ses 13 départements aux caractéristiques contrastées. Ses domaines d'excellence industriels et agricoles, l'importance de l'empreinte touristique sur le littoral, sa capacité d'innovation et son identité historique et culturelle sont autant d'atouts pour l'avenir. Elle fait également face à des défis importants, avec des inégalités sociales marquées, un taux de chômage et un taux de pauvreté élevés.

Comme chaque année, les « Chiffres clés » rassemblent des données statistiques régionales et départementales sur l'appareil productif, la politique de l'emploi, le développement économique, la sécurité du consommateur, les relations et les conditions de travail, la protection et l'hébergement des personnes vulnérables, autant de sujets qui constituent les champs d'intervention de la DREETS.

Destinés à la fois au grand public et aux acteurs institutionnels, ces « Chiffres clés » ont pour objectif de permettre une meilleure connaissance de la région, éclairer les débats et contribuer à la définition des politiques publiques mises en œuvre dans les territoires.

Cette publication est également disponible en ligne à l'adresse : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/>.

Bonne lecture à tous !

Julien TOGNOLA

Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Toutes les remarques ou suggestions sont les bienvenues pour nous permettre d'améliorer la qualité de ce document qui est actualisé annuellement.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : dreets-oc.statistiques@dreets.gouv.fr



Edito	page 3
-------------	--------

1 - La POPULATION OCCITANE et ses caractéristiques PAGE 7

- ▶ 1. Population :
 - Démographie : structure et variation de population, indicateurs démographiques page 8
 - Population active et population en emploi page 12
- ▶ 2. Logement : parc des logements et statut d'occupation..... page 17
- ▶ 3. Revenus et précarité :
 - Structure du revenu, carte des revenus médians, différences salariales page 18
 - Taux de pauvreté, surendettement, points Conseil Budget page 21
- ▶ 4. Marché du travail : taux de chômage, demandeurs d'emploi..... page 23

2 - ACTIVITÉ ECONOMIQUE PAGE 29

- ▶ 1. Emploi : structure des établissements, structure de l'emploi salarié et non salarié, intérim page 30
- ▶ 2. Contexte économique
 - Produit Intérieur Brut, Valeur Ajoutée page 41
 - Créations d'entreprises page 42
 - Commerce extérieur page 44
 - Territoires d'industrie page 46
 - Transition énergétique : production d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre page 47
- ▶ 3. Activité partielle page 48



- ▶ 4. Mutations économiques :
 - Dispositifs d'appui aux mutations économiques..... page 50
 - Défaillances d'entreprises, destructions d'emploi..... page 51
 - Plans de sauvegarde de l'emploi, ruptures conventionnelles collectives page 52
 - Ruptures conventionnelles individuelles page 53
 - Licenciements de salariés protégés..... page 54

3 - POLITIQUES D'INCLUSION SOCIALE PAGE 55

- ▶ 1. Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)..... page 56
- ▶ 2. Politiques du logement :
 - Hébergement social et logement accompagné page 58
 - Recours au droit au logement (DALO) page 60
 - Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) : les appels au 115 page 61
- ▶ 3. Solidarités :
 - Dépenses d'aide sociale..... page 63
 - Allocataires des minima sociaux : RSA, AAH, ASS, primes d'activité..... page 65
 - Protection des personnes vulnérables..... page 66
 - Pupilles de l'État..... page 68
 - Aide alimentaire : cartographie des sites de distribution..... page 69

4 - POLITIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAGE 71

- ▶ 1. Politiques d'emploi :
 - Alternance : contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation..... page 72
 - Contrats aidés, dispositifs de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi page 78



- Dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi à destination des jeunes, Missions Locales	page 81
- Comités locaux pour l'emploi (CPLE)	page 84
- Insertion par l'activité économique	page 85
- Handicap : entreprises adaptées.....	page 87
▶ 2. Formation professionnelle :	
- Organismes de formation et spécialités de formation les plus suivies	page 88
- Validation des acquis de l'expérience (VAE).....	page 89
- Formations aux professions sociales et paramédicales.....	page 91
▶ 3. Fonds social européen (FSE)	page 92

5 - RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL PAGE 93

▶ 1. Relations professionnelles :	
- Activité prud'homale	page 94
- Négociation collective	page 95
▶ 2. Santé et sécurité au travail : maladies professionnelles et accidents du travail	page 96

6 - ZOOM SUR..... PAGE 99

▶ L'activité du pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie	page 100
▶ L'activité du système inspection du travail	page 102
▶ L'activité du service régional de contrôle de la formation professionnelle.....	page 103

Le QUIZ du Service Etudes Statistiques Evaluation (SESE)	page 105
---	----------

Les réponses au quiz	page 106
----------------------------	----------

A large crowd of people is shown from behind, looking towards a bright blue background. A white outline of the map of France is superimposed over the crowd. The bottom of the image has a dark red gradient background where the title is located.

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

Structure de la population
Logement
Revenus et précarité
Marché du travail

Population

1 - La population occitane et ses caractéristiques



Population de la région Occitanie

Source : recensements de la population 2015 et 2021, exploitations principales

	Moins de 25 ans		25 ans - moins de 50 ans		50 ans - moins de 65 ans		65 ans et plus		Population totale		
	Nombre	Évol. 6 ans*	Nombre	Évol. 6 ans*	Nombre	Évol. 6 ans*	Nombre	Évol. 6 ans*	Nombre	Évol. 6 ans*	Part dép. / région
Ariège	37 640	-1,9%	42 100	-2,4%	33 300	-0,7%	41 560	+11,0%	154 600	+1,4%	2,6%
Aude	94 910	-1,6%	101 490	-3,3%	78 880	+2,9%	100 750	+13,3%	376 030	+2,5%	6,2%
Aveyron	67 100	-2,8%	74 460	-4,5%	59 820	+0,3%	78 260	+8,0%	279 650	+0,2%	4,6%
Gard	208 270	-0,8%	211 760	-3,4%	156 430	+3,0%	180 080	+14,5%	756 540	+2,5%	12,6%
Haute-Garonne	451 290	+5,7%	486 190	+4,8%	254 440	+8,6%	242 450	+15,6%	1 434 370	+7,4%	23,8%
Gers	45 200	-2,1%	49 580	-5,5%	43 240	+1,3%	54 420	+9,8%	192 440	+0,8%	3,2%
Hérault	351 860	+4,8%	360 310	+3,5%	223 330	+6,7%	266 390	+17,3%	1 201 880	+7,3%	20,0%
Lot	37 910	-5,5%	43 770	-4,2%	39 450	-0,5%	53 810	+12,3%	174 940	+0,9%	2,9%
Lozère	19 070	-3,0%	20 810	-6,0%	16 490	-0,6%	20 150	+12,5%	76 520	+0,3%	1,3%
Hautes-Pyrénées	56 610	-1,1%	61 130	-3,5%	49 970	+0,0%	63 250	+9,0%	230 960	+1,0%	3,8%
Pyrénées-Orientales	126 850	-0,4%	132 300	-2,2%	98 500	+5,9%	129 670	+12,4%	487 310	+3,5%	8,1%
Tarn	102 830	-1,4%	107 320	-3,2%	81 710	+2,4%	101 710	+11,1%	393 570	+1,8%	6,5%
Tarn-et-Garonne	74 020	+1,5%	76 930	-1,2%	52 740	+3,6%	59 680	+11,2%	263 380	+3,2%	4,4%
Occitanie	1 673 540	+1,8%	1 768 150	+0,2%	1 188 300	+4,4%	1 392 180	+13,5%	6 022 180	+4,3%	100,0%
Part Occitanie/France métropolitaine (F.M.)	8,7%		8,8%		9,4%		10,3%		9,2%		

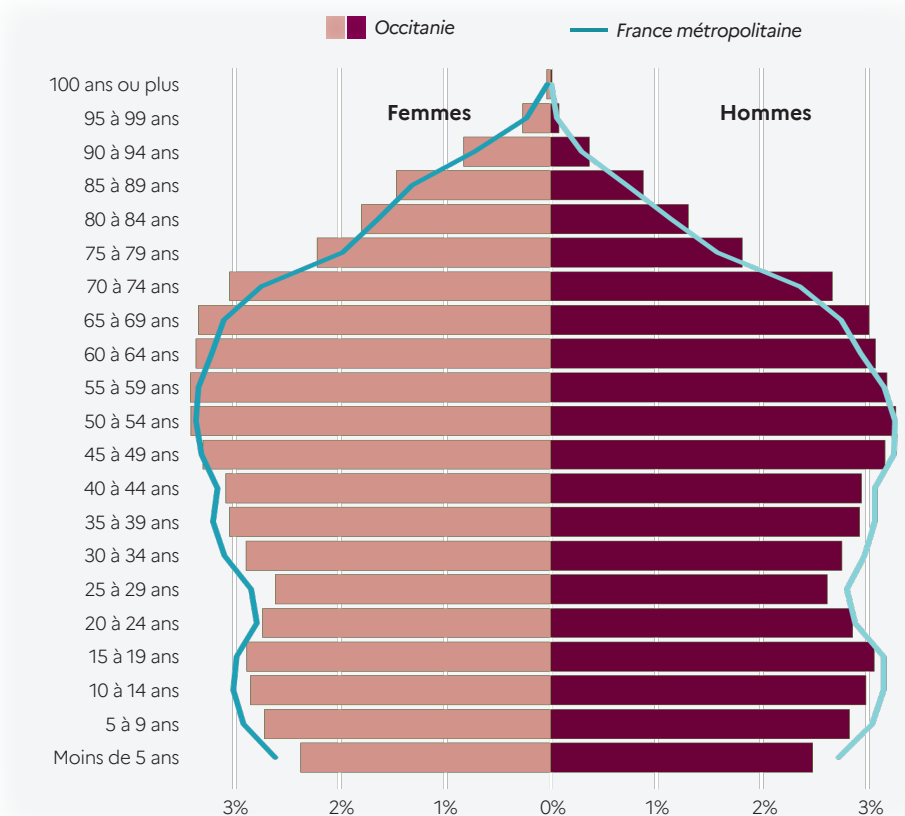
Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*entre 2015 et 2021



Pyramide des âges France métropolitaine et Occitanie

Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation principale



Part des femmes dans la population

Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation principale

	Part des femmes (en %)
Ariège	51,1
Aude	51,9
Aveyron	50,6
Gard	51,8
Haute-Garonne	51,3
Gers	51,2
Hérault	52,3
Lot	51,4
Lozère	50,3
Hautes-Pyrénées	51,8
Pyrénées-Orientales	52,5
Tarn	51,7
Tarn-et-Garonne	51,0
Occitanie	51,7
France métropolitaine	51,6

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Note de lecture du graphique :
Les garçons de moins de 5 ans représentent 2,5% de la population totale d'Occitanie (hommes et femmes, tous âges confondus).

Population

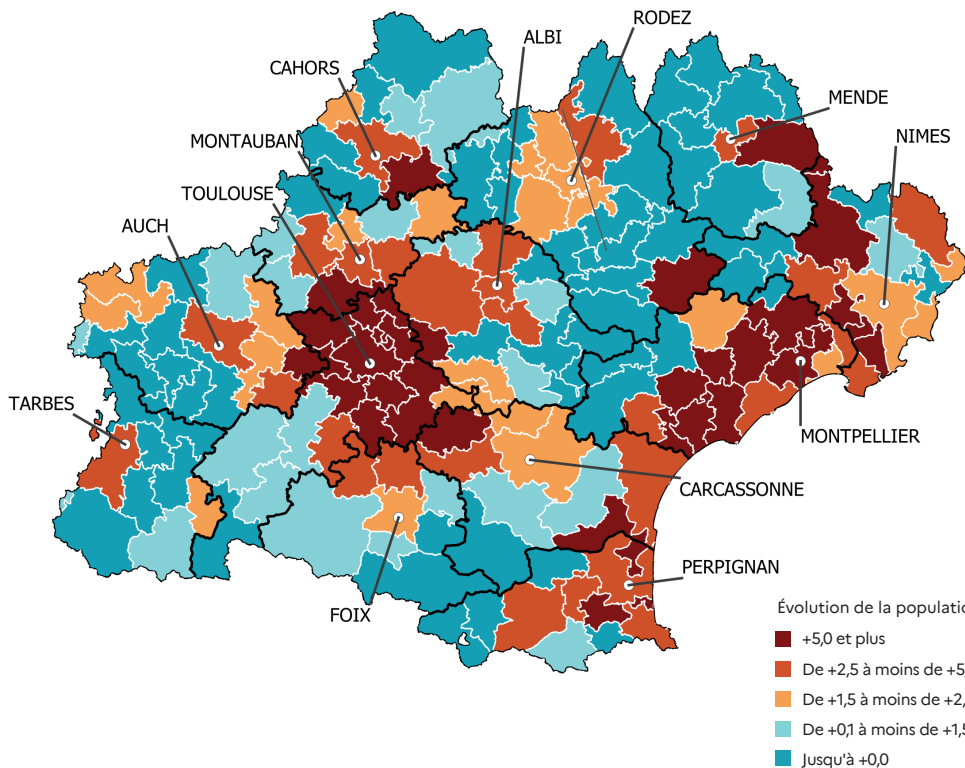
1 - La population occitane et ses caractéristiques



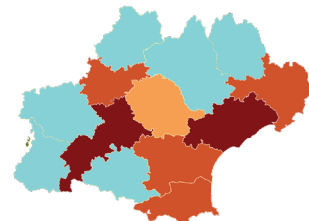
Évolution de la population entre 2016 et 2022

Source : Insee - Recensements de la population 2016 et 2022 | fond de carte ©IGN

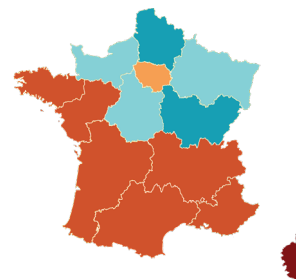
Évolution de la population entre 2016 et 2022 par établissement public de coopération intercommunale (EPCI) en Occitanie



Évolution de la population entre 2016 et 2022 par département en Occitanie



Évolution de la population entre 2016 et 2022 par région en France métropolitaine



Occitanie : +4,3

France métropolitaine : +2,1



Indicateurs démographiques

Source : Insee, État civil, Estimations de population (données provisoires), Recensements de la population 2021 (indice de vieillissement)

	Taux de natalité 2024	Âge moyen de la mère à la naissance en 2024	Indicateur conjoncturel de fécondité 2024	Espérance de vie des hommes à la naissance 2024	Espérance de vie des femmes à la naissance 2024	Taux brut de mortalité en 2024	Indice de vieillissement 2021
Ariège	6,4	31	136	79	85	12,8	133
Aude	7,4	30	157	79	85	12,6	127
Aveyron	6,8	31	151	81	85	13,3	140
Gard	8,4	31	166	80	85	10,6	105
Haute-Garonne	9,7	32	139	82	87	7,1	71
Gers	6,7	31	157	80	85	13,5	142
Hérault	8,7	32	140	80	86	9,5	98
Lot	6,2	30	151	80	86	13,6	167
Lozère	6,5	30	144	79	86	13,1	129
Hautes-Pyrénées	7,3	30	152	80	85	12,9	137
Pyrénées-Orientales	8,0	30	163	79	85	12,2	123
Tarn	7,2	31	151	81	86	11,5	119
Tarn-et-Garonne	8,2	30	168	79	85	11,2	95
Occitanie	8,3	31	147	80	86	10,4	104
France métropolitaine	9,5	31	159	80	86	9,5	88

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Taux de natalité : nombre de naissances domiciliées pour 1 000 habitants.

Indicateur conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants pour 100 femmes.

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre moyen d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie, si les comportements de fécondité observés une année donnée restaient les mêmes. Il est calculé à partir des taux de fécondité observés cette année-là pour chaque âge, dans l'ensemble de la population féminine.

Taux brut de mortalité : nombre de décès domiciliés pour 1 000 habitants.

Indice de vieillissement : rapport de la population des 65 ans et plus sur la population des moins de 20 ans.



Taux d'activité de la population de 15 à 64 ans

Source : Insee - Recensements de la population 2015 et 2021, exploitations principales

	Population active		Taux d'activité (en %)											
	Population active de 15 à 64 ans	Évol. 6 ans (en %)	15 à 64 ans			18 à 25 ans			26 à 49 ans			50 à 64 ans		
			Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Ariège	66 530	+0,2	74,2	76,2	72,2	71,9	76,5	66,0	90,6	93,2	88,1	65,4	65,8	65,0
Aude	156 330	+1,5	72,1	75,0	69,4	67,2	72,6	61,4	88,5	92,1	85,1	63,9	65,8	62,3
Aveyron	121 060	-1,2	75,4	76,7	74,1	68,2	70,9	64,7	92,7	94,3	91,1	67,6	68,3	66,9
Gard	321 320	+0,8	71,6	74,9	68,4	59,8	63,3	56,1	88,6	93,1	84,5	65,4	68,5	62,5
Haute-Garonne	704 470	+6,8	75,5	78,0	73,0	52,5	55,6	49,4	92,1	94,4	89,8	74,3	77,1	71,7
Gers	83 030	-0,7	75,6	77,3	74,0	70,0	73,2	66,3	92,3	94,6	90,1	69,1	70,1	68,0
Hérault	522 550	+6,8	71,4	74,2	68,7	50,7	53,9	47,7	88,9	92,1	85,8	67,9	70,7	65,4
Lot	73 680	-1,0	75,3	76,8	73,9	71,8	75,7	67,0	93,0	94,4	91,6	66,8	67,6	66,1
Lozère	33 780	-0,2	74,5	75,3	73,7	63,3	66,6	59,3	92,6	93,0	92,3	67,4	68,3	66,4
Hautes-Pyrénées	97 900	-1,2	72,8	73,9	71,7	60,5	62,0	58,7	90,4	92,5	88,4	66,6	67,4	65,9
Pyrénées-Orientales	194 320	+1,9	70,0	72,6	67,5	59,2	62,2	56,1	86,4	89,9	83,1	63,4	65,6	61,4
Tarn	169 090	+1,0	74,1	76,2	72,0	63,6	67,9	58,8	91,7	94,3	89,2	66,9	68,2	65,6
Tarn-et-Garonne	115 900	+2,3	74,4	77,0	71,8	68,0	72,0	63,4	90,6	94,0	87,3	66,7	68,7	64,9
Occitanie	2 659 950	+3,4	73,3	75,8	70,8	57,1	60,7	53,4	90,2	93,2	87,4	68,0	70,2	66,0
France métropolitaine	30 189 340	+1,1	74,6	77,3	72,0	60,1	63,4	56,7	91,2	94,3	88,3	68,7	71,3	66,3

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

H : Hommes - F : Femmes.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs, au sens du recensement de la population) et l'ensemble de la population de la classe d'âge correspondante.

Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs et en recherche d'emploi (inscrits ou non à France Travail) et celles qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.



Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans

Source : Insee - Recensements de la population 2015 et 2021, exploitations principales

	Population en emploi		Taux d'emploi (en %)											
	Population en emploi de 15 à 64 ans	Évol. 6 ans (en %)	15 à 64 ans			18 à 25 ans			26 à 49 ans			50 à 64 ans		
			Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Ariège	57 870	+4,2	64,5	66,7	62,2	55,1	60,2	48,5	78,9	82,1	75,7	59,1	59,4	58,8
Aude	132 340	+5,8	61,1	64,3	58,0	48,1	53,0	42,9	75,6	79,8	71,5	56,7	59,0	54,5
Aveyron	110 840	+0,8	69,3	70,9	67,5	57,7	61,8	52,4	85,1	87,1	83,1	63,8	64,8	62,8
Gard	274 140	+4,4	61,0	64,4	57,7	42,2	45,2	38,8	76,4	81,4	71,7	58,1	61,3	55,2
Haute-Garonne	635 520	+9,9	67,2	70,0	64,4	42,0	44,6	39,4	82,4	85,7	79,0	68,9	71,6	66,4
Gers	75 010	+0,7	68,4	70,3	66,5	55,0	58,0	51,5	84,0	86,7	81,4	64,3	65,6	63,0
Hérault	449 030	+10,1	60,8	63,5	58,2	36,6	38,5	34,9	76,4	80,2	72,9	60,7	63,4	58,3
Lot	65 020	+0,8	66,8	68,2	65,4	55,9	59,0	52,3	82,6	84,1	81,1	61,1	62,1	60,0
Lozère	30 810	+0,5	68,4	69,5	67,2	54,3	57,7	50,1	85,1	85,8	84,4	63,3	64,6	61,9
Hautes-Pyrénées	86 070	+1,1	63,8	65,4	62,3	46,9	48,8	44,5	79,8	82,6	77,0	60,4	61,5	59,3
Pyrénées-Orientales	162 090	+5,3	58,0	60,6	55,5	40,1	42,0	38,0	72,5	76,6	68,7	54,8	57,0	52,8
Tarn	149 150	+3,5	65,2	67,6	62,8	47,7	51,3	43,6	81,3	84,8	77,9	61,2	62,8	59,7
Tarn-et-Garonne	102 300	+5,0	65,6	68,7	62,4	51,4	55,4	46,7	80,0	84,7	75,4	61,9	63,8	60,0
Occitanie	2 330 200	+6,4	63,8	66,5	61,1	43,1	46,1	40,0	79,2	82,8	75,6	61,7	64,0	59,6
France métropolitaine	26 794 990	+3,8	66,1	68,9	63,4	47,1	49,6	44,5	81,3	85,0	77,8	63,3	65,8	60,9

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population de la classe d'âge correspondante.



Structure de la population en emploi de 15 ans et plus par catégorie socioprofessionnelle par département

Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation complémentaire

	(en %)						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Ouvriers	Employés	Professions intermédiaires	Cadres, professions intellectuelles sup.	Artisans, commerçants, chefs entreprise	
Ariège	3,8	20,1	31,1	24,8	10,6	9,8	59 200
Aude	3,4	19,7	30,7	25,2	10,9	10,1	136 220
Aveyron	7,9	21,2	26,6	24,2	10,6	9,5	113 090
Gard	1,8	18,7	28,7	26,9	14,0	10,1	281 390
Haute-Garonne	0,6	13,4	23,5	27,9	28,1	6,4	648 000
Gers	6,7	20,5	26,5	24,5	12,4	9,5	77 110
Hérault	1,3	15,0	26,8	27,7	19,7	9,5	462 050
Lot	5,7	20,6	26,8	23,9	12,1	10,9	66 680
Lozère	9,5	19,1	28,3	25,0	9,6	8,5	31 680
Hautes-Pyrénées	3,0	19,6	32,2	25,6	10,8	8,9	88 360
Pyrénées-Orientales	1,5	18,8	30,8	26,7	11,9	10,4	167 480
Tarn	3,1	19,4	28,0	27,0	13,1	9,2	152 650
Tarn-et-Garonne	3,4	22,5	28,5	25,1	12,3	8,3	104 290
Occitanie	2,4	17,1	27,1	26,7	17,9	8,8	2 388 200
France métropolitaine	1,4	19,9	26,8	26,6	19,7	7,0	27 034 380
Part Occitanie / F.M.	14,4	7,6	8,9	8,9	8,0	11,1	8,8

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Structure de la population NEET de 16 à 29 ans par niveau de diplôme et par département

Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation complémentaire

	Nombre	Part de la population de 16-29 ans	par niveaux de diplôme le plus élevé (en %)			
			Aucun diplôme ¹	CAP, BEP	Bac ²	DES ³
Ariège	4 250	22,1	31,4	21,6	29,6	17,5
Aude	12 440	25,9	35,6	21,2	28,5	14,7
Aveyron	5 290	15,3	30,1	20,8	29,5	19,7
Gard	25 100	23,6	32,6	21,2	28,8	17,5
Haute-Garonne	46 280	16,0	24,6	15,0	30,7	29,7
Gers	4 060	18,5	35,2	21,2	26,8	16,9
Hérault	44 060	21,0	27,7	17,2	31,0	24,1
Lot	3 690	19,3	32,9	21,5	28,6	16,9
Lozère	1 660	16,2	35,7	15,0	28,6	20,7
Hautes-Pyrénées	5 970	19,2	34,2	22,8	25,9	17,0
Pyrénées-Orientales	18 190	28,1	36,8	20,3	27,0	15,9
Tarn	10 370	20,1	33,8	21,5	28,5	16,2
Tarn-et-Garonne	7 520	21,8	39,2	19,2	26,9	14,7
Occitanie	188 880	20,1	30,5	18,6	29,4	21,6
France métropolitaine	1 917 640	18,0	30,7	18,6	28,6	22,2
Part Occitanie / F.M. (en %)	9,8		9,8	9,9	10,1	9,6

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

1. Aucun diplôme ou au mieux BEPC, brevet des collèges ou diplôme National du Brevet - 2. Baccalauréat (général, technologique, professionnel)

3. Diplôme d'études supérieures

NEET (Neither in Employment nor in Education or Training) : acronyme introduit depuis 2010 par la Commission européenne pour identifier les personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (population active et inactive). Cette classification est utilisée pour mieux appréhender la situation des jeunes de 16-29 ans vis-à-vis du marché du travail.



Structure des emplois occupés par la population active de 15 ans et plus

Source : Insee - Recensement de la population 2021, exploitation principale. Champ : actifs de 15 et plus ayant un emploi.

	(en %)					Total général
	CDI	CDD	Intérim	Autres contrats*	Non salariés	
Ariège	64,3	11,5	1,6	2,9	19,7	59 010
Aude	65,8	10,7	1,4	3,0	19,2	135 170
Aveyron	66,6	7,0	1,3	2,6	22,4	113 420
Gard	69,2	8,6	1,4	3,0	17,8	280 210
Haute-Garonne	73,4	8,0	1,9	3,4	13,2	644 790
Gers	65,9	8,6	1,7	2,5	21,3	77 090
Hérault	67,6	9,4	1,4	3,4	18,2	457 990
Lot	64,8	8,7	1,5	2,6	22,3	66 700
Lozère	65,7	7,9	0,7	3,1	22,6	31 470
Hautes-Pyrénées	67,3	10,8	1,7	2,8	17,5	88 090
Pyrénées-Orientales	66,3	9,9	1,5	3,5	18,9	165 440
Tarn	69,0	8,8	1,7	2,8	17,8	151 700
Tarn-et-Garonne	69,0	9,8	2,1	2,7	16,4	104 200
Occitanie	69,0	8,9	1,6	3,2	17,3	2 375 260
Part des temps partiels	15,0	38,9	22,5	33,1	15,6	-
Effectif total	1 639 260	212 090	38 420	74 970	410 530	2 375 260
France métropolitaine	73,1	8,3	1,9	3,3	13,5	27 243 390
Part des temps partiels	13,2	36,2	18,6	35,3	14,7	
Part Occitanie / F.M.	8,2	9,4	7,4	8,4	11,2	

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Autres contrats : apprentissage, contrat aidé, stagiaires rémunérés



Parc des logements et statut d'occupation en 2021

Source : Insee, Recensement de la population 2021 exploitation principale

	Nombre total de logements	Répartition par type de logements (%)			Statut d'occupation des rés. principales (%)			Part des logements sur-occupés* (en %)
		Résidences principales	Rés. secondaires et logements occasionnels	Logements vacants	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement	
Ariège	111 352	66,4	24,5	9,0	66,9	30,1	3,1	2,0
Aude	268 987	66,6	25,3	8,1	62,1	35,3	2,6	2,6
Aveyron	184 954	71,7	17,4	10,9	69,7	27,8	2,5	1,4
Gard	441 086	78,6	12,9	8,5	59,4	38,0	2,6	3,5
Haute-Garonne	769 604	88,4	4,3	7,2	51,8	46,3	1,9	3,5
Gers	112 806	80,4	9,6	10,0	68,8	28,3	2,9	1,3
Hérault	760 879	75,2	17,8	7,0	53,2	44,4	2,4	5,0
Lot	120 797	71,2	18,3	10,6	70,0	27,2	2,8	1,7
Lozère	62 006	58,1	32,1	9,7	65,5	30,9	3,6	1,7
Hautes-Pyrénées	165 621	67,5	23,3	9,3	64,4	33,2	2,4	1,8
Pyrénées-Orientales	362 350	64,3	27,7	8,0	60,0	37,2	2,7	3,7
Tarn	218 036	83,6	7,4	8,9	66,9	30,9	2,2	1,5
Tarn-et-Garonne	135 891	84,7	5,7	9,6	66,8	31,0	2,1	2,5
Occitanie	3 714 369	76,5	15,3	8,2	58,9	38,7	2,4	3,2
France métropolitaine	36 207 364	82,2	9,8	8,0	57,7	40,2	2,1	4,5
Part Occitanie / F.M. (en %)	10,3	9,5	16,0	10,5	9,8	9,2	10,8	6,8

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Parmi les résidences principales, hors studio de 1 personne.

Logement sur-occupé : Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins 1 pièce par rapport à la norme d'« occupation normale » fondée sur les critères suivants : 1 pièce de séjour/ménage ; 1 pièce/personne de la famille ; 1 pièce/autre personne hors couple. On compte 1 pièce pour 2 enfants (moins de 19 ans) s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon 1 pièce par enfant.

Revenus et précarité

1 - La population occitane et ses caractéristiques



Structure des revenus en Occitanie en 2021

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

	Revenu médian annuel (€)	(en %)				
		Part des salaires et traitements	Part des pensions, retraites et rentes	Part des revenus des activités non salariées	Part des indemnités de chômage	Part des autres revenus
Ariège	20 150	49,2	36,1	5,8	3,3	5,6
Aude	19 720	48,0	36,5	6,1	3,4	6,0
Aveyron	21 380	48,9	33,8	7,4	2,3	7,6
Gard	20 790	53,2	31,3	5,6	3,3	6,6
Haute-Garonne	24 310	64,2	21,4	5,0	3,1	6,3
Gers	21 720	49,8	33,9	6,8	2,7	6,8
Hérault	21 340	53,7	29,0	6,4	3,5	7,4
Lot	21 540	44,9	39,4	6,4	2,7	6,6
Lozère	21 050	50,6	32,9	7,4	2,3	6,8
Hautes-Pyrénées	21 120	49,7	36,9	5,6	3,1	4,7
Pyrénées-Orientales	19 950	46,8	36,2	6,3	3,5	7,2
Tarn	21 240	52,5	32,9	5,7	2,9	6,0
Tarn-et-Garonne	20 950	55,7	29,7	5,6	3,2	5,8
Occitanie	21 610	54,7	29,7	5,9	3,2	6,5
France métropolitaine	22 900	59,6	26,0	4,9	2,8	6,7

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

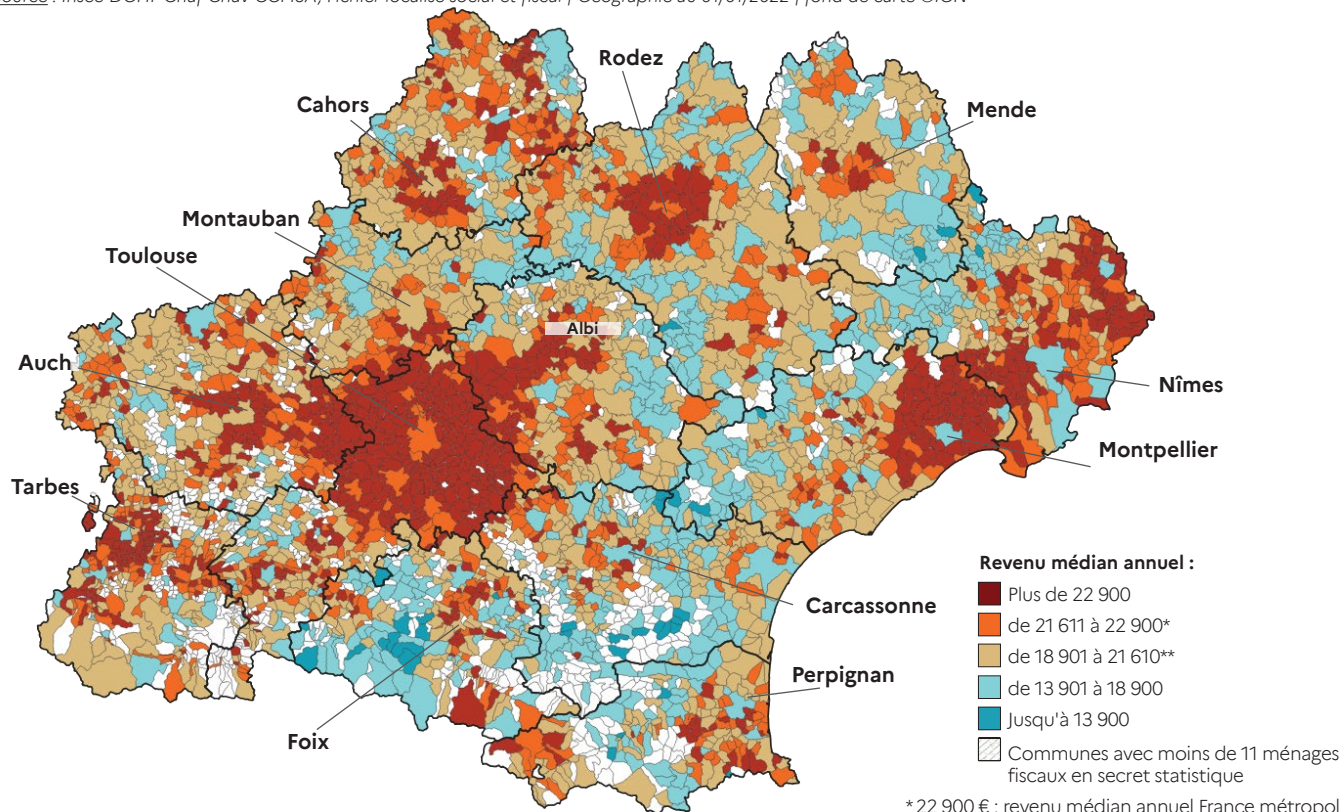
Revenu déclaré par unité de consommation (UC) : "revenu par équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent. Toutes les personnes rattachées au même ménage fiscal ont le même revenu déclaré par UC.

Revenu médian : revenu tel que 50 % des revenus se situent en-dessous de sa valeur et 50% au-dessus (partage de la distribution en 2 parties égales). Il se différencie du **salaires moyen** qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.



Carte des revenus médians en Occitanie en 2021

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal | Géographie au 01/01/2022 | fond de carte ©IGN



* 22 900 € : revenu médian annuel France métropolitaine
** 21 610 € : revenu médian annuel Occitanie

Revenus et précarité

1 - La population occitane et ses caractéristiques



Salaire net horaire moyen en 2022

Source : Insee, Base tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence. Champ : secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du principal poste occupé par le salarié dans l'année.

Salaire net horaire moyen selon le sexe

	(en euros)			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ecart F/H
Ariège	13,9	14,7	12,8	-1,9
Aude	13,9	14,6	13,0	-1,6
Aveyron	14,0	14,7	13,1	-1,7
Gard	15,2	16,2	13,8	-2,4
Haute-Garonne	17,7	19,0	15,8	-3,2
Gers	14,7	15,6	13,5	-2,1
Hérault	15,7	16,6	14,4	-2,2
Lot	14,3	15,0	13,3	-1,7
Lozère	13,4	13,8	12,9	-1,0
Hautes-Pyrénées	13,9	14,7	12,8	-1,9
Pyrénées-Orientales	14,0	14,7	13,2	-1,5
Tarn	14,8	15,6	13,6	-2,0
Tarn-et-Garonne	14,6	15,5	13,3	-2,2
Occitanie	15,7	16,7	14,3	-2,4
France métropolitaine	17,0	18,0	15,6	-2,4

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle des résidents

	(en euros)			
	Cadres*	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Occitanie				
Ensemble	25,5	15,9	11,7	12,1
Hommes	26,9	16,8	12	12,4
Femmes	22,8	14,9	11,6	10,8
Ecart Occitanie/ France métropolitaine				
Ensemble	-3,6	-0,7	-0,4	-0,4
Hommes	-4,0	-0,7	-0,4	-0,4
Femmes	-3,3	-0,6	-0,4	-0,4

* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise



Taux de pauvreté monétaire en 2021

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

	Taux de pauvreté de l'ensemble des ménages (en %)	Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de ... (en %)					
		Moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
Ariège	19,0	26,8	23,7	22,1	18,5	15,0	14,4
Aude	20,8	31,6	26,1	23,6	20,9	16,1	15,7
Aveyron	14,5	20,6	16,5	15,7	13,5	11,5	14,7
Gard	20,0	28,9	23,3	22,8	19,7	16,1	14,6
Haute-Garonne	14,3	26,1	15,3	14,5	12,9	10,6	11,1
Gers	15,3	23,5	16,7	15,8	14,4	12,7	16,3
Hérault	19,4	31,5	21,7	21,7	19,1	15,0	13,6
Lot	15,3	22,6	17,6	17,9	15,6	12,0	14,0
Lozère	15,5	19,7	16,2	17,0	15,2	12,5	16,2
Hautes-Pyrénées	16,0	25,7	20,1	18,2	15,0	12,5	13,4
Pyrénées-Orientales	21,2	33,4	27,1	24,8	21,8	15,4	14,7
Tarn	15,7	25,3	18,7	17,2	14,9	12,4	13,4
Tarn-et-Garonne	16,7	23,0	18,9	18,2	15,9	13,2	15,3
Occitanie	17,5	27,8	20,0	19,2	16,9	13,7	13,8
France métropolitaine	14,9	22,7	17,0	16,7	14,4	11,5	11,0

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Taux de pauvreté monétaire : part d'une population ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de la population totale (moins de 1 158 euros par mois par unité de consommation en 2021).

Revenus et précarité



Surendettement et Points Conseil Budget en 2024

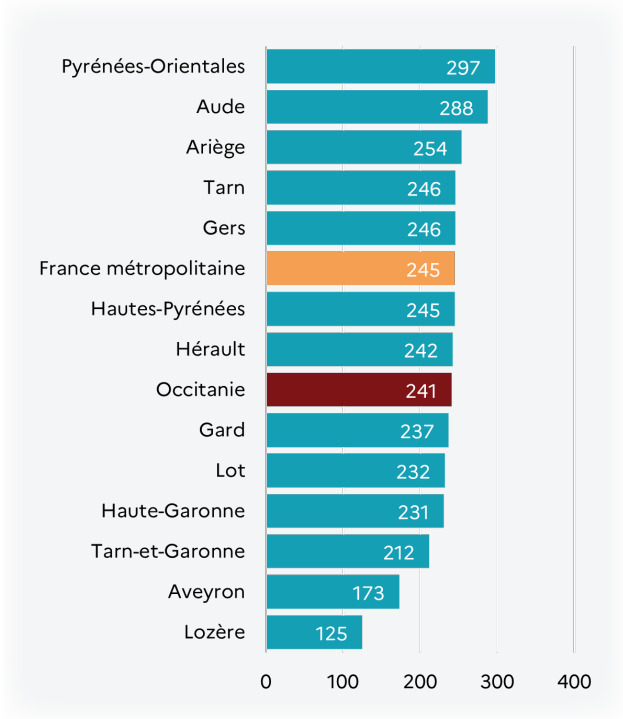
Sources : Banque de France, Enquête typologique sur le surendettement des ménages 2024 ; DREETS Occitanie, pôle Cohésion Sociale

	Nombre de Points Conseil Budget	Nombre de personnes dont le dossier de surendettement a été traité	Endettement médian des ménages (en €)*
Ariège	3	394	16 813
Aude	4	1 087	15 798
Aveyron	2	488	15 892
Gard	5	1 720	17 506
Haute-Garonne	8	3 239	17 471
Gers	2	472	18 252
Hérault	7	2 862	18 099
Lot	2	408	15 206
Lozère	2	98	14 673
Hautes-Pyrénées	3	564	18 270
Pyrénées-Orientales	5	1 437	17 904
Tarn	3	945	14 488
Tarn-et-Garonne	2	554	16 968
Occitanie	48	14 268	17 286
France métropolitaine	nd	156 696	17 447

* hors dettes immobilières

Points Conseil Budget (PCB) : structures labellisées par l'Etat. Ils proposent un service gratuit, universel et inconditionnel à toute personne confrontée à des difficultés financières souhaitant un accueil, un accompagnement, une orientation dans la gestion de son budget ou en cas de surendettement. Les objectifs des PCB sont de prévenir le surendettement et de favoriser l'éducation budgétaire.

Nombre de dossiers de surendettement pour 100 000 habitants de plus de 15 ans





Taux de chômage trimestriel localisé en 2024

Source : Insee

Évolution du taux de chômage trimestriel localisé par département

	(en %)		
	T4 2024	Évolution annuelle*	Evol. depuis T4 2014*
Ariège	9,0	-0,5	-0,3
Aude	10,1	-0,4	-0,4
Aveyron	5,4	-0,4	-0,2
Gard	9,5	-0,7	-0,5
Haute-Garonne	7,7	+0,2	-0,3
Gers	5,5	-0,2	-0,3
Hérault	10,1	-0,3	-0,4
Lot	7,0	-0,5	-0,2
Lozère	4,6	-0,2	-0,2
Hautes-Pyrénées	7,6	-0,3	-0,4
Pyrénées-Orientales	12,1	-0,3	-0,3
Tarn	7,7	-0,4	-0,3
Tarn-et-Garonne	8,6	-0,1	-0,3
Occitanie	8,7	-0,2	-0,4
France Métropolitaine	7,1	-0,2	-0,3

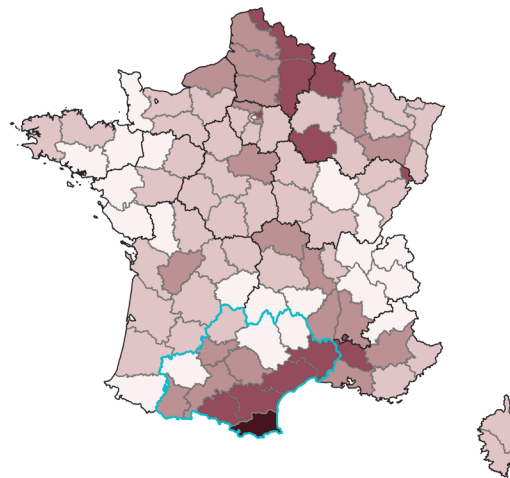
Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*Évolution en points

Taux de chômage trimestriel localisé par département en France métropolitaine

Taux de chômage au T4-2024

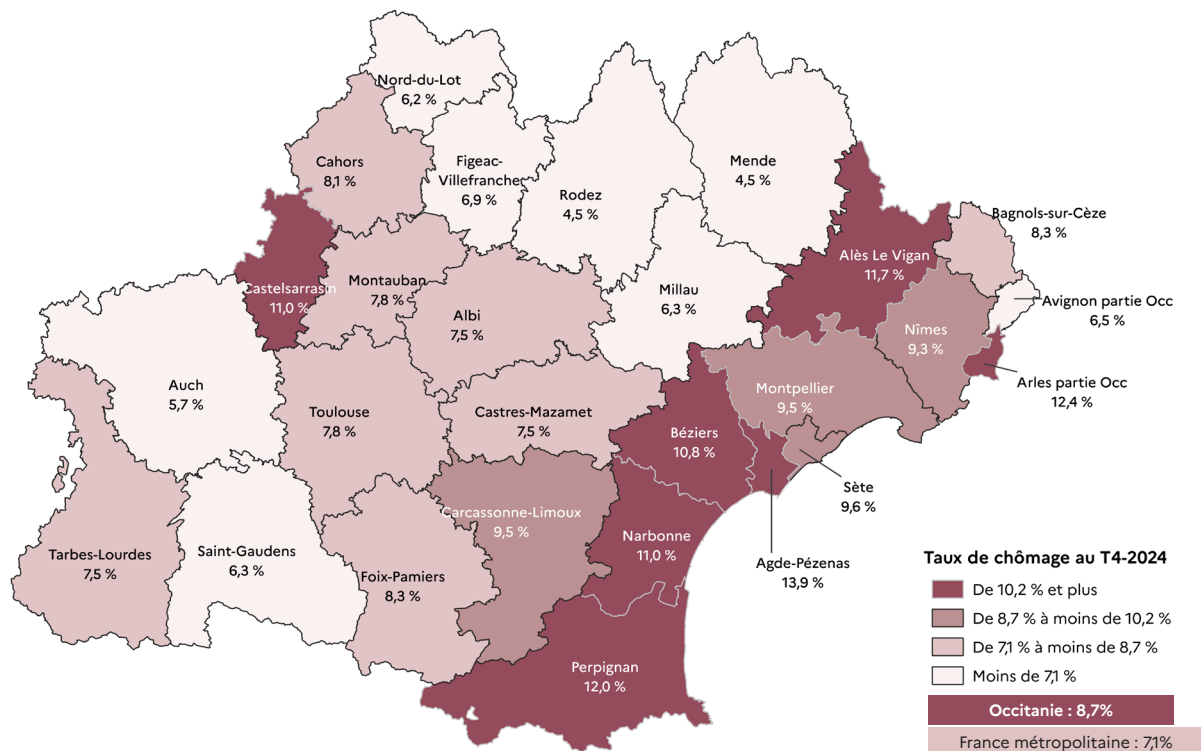
- Plus de 10,2 %
- De 8,7 % à moins de 10,2 %
- De 7,1 % à moins de 8,7 %
- De 6 % à moins de 7,1 %
- Moins de 6 %





Taux de chômage localisés au 4^{ème} trimestre 2024 par zone d'emploi

Source : Insee | fond de carte ©IGN





Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail par catégorie au 4^{ème} trimestre 2024

Source : France Travail-Dares, données corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO)

	Cat. A	Évolution annuelle (%)	Cat. B et C	Évolution annuelle (%)	Cat. ABC	Évolution annuelle (%)	Cat. ABCDE	Évolution annuelle (%)
Ariège	8 170	+1,0	5 630	-3,8	13 800	-1,1	16 150	-0,2
Aude	21 160	+2,9	14 940	+0,3	36 100	+1,8	40 980	+1,1
Aveyron	8 690	-0,3	8 900	-2,3	17 590	-1,3	20 520	-1,2
Gard	42 320	0,0	30 930	+0,7	73 240	+0,3	82 400	-0,3
Haute-Garonne	73 610	+9,8	59 100	-0,2	132 710	+5,1	150 220	+4,3
Gers	6 220	+2,8	5 990	-1,2	12 210	+0,9	14 400	-0,3
Hérault	73 740	+3,8	53 280	+1,2	127 010	+2,6	143 030	+2,3
Lot	7 160	+1,6	6 260	-0,3	13 420	+0,7	15 420	-0,3
Lozère	2 020	+2,0	2 140	+1,4	4 160	+2,0	4 920	+1,7
Hautes-Pyrénées	10 340	+1,9	8 250	-3,1	18 600	-0,3	21 510	-0,6
Pyrénées-Orientales	33 320	+3,7	21 980	+0,7	55 300	+2,5	61 700	+2,6
Tarn	17 000	+1,5	14 520	-0,9	31 510	+0,4	37 040	+0,3
Tarn-et-Garonne	13 660	+4,4	11 810	-2,8	25 470	+1,0	28 590	+0,9
Occitanie	317 390	+4,1	243 730	-0,1	561 120	+2,2	636 890	+1,8
France métropolitaine	2 927 800	+3,7	2 288 000	-0,5	5 215 800	+1,8	5 943 800	+1,6

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail :

A : tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

B : tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78h ou moins au cours du mois)

C : tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78h au cours du mois)

D : non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

E : non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (ex. : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Marché du travail



Part des demandeurs d'emploi inscrits en catégories ABC au 4^{ème} trimestre 2024 selon leurs caractéristiques :
sexe, âge et ancienneté (en %)

Source : France Travail-Dares, données CVS-CJO

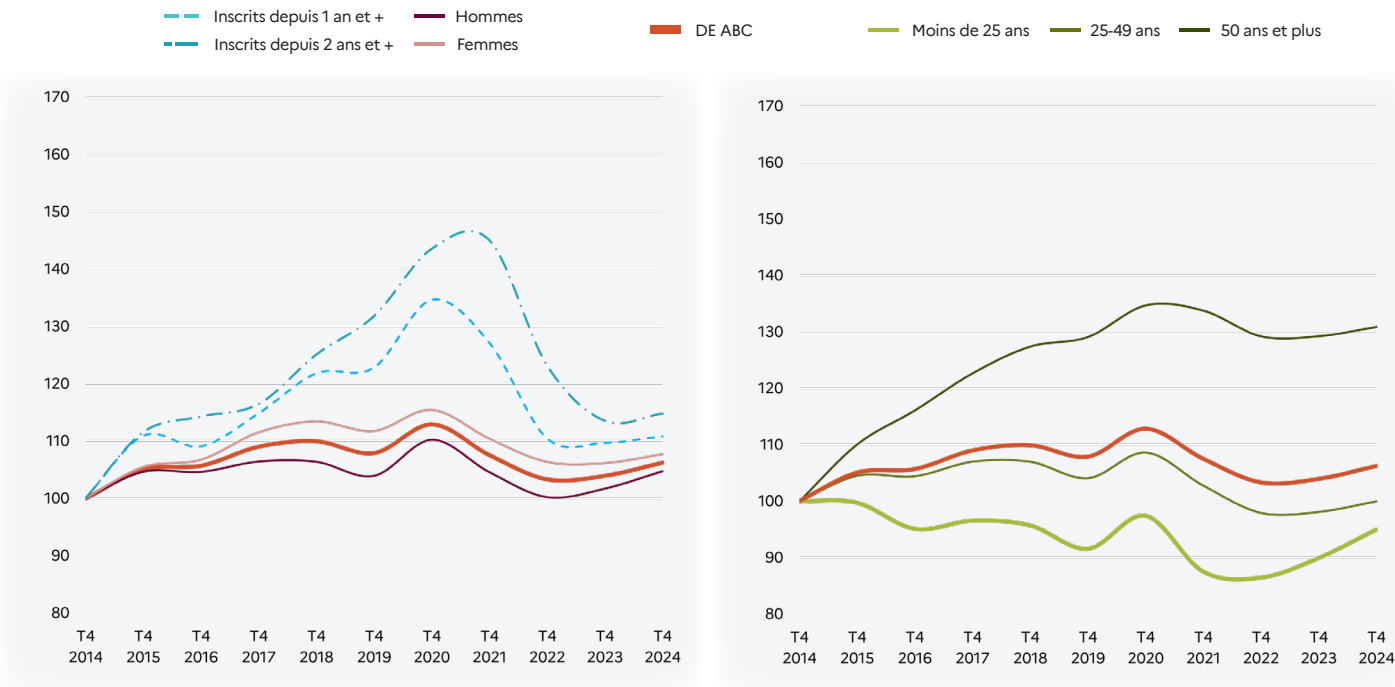
	Part des femmes	Part des jeunes (moins de 25 ans)	Part des seniors (50 ans et plus)	Part des demandeurs d'emploi de longue durée	
				Inscrits depuis 1 an et plus	dont 2 ans et plus
Ariège	51,7	11,0	28,9	44,0	9,6
Aude	52,2	13,1	32,0	44,9	9,4
Aveyron	52,9	12,2	29,7	45,1	9,7
Gard	50,4	13,2	30,4	46,0	9,5
Haute-Garonne	52,8	13,6	23,4	41,4	8,4
Gers	52,8	11,1	34,5	44,0	9,0
Hérault	49,8	13,6	26,6	43,8	9,1
Lot	51,9	10,9	32,5	46,3	10,1
Lozère	52,6	13,0	28,1	44,0	9,9
Hautes-Pyrénées	52,5	12,2	31,5	42,6	8,8
Pyrénées-Orientales	49,8	13,3	30,3	45,2	9,5
Tarn	52,3	13,8	29,5	44,3	9,6
Tarn-et-Garonne	52,3	13,2	28,0	46,8	9,5
Occitanie	51,4	13,2	27,9	44,0	24,5
France métropolitaine	51,0	13,5	26,8	43,2	23,7

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Évolution de la demande d'emploi de catégories ABC au 4^{ème} trimestre de l'année selon la typologie du public en Occitanie, période de 2014 à 2024

Source : France Travail-Dares, données CVS-CJO - base 100 au T4 2014



Marché du travail



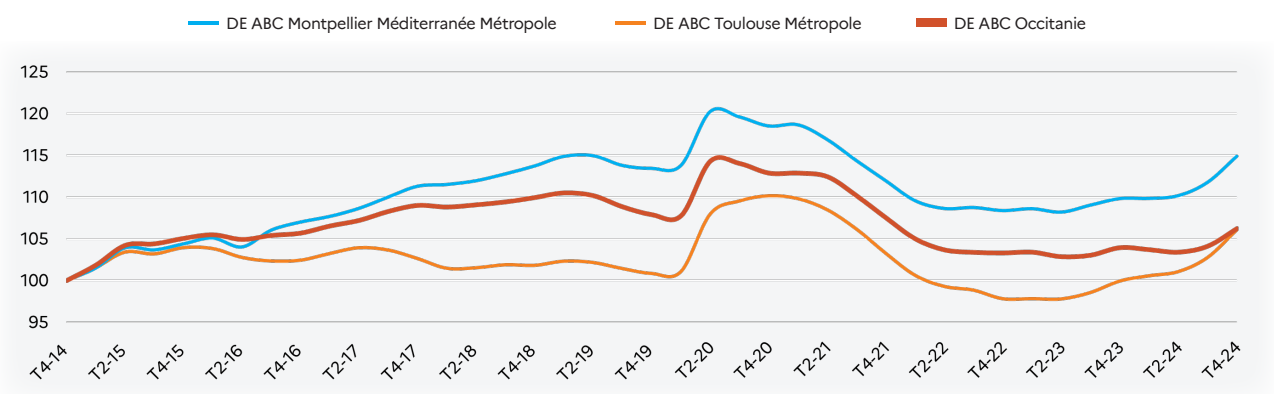
La demande d'emploi dans les deux métropoles de la région Occitanie au 4^{ème} trimestre 2024

Source : France Travail-Dares, données CVS-CJO

Les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail au 4^{ème} trimestre 2024

	cat. A	cat. B	cat. C	cat. ABC	cat. D	cat. E	Cat. ABCDE
Toulouse Métropole	50 030	14 410	23 010	87 440	5 160	5 300	97 900
Poids métropole / Haute-Garonne (en %)	68,0	66,9	61,3	65,9	64,5	55,7	65,2
Poids métropole / Occitanie (en %)	15,8	16,0	15,0	15,6	15,9	12,3	15,4
Montpellier Méditerranée Métropole	32 510	9 670	13 650	55 830	3 640	3 310	62 780
Poids métropole / Hérault (en %)	44,1	46,5	42,0	44,0	50,5	37,6	43,9
Poids métropole / Occitanie (en %)	10,2	10,7	8,9	9,9	11,2	7,7	9,9

Évolution de la demande d'emploi de catégories ABC entre le 4^{ème} trimestre 2014 et le 4^{ème} trimestre 2024 (base 100 au T4 2014)





©Cybrain / StockAdobe.com

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Emploi
Activité économique
Mutations économiques



Répartition des établissements employeurs et des effectifs par taille d'établissement, au 31 décembre 2022

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

	Nombre total d'étab.	Etablissements par tranche d'effectifs (en %)					Effectifs salariés par tranche d'effectifs (en %)			
		0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et +	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés et +
Ariège	5 580	10,9	73,7	8,2	4,6	2,6	27,1	13,7	17,1	42,1
Aude	13 750	12,4	72,2	8,3	4,5	2,7	27,0	13,9	16,9	42,1
Aveyron	11 800	10,8	73,6	7,9	4,9	2,8	26,4	13,3	19,2	41,1
Gard	26 710	12,8	72,8	7,7	4,2	2,6	25,3	12,5	15,4	46,8
Haute-Garonne	49 310	9,7	70,4	9,9	5,9	4,0	16,4	10,1	13,8	59,6
Gers	7 920	10,0	76,5	6,8	4,2	2,5	29,0	12,6	17,4	41,1
Hérault	46 670	13,0	71,3	8,0	4,8	2,9	22,6	11,6	15,8	50,0
Lot	6 840	12,0	73,4	8,1	4,2	2,4	26,6	13,8	16,6	43,1
Lozère	3 630	15,1	70,1	6,9	5,3	2,6	28,0	12,5	22,5	36,9
Hautes-Pyrénées	8 800	11,2	73,5	7,6	5,0	2,7	24,9	11,9	17,9	45,3
Pyrénées-Orientales	18 390	13,9	70,8	8,0	4,6	2,6	25,4	13,1	17,2	44,3
Tarn	13 500	9,5	73,8	8,9	4,9	2,9	25,5	13,6	17,3	43,5
Tarn-et-Garonne	8 860	10,5	72,9	8,5	5,3	2,9	24,4	13,1	18,3	44,3
Occitanie	221 770	11,6	72,0	8,4	4,9	3,0	22,3	11,9	15,9	49,9
France métropolitaine	2 379 060	9,9	71,9	9,0	5,6	3,6	19,6	11,0	15,5	53,9

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Répartition des établissements employeurs par secteur au 31 décembre 2022

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

	(en %)					Ensemble
	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non-marchand	
Ariège	5,6	8,3	10,7	56,3	19,1	5 580
Aude	8,5	6,0	10,9	60,0	14,6	13 750
Aveyron	12,6	8,6	10,7	53,6	14,5	11 800
Gard	6,9	6,7	12,9	61,1	12,4	26 710
Haute-Garonne	1,5	5,6	11,4	69,3	12,2	49 310
Gers	14,4	6,9	10,0	51,0	17,7	7 920
Hérault	3,7	5,2	12,1	67,7	11,3	46 670
Lot	7,7	8,3	11,6	55,9	16,5	6 840
Lozère	10,1	7,6	10,2	52,6	19,6	3 630
Hautes-Pyrénées	4,2	7,4	9,3	61,0	18,1	8 800
Pyrénées-Orientales	4,5	5,3	11,9	66,6	11,7	18 390
Tarn	6,4	9,7	11,8	57,4	14,7	13 500
Tarn-et-Garonne	9,0	7,5	11,7	57,4	14,3	8 860
Occitanie	5,5	6,4	11,6	63,1	13,4	221 770
France métropolitaine	4,8	6,4	11,2	65,0	12,6	2 379 060

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Répartition des établissements par secteur fin, au 31 décembre 2022

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores)

		Nombre	(en %)	
Secteurs en A5	Libellé des secteurs en A17		Évolution 2022/2021	Part Occitanie / France métro.
Agriculture	Agriculture, sylviculture et pêche	12 150	-1,2	10,6
Construction		25 670	-4,4	9,7
Industrie	Cokéfaction et raffinage	0	-25,0	5,4
	Fabrication d'autres produits industriels	6 160	-3,7	8,5
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	770	-3,4	8,5
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	5 140	-3,2	10,2
	Fabrication de matériels de transport	270	-5,2	9,4
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1 950	-2,7	11,0
Total Industrie		14 280	-3,4	9,4
Tertiaire marchand	Activités financières et d'assurance	8 840	-4,2	8,8
	Activités immobilières	5 700	-3,6	9,5
	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	29 580	-4,7	8,1
	Autres activités de services	20 610	-2,5	9,6
	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	43 390	-3,7	9,6
	Hébergement et restauration	21 640	-1,9	10,0
	Information et communication	4 690	-7,1	6,9
Total Tertiaire marchand	Transports et entreposage	5 590	-3,9	7,8
		140 040	-3,6	9,1
Tertiaire non-marchand	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	29 620	-2,8	9,9



Répartition de l'emploi total par secteur d'activité en 2023

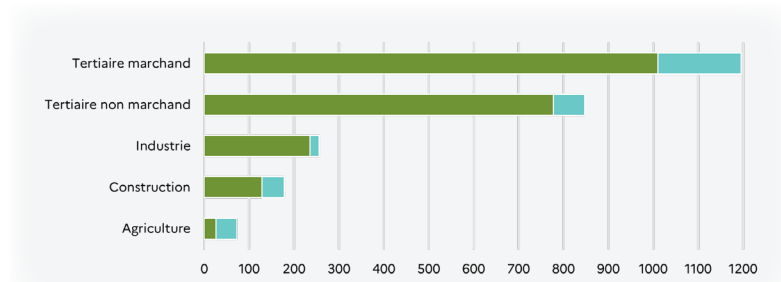
Source : Insee, estimations annuelles d'emploi - Champ : emploi total, y compris non marchand et agriculture

Répartition de l'emploi salarié et non salarié par secteur d'activité en Occitanie et France métropolitaine

	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Industrie	Construction	Agriculture	Occitanie	France métropolitaine	Part région / F.M. (en %)
Femmes (en %)*	46,9	68,1	28,9	12,7	27,4	50,2	49,4	8,4
Hommes (en %)*	53,1	31,9	71,1	87,3	72,6	49,8	50,6	8,1
Salariés en 2023	1 010 440	777 470	235 620	128 790	26 040	2 178 360	26 386 730	8,3
Évolution 2013/2023 (en %)	+21,0	+8,4	+8,5	+10,6	+31,0	+14,3	+9,7	
Non salariés en 2023	185 600	70 450	19 850	49 700	46 990	372 590	3 274 130	11,4
Évolution 2013/2023 (en %)	+29,0	+35,9	+28,9	+10,7	-18,1	+22,5	+19,7	
Emploi total	1 196 030	847 910	255 470	178 480	73 030	2 550 920	29 660 860	8,6
Évolution 2013/2023 (en %)	+22,2	+10,3	+9,9	+10,6	-5,5	+16,1	+10,7	

* Les répartitions par sexe sont issues des données 2022

Répartition de l'emploi salarié et non salarié en Occitanie (en milliers)



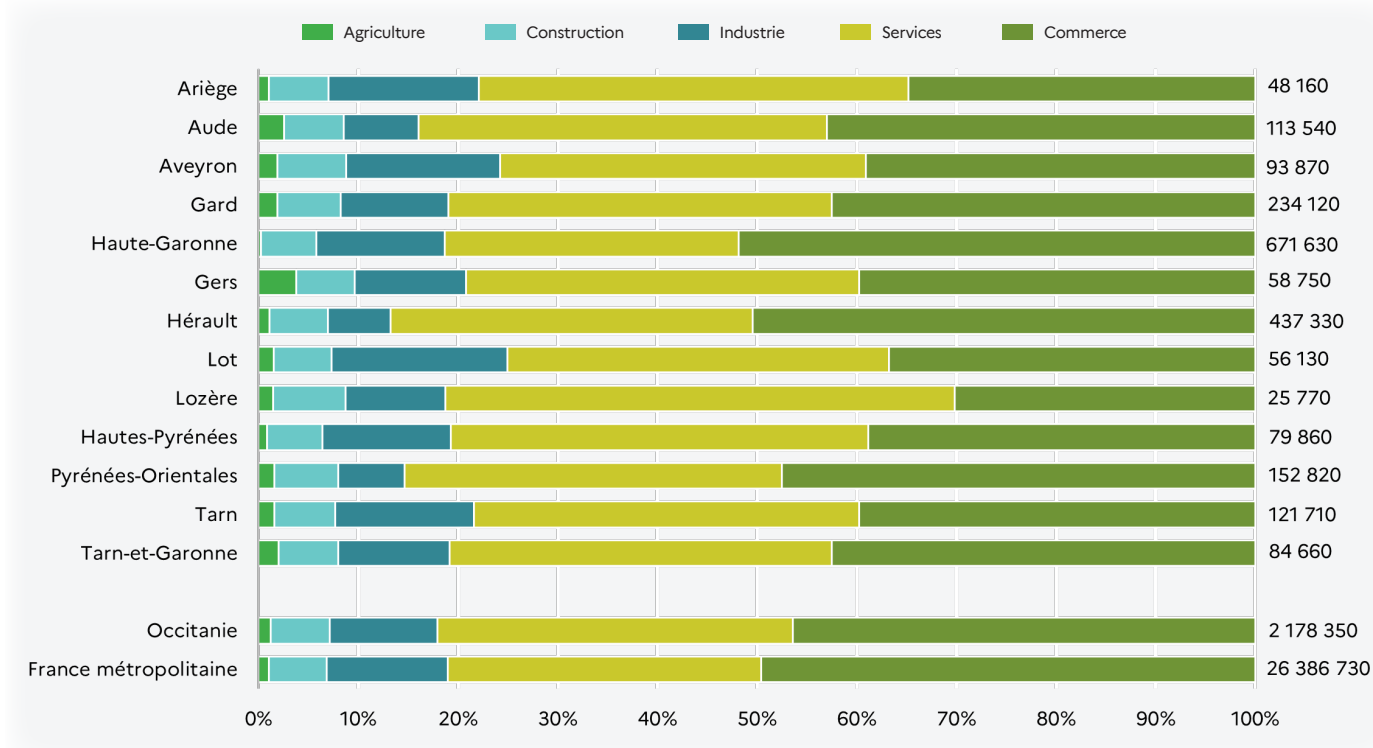


Répartition de l'emploi salarié par secteur en 2023

Source : Insee, estimations annuelles d'emploi - Champ : emploi total, y compris non marchand et agriculture

34

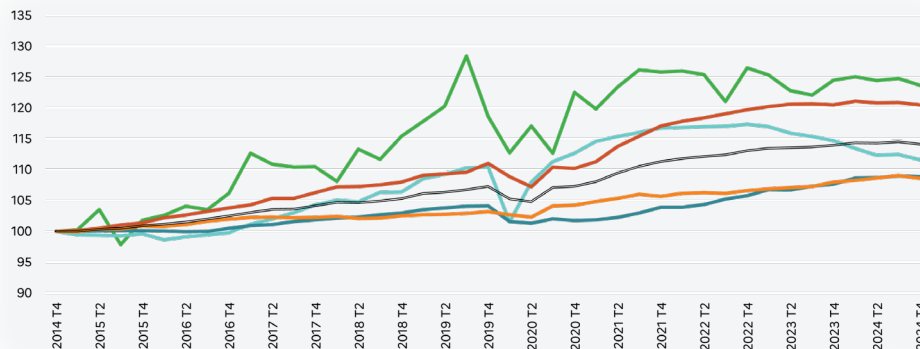
2 - Activité économique



Évolution de l'emploi salarié du 4^{ème} trimestre 2014 au 4^{ème} trimestre 2024 en Occitanie

Source : Insee, estimations d'emploi trimestrielles (emploi au dernier jour du trimestre), données CVS (base 100 fin décembre 2014)

Évolution de l'emploi salarié, intérim inclus, par secteur d'activité en Occitanie

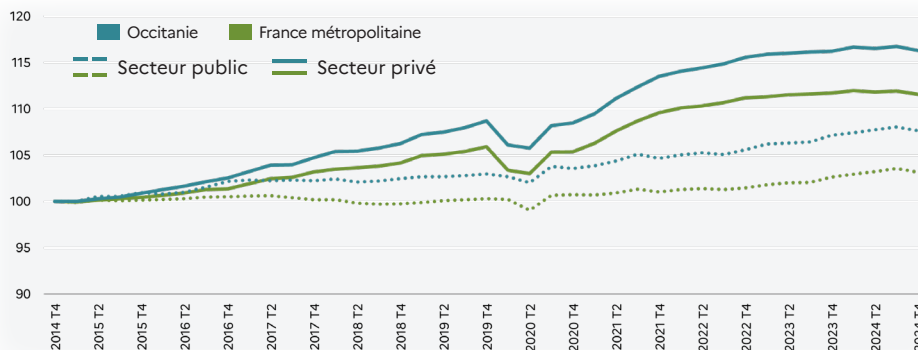
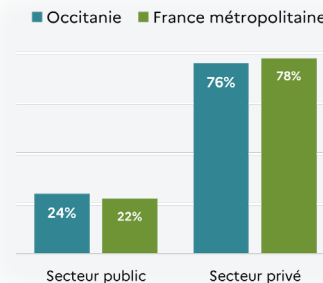
Part de l'intérim dans l'emploi total à la fin du 4^{ème} trimestre 2024

	Emploi total	Part intérim
Tertiaire marchand	992 100	2,0%
Tertiaire non marchand	783 580	0,4%
Industrie	254 440	5,7%
Construction	139 430	9,2%
Agriculture	31 970	0,7%
Ensemble	2 201 520	2,3%

35

2 - Activité économique

Évolution de l'emploi salarié des secteurs public et privé en Occitanie et en France métropolitaine

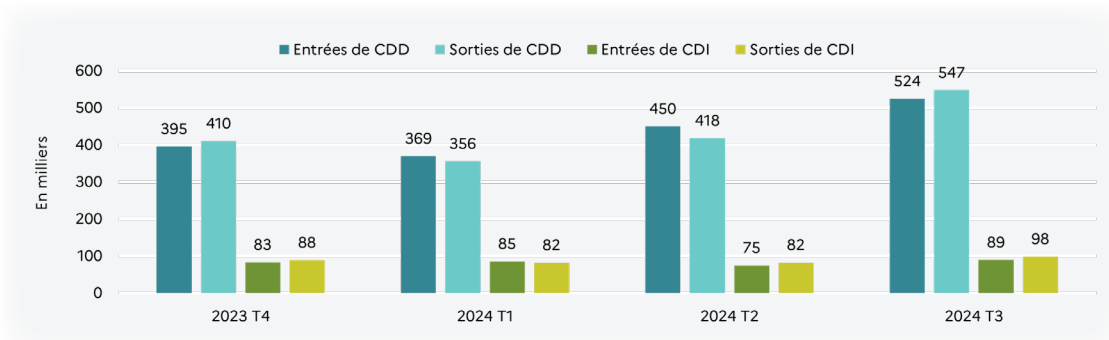
Part des secteurs public et privé dans l'effectif salarié en Occitanie et en France métropolitaine à la fin du 4^{ème} trimestre 2024



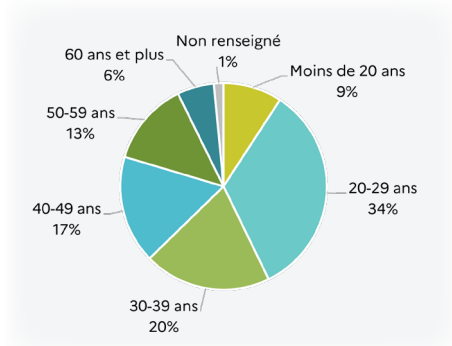
Les mouvements de main-d'oeuvre en 2024

Sources : Dares, MMO. Champ : secteur privé (hors agriculture, hors intérim et particuliers employeurs), champ MMO (Mouvements de Main-d'Oeuvre)

Entrées et sorties en milliers sur une année glissante du 4^{ème} trimestre 2023 au 3^{ème} trimestre 2024



Entrées en contrat par classe d'âge du 4^{ème} trimestre 2023 au 3^{ème} trimestre 2024



Les données de mouvements de main d'oeuvre sont issues de la DSN (Déclaration Sociale Nominative). La DSN est une déclaration mensuelle obligatoire effectuée en ligne par les entreprises du secteur privé. Elle permet à l'employeur de déclarer et payer ses cotisations sociales via les données de l'entreprise sur ses salariés (paye, activité).



L'emploi et l'intérim à la fin du 4^{ème} trimestre 2024

Sources : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares

	Emploi salarié hors intérim	Emploi salarié intérimaire	Emploi salarié avec intérim	Part de l'emploi intérimaire (en %)
Ariège	47 360	930	48 290	1,9
Aude	113 110	2 320	115 430	2,0
Aveyron	92 610	2 190	94 800	2,3
Gard	234 990	5 160	240 150	2,1
Haute-Garonne	652 960	17 570	670 530	2,6
Gers	57 160	1 740	58 910	3,0
Hérault	436 210	8 200	444 410	1,8
Lot	56 230	1 450	57 680	2,5
Lozère	25 880	280	26 160	1,1
Hautes-Pyrénées	77 830	2 190	80 020	2,7
Pyrénées-Orientales	154 190	3 030	157 220	1,9
Tarn	118 760	2 810	121 560	2,3
Tarn-et-Garonne	83 690	2 680	86 370	3,1
Occitanie	2 150 980	50 540	2 201 520	2,3

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Avertissement :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la Dares et l'AcoSS, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

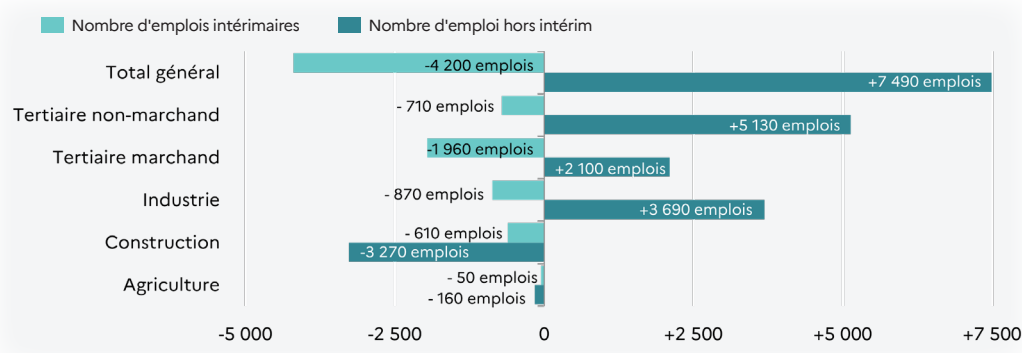


Contribution de l'intérim à l'emploi total en Occitanie

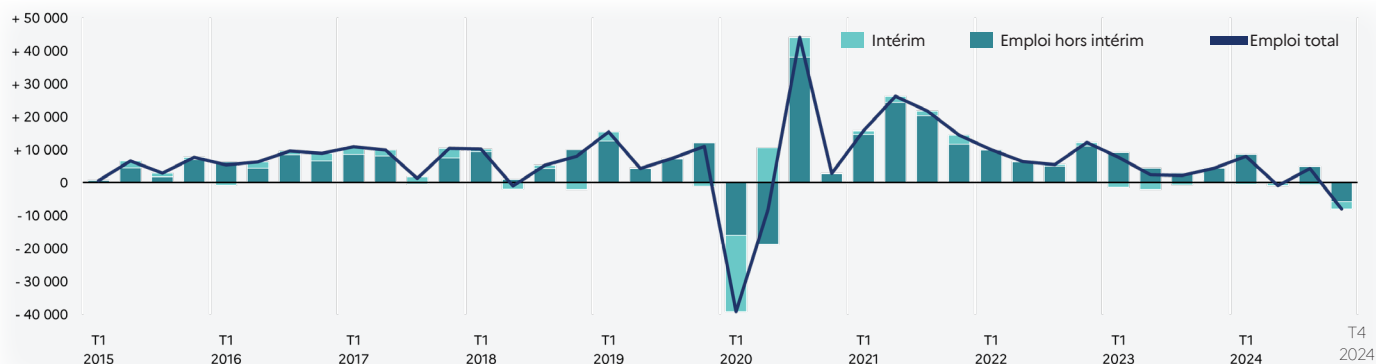
Source : Insee, Estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Contribution de l'intérim à l'évolution de l'emploi du 4^{ème} trimestre 2023 au 4^{ème} trimestre 2024

Note de lecture du graphique :
Entre le 4^{ème} trimestre 2023 et le 4^{ème} trimestre 2024, 50 emplois agricoles intérimaires ont été perdus ainsi que 160 emplois agricoles non intérimaires.



Évolution trimestrielle de l'emploi hors intérim et de l'intérim en Occitanie depuis 2015



**L'intérim en 2024 : nombre d'intérimaires, de contrats d'intérim conclus et d'équivalent emplois temps plein**

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim - données CVS - Contrats au lieu d'exécution des missions.

	Nombre d'intérimaires au 31/12/2024	Évolution annuelle (en %)	Nombre de contrats conclus en 2024	Nombre moyen de contrats conclus par mois en 2024	Évolution annuelle (en %)	Nombre moyen d'EETP par mois en 2024	Évolution annuelle (en %)
Ariège	1 060	-2,8	32 210	2 680	-3,2	1 080	-2,7
Aude	2 440	-2,8	74 910	6 240	+2,1	2 470	-3,5
Aveyron	2 220	-5,9	57 480	4 790	-2,8	2 220	-7,1
Gard	5 120	-3,6	152 270	12 690	-0,5	5 150	-4,6
Haute-Garonne	18 910	-5,0	449 360	37 450	-10,2	18 990	-6,4
Gers	1 790	0,0	48 600	4 050	-4,5	1 770	-1,1
Hérault	8 740	-6,5	276 530	23 040	-8,5	8 820	-8,3
Lot	1 450	-3,3	42 780	3 560	+7,9	1 450	-4,0
Lozère	280	+3,7	7 890	660	-4,3	280	+3,7
Hautes-Pyrénées	2 310	-1,3	58 270	4 860	+1,5	2 320	-2,1
Pyrénées-Orientales	3 180	+1,3	111 800	9 320	+7,1	3 230	-0,3
Tarn	2 950	-5,4	80 400	6 700	-5,6	2 950	-6,9
Tarn-et-Garonne	2 750	-8,9	71 610	5 970	-10,1	2 780	-9,4
Occitanie	53 210	-4,5	1 464 110	122 010	-5,4	53 510	-5,8
France entière hors Mayotte	738 060	-4,9	20 594 090	1 716 170	-3,3	745 370	-5,8
Poids Occitanie / France entière hors Mayotte (en %)	7,2						

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

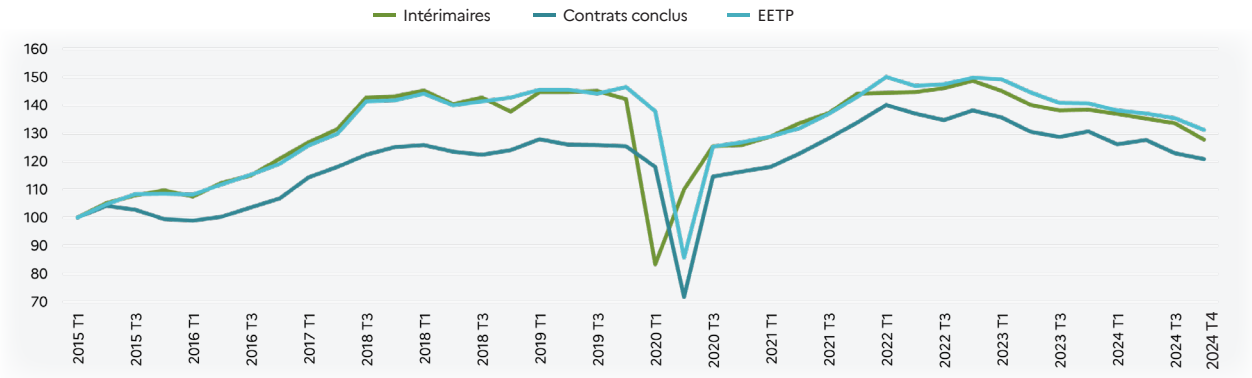
EETP (Équivalent emplois à temps plein) : Le nombre d'Équivalent emplois à temps plein est un indicateur qui mesure le volume moyen de travail en intérim pour une période de référence donnée.



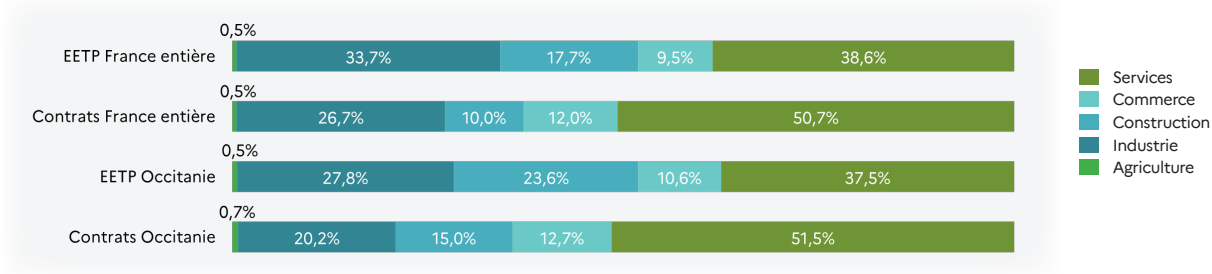
L'activité intérimaire

Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers France Travail des déclarations mensuelles des agences d'intérim, données CVS - contrats au lieu d'exécution des missions

Évolution trimestrielle du nombre d'intérimaires, de contrats conclus, et d'Equivalents Emploi à Temps Plein en Occitanie (base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Répartition des EETP et contrats d'intérim conclus en 2024 par secteur d'activité employeur





Le Produit Intérieur Brut en 2023

Source : Insee - Comptes régionaux (base 2020, données 2023 provisoires)

	PIB en valeur (M€)	Évolution 2022/2023	PIB/habitant (€)	Évolution 2022/2023	PIB/emploi (€)	Évolution 2022/2023
Occitanie	213 320	+9,6%	34 843	+8,8%	82 226	+8,4%
France métropolitaine hors Ile-de-France	1 908 337	+4,9%	35 574	+4,6%	84 377	+3,9%
France métropolitaine	2 768 405	+6,3%	41 909	+6,0%	93 554	+5,2%

La valeur ajoutée en 2023

Source : Insee, Valeurs ajoutées régionales (base 2020, données 2023 provisoires)

	Total (millions d'€)
Occitanie	191 502
France métropolitaine hors Ile-de-France	1 711 860
France métropolitaine	2 768 405

Le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur de la production économique d'un pays. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits.

La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite "consommations intermédiaires".

Avertissement : cette déclinaison régionale est réalisée en ventilant entre régions les indicateurs de comptabilité nationale en fonction des salaires versés dans les établissements ; elle repose également sur une hypothèse d'inflation identique entre régions. Pour plus d'explications, consulter : <https://blog.insee.fr/ventiler-pib-national-au-niveau-regional/>.



Créations d'entreprises en Occitanie en 2024 : entreprises, micro-entreprises, sociétés

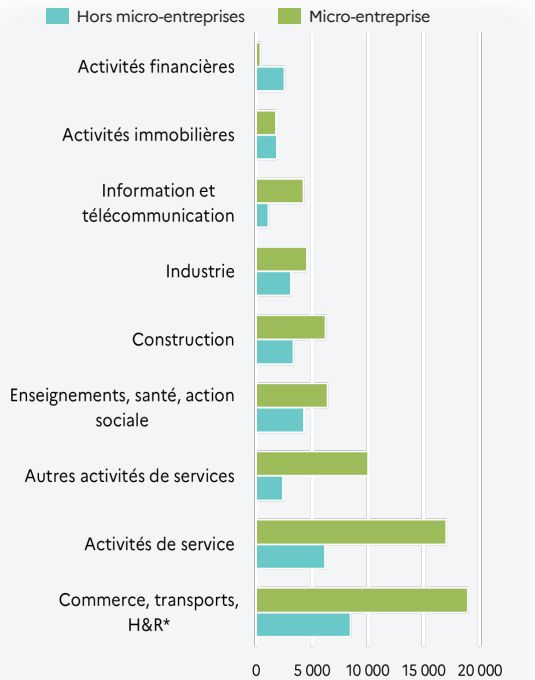
Source : Insee, SIDE (Système d'Information de la Démographie des Entreprises) - Champ : activités productives et marchandes non agricoles

Les créations d'entreprises par type

	Total	Entreprise Individuelle (hors micro)	Micro Entreprises	Sociétés
Ariège	2 073	302	1 408	363
Aude	5 652	575	3 879	1 198
Aveyron	3 288	482	1 983	823
Gard	12 384	1 099	8 487	2 798
Haute-Garonne	28 157	2 844	19 449	5 864
Gers	2 433	340	1 592	501
Hérault	25 073	2 204	16 811	6 058
Lot	2 160	306	1 473	381
Lozère	777	114	481	182
Hautes-Pyrénées	3 024	403	2 018	603
Pyrénées-Orientales	8 435	905	5 755	1 775
Tarn	5 516	687	3 655	1 174
Tarn-et-Garonne	3 513	446	2 380	687
Occitanie	102 485	10 707	69 371	22 407

Le régime du micro-entrepreneur s'applique aux personnes physiques qui créent une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale voire libérale.

Les créations d'entreprises et de micro-entreprises par secteur d'activité



* H&R : Hôtellerie-restauration

**Créations d'entreprises en Occitanie en 2024 : créations d'entreprises hors micro-entreprises par grand secteur d'activité**

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des établissements (REE) - Champ : activités marchandes non agricoles

	Commerce, transports, hébergement et restauration	Construction	Industrie	Autres services*	Ensemble
Occitanie					
Répartition par secteur (en %)	25,5	10,1	9,4	55,1	100,0
Nombre de créations	8 428	3 334	3 109	18 243	33 114
Part Occitanie / France (en %)	8,2	8,8	10,1	8,1	8,4
France (en volume)	102 407	37 699	30 795	224 143	395 044

* Activités d'information, de communication, financières, d'assurance, scientifiques, techniques et de soutien - Administration, enseignement, santé, action sociale et services divers.

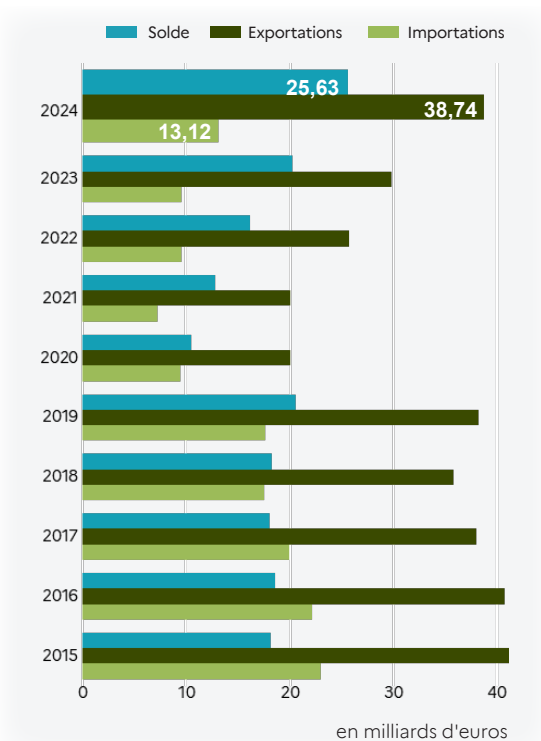


Le commerce extérieur de la région Occitanie en 2024

Source : Douanes - Données provisoires CAF FAB hors matériel militaire

Les principaux produits échangés en 2024		en millions d'€	Part (%)	Evol. ann. (%)
Top 10 des importations	Produits de la construction aéronautique et spatiale	13 117	27,6	+37,1
	Produits de la culture et de l'élevage	4 907	10,3	+19,5
	Produits de la construction automobile	2 782	5,9	+19,6
	Métaux non ferreux	2 104	4,4	+37,7
	Matériel électrique	2 083	4,4	+16,7
	Produits chimiques de base, produits azotés, matières plastiques et caoutchouc synthétique	1 573	3,3	+32,3
	Machines et équipements d'usage général	1 533	3,2	+33,3
	Produits pétroliers raffinés et coke	1 101	2,3	+7,1
	Coutellerie, outillage, quincaillerie et ouvrages divers en métaux	1 097	2,3	+27,7
	Produits chimiques divers	1 057	2,2	+31,7
Occitanie : importations totales		47 451	100,0	+25,3
Top 10 des exportations	Produits de la construction aéronautique et spatiale	38 743	60,4	+29,9
	Produits de la culture et de l'élevage	3 957	6,2	+20,6
	Machines et équipements d'usage général	1 776	2,8	+45,1
	Produits chimiques divers	1 677	2,6	+30,9
	Matériel électrique	1 448	2,3	+13,1
	Boissons	1 347	2,1	+24,1
	Appareils de mesure, d'essai et de navigation ; articles d'horlogerie	1 124	1,8	+28,9
	Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	989	1,5	+107,8
	Composants et cartes électroniques	865	1,3	+13,5
Occitanie : exportations totales		64 155	100,0	+29,3

Construction aéronautique et spatiale : évolution des échanges de produits avec l'étranger de 2015 à 2024

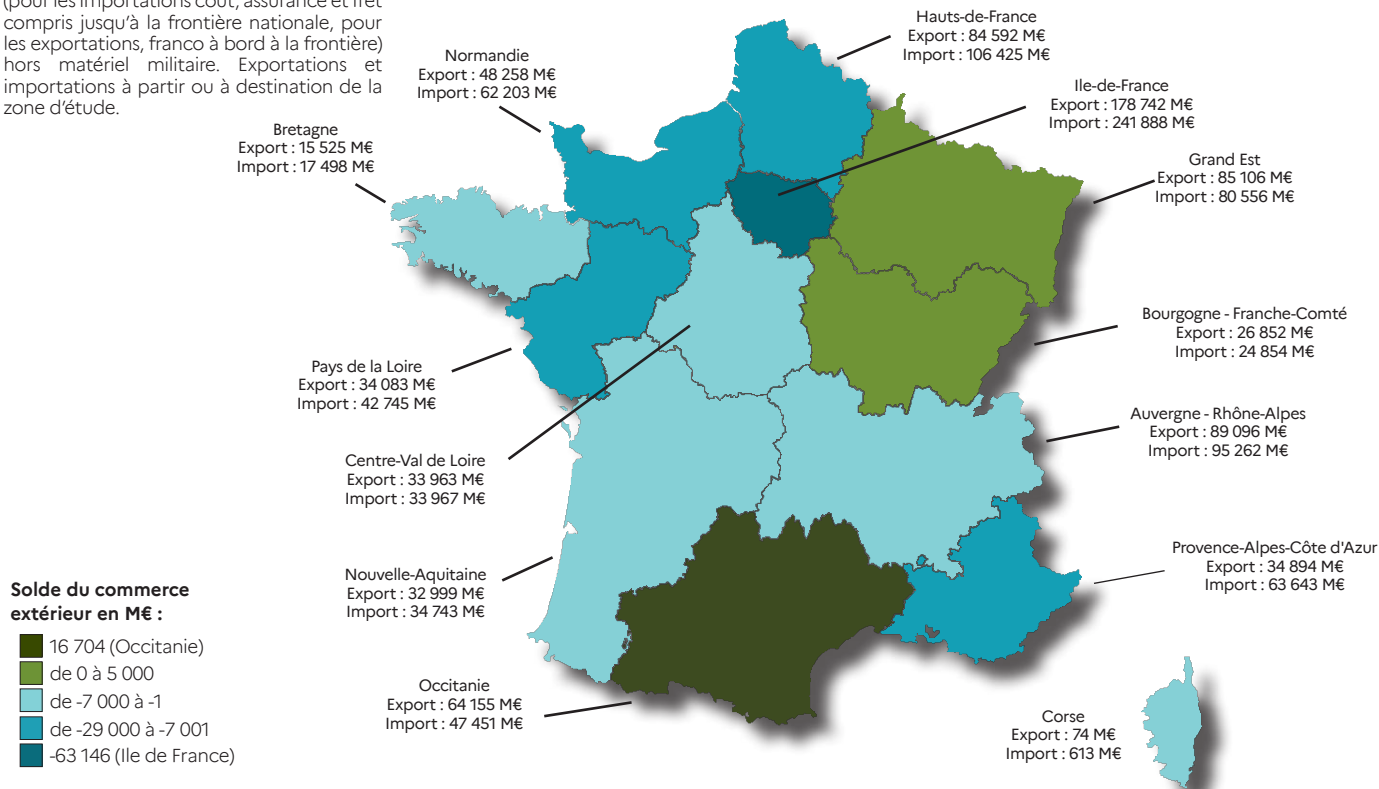




Commerce extérieur : solde par région en 2024

Source : Douanes - Données provisoires CAF/FAB hors matériel militaire. | Fond de carte ©IGN

Nature des données : données CAF/FAB (pour les importations coût, assurance et fret compris jusqu'à la frontière nationale, pour les exportations, franco à bord à la frontière) hors matériel militaire. Exportations et importations à partir ou à destination de la zone d'étude.

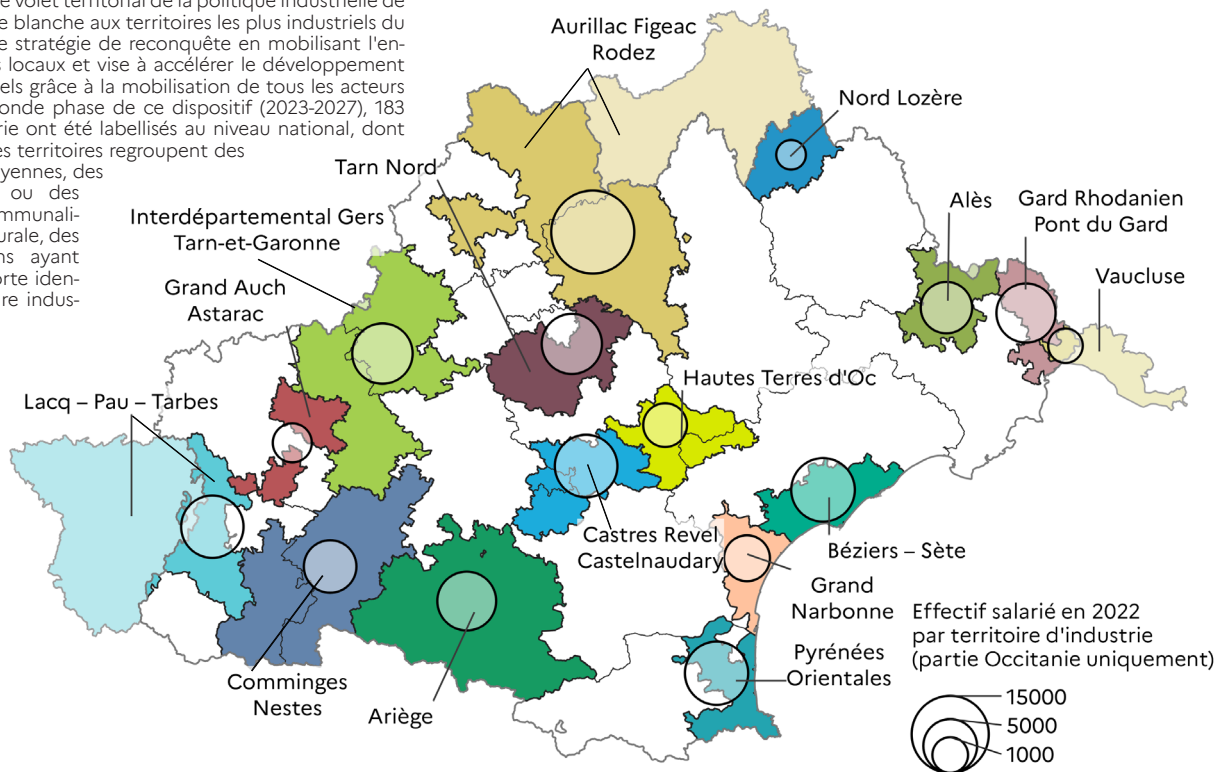




Périmètre des territoires d'industrie en Occitanie : périmètres et effectifs salariés du secteur industriel

Sources : DREETS Occitanie ; Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2022 | fond de carte ©IGN

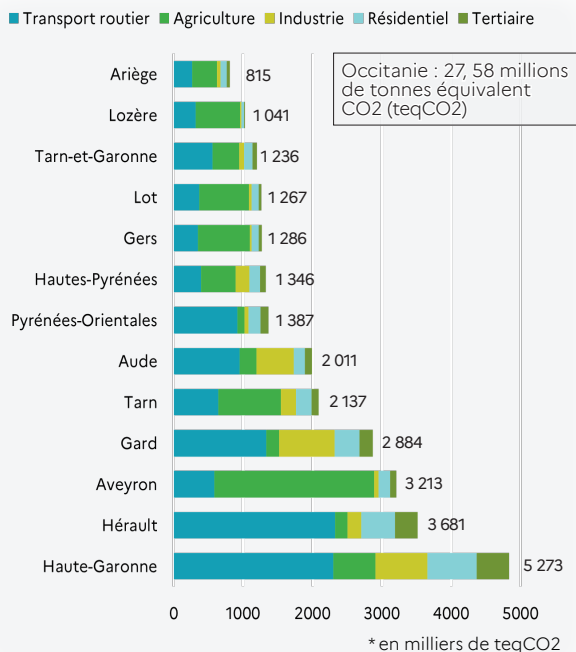
Territoires d'industrie : Initié en 2018, le dispositif «Territoires d'industrie » constitue le volet territorial de la politique industrielle de l'État. Il donne carte blanche aux territoires les plus industriels du pays pour bâtir une stratégie de reconquête en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux et vise à accélérer le développement des projets industriels grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux. Pour la seconde phase de ce dispositif (2023-2027), 183 Territoires d'industrie ont été labellisés au niveau national, dont 15 en Occitanie. Ces territoires regroupent des villes petites et moyennes, des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités situés en zone rurale, des espaces périurbains ayant en commun une forte identité et un savoir-faire industriel.



**Transition énergétique en Occitanie : production d'énergies renouvelables et émissions de gaz à effet de serre***Source : ORCEO (Observatoire Régional Climat Énergie en Occitanie) ; AREC (Agence Régionale Énergie Climat)***Installations de production d'énergie renouvelable en 2022**

	Nombre d'installations*	Évolution 2022/2021	Evol. ann. moyenne sur 10 ans
			en %
Ariège	2 218	+21,2	+18,8
Aude	6 412	+26,4	+15,1
Aveyron	6 035	+18,3	+25,3
Gard	14 193	+22,1	+14,4
Haute-Garonne	16 060	+26,3	+20,9
Gers	4 122	+24,2	+38,7
Hérault	15 799	+22,0	+19,1
Lot	2 361	+34,1	+41,6
Lozère	887	+19,2	+27,7
Hautes-Pyrénées	1 748	+17,3	+18,9
Pyrénées-Orientales	8 933	+33,4	+30,0
Tarn	6 773	+11,7	+17,7
Tarn-et-Garonne	4 186	+17,9	+26,4
Occitanie	89 727	+23,1	+20,5

*Installations photovoltaïques, hydroélectriques, éoliennes raccordées au réseau - Installations de valorisation des déchets ménagers identifiées sur le territoire régional - Unités de méthanisation raccordées, ou identifiées car ne valorisant que la chaleur

Emissions de gaz à effet de serre (GES)* par secteur en 2022

Les émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4 et N2O, gaz fluorés HFC, PFC, SF6 et NF3) comptabilisées sont de plusieurs origines :

- les émissions d'origine énergétique résultant de la combustion des combustibles sur les lieux de consommation (cheminée industrielle, pot d'échappement, ...);
- les émissions d'origine non-énergétique résultant de process industriels, de la décomposition des déchets, de la fermentation entérique, de l'épandage des engrais azotés, de la gestion des déjections animales, ainsi que les émissions de gaz fluorés (réfrigération, climatisation, aérosols, équipements électriques et électroniques).



Activité partielle en Occitanie en 2024 (provisoire¹) : les indemnisations au titre de l'activité partielle

Source : DGEFP/Dares SI APART (extraction au 17/03/2025)

	Heures indemnisées			Etablissements indemnisés			Effectif maximum indemnisé		
	Nombre	(en %)		Nombre	(en %)		Nombre	(en %)	
		dont APLD*	Évolution ann.		dont APLD*	Évolution ann.		dont APLD*	Évolution ann.
Ariège	69 993	67	+19,3	33	15	-54,2	967	67	-7,1
Aude	40 724	42	+95,4	21	19	-32,3	547	59	+89,3
Aveyron	43 744	6	-37,4	39	13	-36,1	823	6	+15,3
Gard	124 069	16	+2,7	108	ss	-28,5	1 349	15	+26,9
Haute-Garonne	220 065	39	-0,4	179	15	-36,1	2 203	50	-37,6
Gers	25 326	88	-79,9	21	52	-80,7	475	85	-74,5
Hérault	89 607	5	-48,5	100	4	-39,4	708	10	-53,1
Lot	28 176	29	-59,1	38	18	-29,6	432	48	-56,7
Lozère	9 373	34	-49,4	18	ss	-35,7	124	40	-44,6
Hautes-Pyrénées	33 106	32	-69,7	37	19	-56,0	408	40	-74,5
Pyrénées-Orientales	83 536	54	-21,8	44	14	-51,6	553	54	-42,0
Tarn	60 822	20	-19,0	47	9	-19,0	1 237	13	-2,4
Tarn-et-Garonne	63 409	4	-36,7	39	ss	-45,1	931	12	-9,1
Occitanie	891 950	32	-29,8	724	12	-42,3	10 757	35	-33,1

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* APLD : Activité partielle de longue durée (en %)

Le dispositif d'activité partielle et les conditions d'indemnisation :

L'activité partielle est destinée aux entreprises qui connaissent des difficultés temporaires liées à la conjoncture économique, des intempéries ou un sinistre. Ce dispositif leur propose le paiement d'une partie des rémunérations des salariés en contrepartie d'heures chômées et évite ainsi d'éventuels licenciements. Depuis le 1^{er} mars 2020, l'activité partielle est possible pour les salariés des particuliers employeurs, les intérimaires, les journalistes pigistes et les salariés employés en France par une entreprise étrangère.

1. En raison de la mise à jour continue des données, les données de consommations peuvent être révisées. Un employeur peut réaliser une demande d'indemnisation jusqu'à 6 mois après la fin de la période couverte par l'activité partielle.



Activité partielle en Occitanie en 2024 (provisoire)

Source : DGEFP/Dares SI APART (extraction au 17/03/2025)

Heures d'activités partielles consommées en 2024 par grand secteur d'activité :

Tertiaire



48 %

Industrie



45 %

Construction



6 %

Agriculture



1 %

Part des heures consommées pour les trois principaux motifs de demande (hors APLD et motif inconnu) :

Sinistre ou intempéries



41 %

Conjoncture économique



51 %

Transformation / Restructuration



7 %



Dispositifs d'appui aux mutations économiques en Occitanie : subventions engagées en 2024 au titre des dispositifs de conseil RH et d'anticipation des besoins en compétences financés par l'Etat

sources : Pôle 3E Dreeets Occitanie

50

2 - Activité économique

Répartition des subventions engagées par dispositif en Occitanie :

Dispositifs :	Montant (en €)	Part (en %)
Appui Conseil en Ressources Humaines	1 595 525	57
ADEC (Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences)	1 186 425	43
Montant total des dispositifs d'appui aux mutations économiques	2 781 950	100

Les principaux secteurs d'activité accompagnés :

Secteurs d'activité :	Montant des subventions (en €)	Part (en %)
Construction & BTP	539 750	19
Filière numérique	485 350	17
Industrie	480 000	17
Tourisme et Hôtels-Café-Restaurants-Com- merce	391 330	14
Médico-social / santé / Services à la personne	174 000	6
Agriculture	150 000	5
Transport et logistique	27 000	1

**Défaillances d'entreprises en 2024 : nombre d'entreprises par secteur en Occitanie***Source : Banque de France*

Les secteurs concernés :	2022	2023	2024	Part (en %)
Construction	789	1 154	1 371	23%
Commerce et réparation automobile	819	1 132	1 201	20%
Hébergement et restauration	549	768	852	14%
Soutien aux entreprises	379	581	659	11%
Enseignement, santé humaine, action sociale et services aux ménages	366	514	544	9%
Industrie	265	358	342	6%
Autres	530	688	933	16%
Occitanie (tout secteur d'activité)	3 697	5 195	5 902	100%

Destructions d'emplois* en 2024 : nombre de salariés impactés par secteur en Occitanie*Source : RUPCO*

Les secteurs concernés :	2022	2023	2024	Part (en %)
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	716	1 131	1 791	23%
Construction	1 120	1 356	1 451	19%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	732	1 506	1 428	18%
Hébergement et restauration	467	751	592	8%
Fabrication d'autres produits industriels	308	349	552	7%
Transports et entreposage	321	237	531	7%
Autres	1 640	1 619	1 480	19%
Occitanie (tout secteur d'activité)	5 304	6 949	7 825	100%

* Licenciements économiques, Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures conventionnelles collectives (RCC) dans les établissements domiciliés en Occitanie

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan lorsqu'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est engagée à son encontre.

Lorsqu'une entreprise se trouve en état de cessation des paiements, son dirigeant est tenu de déclarer cette situation auprès du tribunal compétent (tribunal de commerce ou tribunal judiciaire) dans un délai de 45 jours. Le tribunal peut alors décider d'ouvrir une procédure de redressement judiciaire. Cette procédure débute par une période d'observation visant à évaluer la situation et à définir les mesures nécessaires pour assurer la poursuite de l'activité.

En revanche, la liquidation judiciaire concerne les entreprises dont le rétablissement apparaît manifestement impossible. Cette procédure entraîne la cessation définitive de l'activité de l'entreprise.

Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation totale d'activité, et inversement et toutes les cessations d'activité ne sont pas consécutives à une défaillance.

Mutations économiques



Destructions d'emplois en Occitanie : PSE et RCC

Source : DGEFP RupCo/ SI PSE

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

	2022	2023	2024
PSE ayant un impact dans la région	47	60	81
Nombre d'établissements régionaux concernés	112	176	256
dont nombre d'établissements distincts*	107	171	240
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	1 573	1 802	2 839

* Un même établissement peut avoir déposé au moins 2 PSE la même année.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC)

Source : DGEFP RupCo/ SI PSE

	2022	2023	2024
RCC ayant un impact dans la région	10	18	7
Nombre d'établissements régionaux concernés	21	37	21
Nombre d'emplois impactés en Occitanie	93	297	173

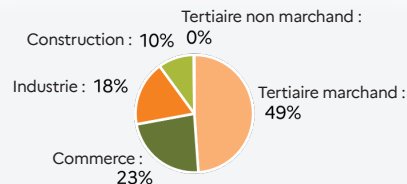
Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

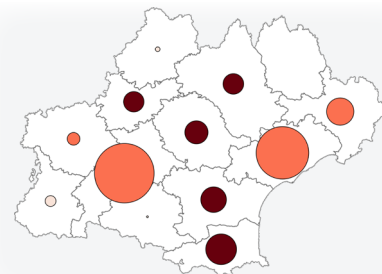
Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

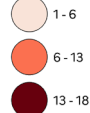
Impact des PSE par secteur d'activité en 2024 (emplois)



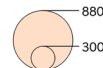
Impact des PSE par département en 2024 Nombre moyen d'emplois détruits par établissement



Nombre moyen d'emplois détruits par établissement par département



Nombre d'emplois détruits





Ruptures conventionnelles de salariés non protégés en 2024

Source : DGT-portail RC

Nombre de demandes en Occitanie

	Demandes*	Autorisations
Ariège	927	896
Aude	2 932	2 882
Aveyron	1 818	1 685
Gard	6 052	5 866
Haute-Garonne	15 243	14 714
Gers	1 156	1 101
Hérault	14 558	13 259
Lot	1 080	1 075
Lozère	479	472
Hautes-Pyrénées	1 276	1 273
Pyrénées-Orientales	4 197	4 046
Tarn	2 866	2 627
Tarn-et-Garonne	1 766	1 656
Occitanie	54 350	51 552

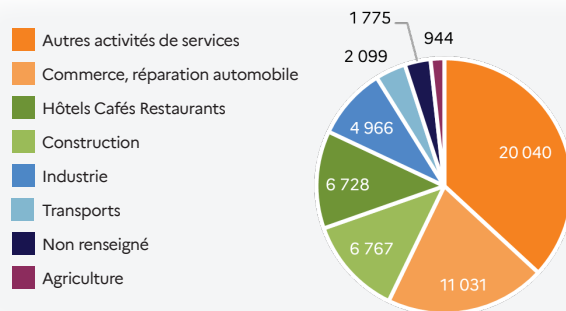
Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

*y compris les demandes invalidées et refusées

Nombre de demandes dans les principaux secteurs d'activité détaillés

	Demandes*
Restauration traditionnelle	3 263
Restauration de type rapide	1 390
Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	1 354
Ingénierie, études techniques	1 139
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	863
Nettoyage courant des bâtiments	846
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	832
Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	820
Débites de boissons	810

Nombre de demandes* par secteur d'activité en Occitanie





Licenciements des salariés protégés en 2024 : demandes et autorisations

Source : DGT-Delphes

	Demandes	dont :					Autorisations
		Rupture conventionnelle	Motif économique dont transfert	Inaptitude	Disciplinaire	Autres	
Ariège	34	8	12	10	3	1	31
Aude	77	29	16	20	12	0	69
Aveyron	51	16	13	18	4	0	51
Gard	144	83	22	29	10	0	130
Haute-Garonne	726	310	189	160	52	15	669
Gers	36	22	9	5	0	5	36
Hérault	360	168	88	77	22	0	320
Lot	25	15	3	7	0	0	23
Lozère	14	10	0	2	2	0	14
Hautes-Pyrénées	70	28	17	19	6	0	66
Pyrénées-Orientales	105	38	36	21	10	0	100
Tarn	105	40	36	21	4	4	102
Tarn-et-Garonne	63	20	8	28	6	1	55
Occitanie	1 810	787	449	417	131	26	1 666

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

En cas de licenciement d'un délégué du personnel ou d'un membre du comité d'entreprise ou du CHSCT, l'entreprise doit préalablement demander l'avis de la Dreet qui autorise ou non la rupture du contrat.



©whyframeshot / stock.adobe.com

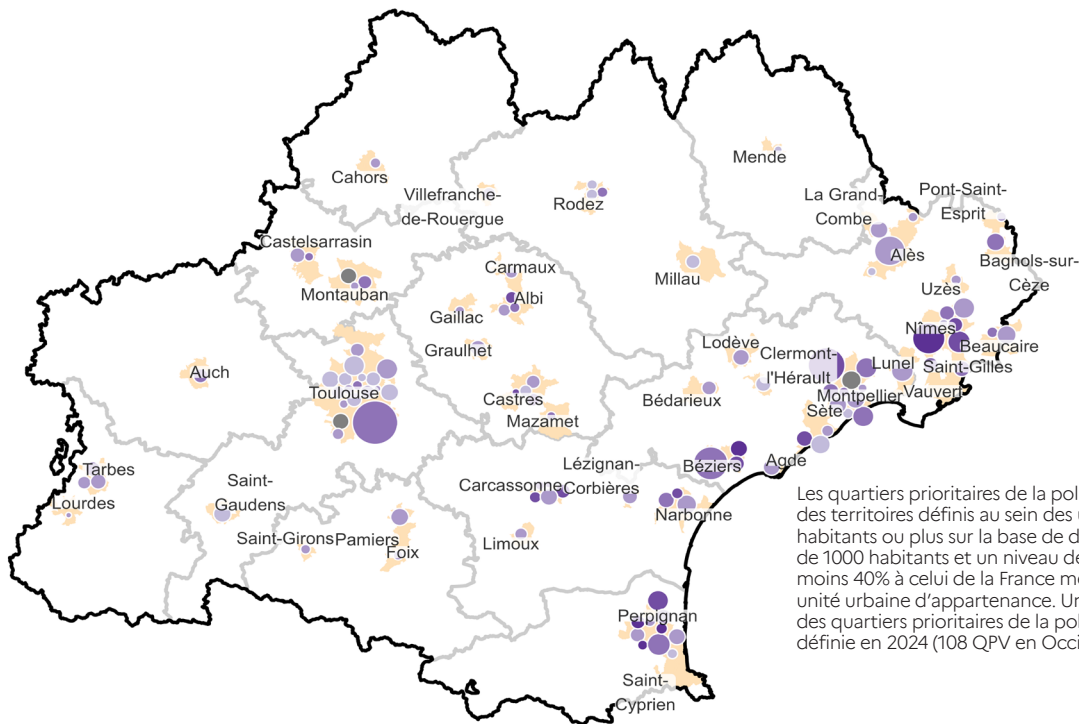
POLITIQUES D'INCLUSION SOCIALE

Politique de la Ville
Politiques du logement
Solidarités



Population et taux de pauvreté des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Sources : Insee, Recensement de la population 2020 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2023



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires définis au sein des unités urbaines de 10 000 habitants ou plus sur la base de deux critères : un minimum de 1000 habitants et un niveau de vie médian inférieur d'au moins 40% à celui de la France métropolitaine et de son unité urbaine d'appartenance. Une nouvelle géographie des quartiers prioritaires de la politique de la ville a été définie en 2024 (108 QPV en Occitanie).



Quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Occitanie : caractéristiques socio-démographiques

Source : Sig-ville, Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

	Population vivant en QPV ¹			Demandeurs d'emploi ABC ² en QPV	Bénéficiaires parmi les allocataires vivant en QPV ³				
	Population	dans l'ensemble des QPV de la région	Part en % dans la population du département		Aides au logement	dont APL	AAH	APA	Part en % RSA
Ariège	6 800	2	4	1 236	73	20	10	35	27
Aude	25 700	7	7	3 786	71	36	19	31	27
Aveyron	9 100	2	3	1 463	69	34	18	37	16
Gard	77 700	20	10	12 911	71	42	13	31	31
Haute-Garonne	86 200	22	6	13 675	69	42	15	33	19
Gers	2 700	1	1	251	73	65	23	32	25
Hérault	111 100	28	9	18 244	70	34	15	31	24
Lot	1 400	0	1	168	70	64	13	35	21
Lozère	1 000	0	1	112	67	66	20	40	13
Hautes-Pyrénées	9 000	2	4	1 347	72	59	18	36	22
Pyrénées-Orientales	31 300	8	6	4 758	72	34	15	25	38
Tarn	20 200	5	5	3 217	72	56	14	32	26
Tarn-et-Garonne	11 000	3	4	2 408	68	35	14	37	19
Occitanie	393 200	100	7	63 576	70	39	15	32	25

Note de lecture : 73 % des foyers allocataires résidant dans un QPV d'Ariège perçoivent une aide au logement fin 2023. Pour chaque colonne, les valeurs extrêmes sont en caractères gras..

Sources détaillées : 1. Insee, recensement de la population 2020. 2. France Travail-Dares, Statistiques trimestrielles du marché du travail au 4^{ème} trimestre 2023.

3. Cnaf, bénéficiaires des prestations légales au 31 décembre 2023.

L'APL (aide personnelle au logement) est une aide financière destinée à réduire le montant du loyer et versée, sous conditions, à toute personne qui loue un logement ou réside en établissement (par exemple, en résidence autonomie). **L'AAH (Allocation Adultes Handicapés)** garantit un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert sous conditions d'âge, d'incapacité, de résidence, de nationalité et de ressources. **L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie)** est une allocation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus ayant besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, se laver, s'habiller...); ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. **RSA (Revenu de Solidarité Active)** est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Ce dernier varie selon la composition du foyer et les éventuels revenus professionnels perçus.

Hébergement et accès au logement

3 - Politiques d'inclusion sociale



Hébergement social : parc installé au 31 mars 2025 par catégorie d'établissement, hors places d'hôtel (en nombre de places)

Source : Dreet, OFII

Taux d'équipement en places d'hébergement généraliste* pour 1000 adultes de 20 ans et plus au 31 mars 2025

Source : Dreet, Insee, Estimation de population au 1er janvier 2025.

Hébergements du Dispositif national d'accueil *

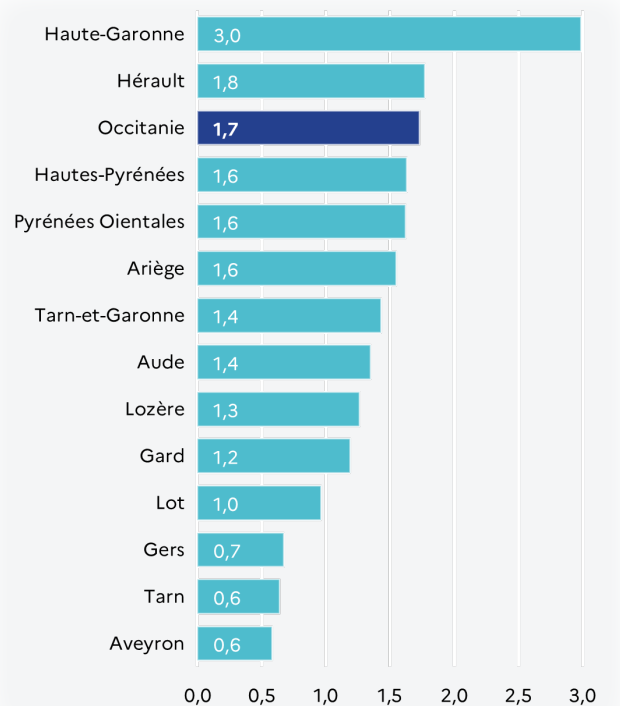
Hébergement généraliste**

	CADA	CPH	HUDA	Ensemble	dont CHRS
Ariège	232	27	65	195	112
Aude	360	60	93	409	138
Aveyron	219	60	39	131	94
Gard	649	63	183	723	284
Haute-Garonne	831	109	707	3 471	1 077
Gers	210	40	110	105	48
Hérault	804	60	662	1 732	654
Lot	249	40	72	139	99
Lozère	100	38	33	77	36
Hautes-Pyrénées	268	55	126	307	95
Pyrénées-Orientales	332	65	151	646	268
Tarn	360	30	126	203	87
Tarn-et-Garonne	285	42	21	294	85
Occitanie	4 899	689	2 388	8 432	3 077

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

** Héb. généraliste : centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale + CHRS, hors places d'hôtel.



* Places d'hébergement en CHRS + centres d'accueil non conventionnés au titre de l'aide sociale, hors places d'hôtel.

CADA : Centres d'accueil de demandeurs d'asile
 HUDA : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
 CPH : Centres provisoires d'hébergement
 CHRS : Centres d'hébergement et de réinsertion sociale



Hébergement et accès au logement

Logement accompagné : parc installé en 2025 par catégorie d'établissement (en nombre de places)

Source : Dreetts, Finess (extraction au 24/04/2025) ; Dihal.

	Places				Places d'IML créées entre 2018 et 2024
	PF et résidences accueil	Autres résidences sociales	FJT	FTM	
Ariège	49	5	28		41
Aude	153	90	164		311
Aveyron	97		135		38
Gard	236		515	104	446
Haute-Garonne	370	1284	1291	17	950
Gers	51	25	122		159
Hérault	489	962	786	181	838
Lot	121	18	208		65
Lozère	37				61
Hautes-Pyrénées	124		129		122
Pyrénées-Orientales	122	124	116		456
Tarn	97	25	249		109
Tarn-et-Garonne	150		71		150
Occitanie	2 096	2 533	3 814	302	3 746
France métropolitaine	22 331	114 425	54 171	19 775	nd
Poids Occ. / Fr. métro. (%)	9,4	2,2	7,0	1,5	

PF : Pensions de famille

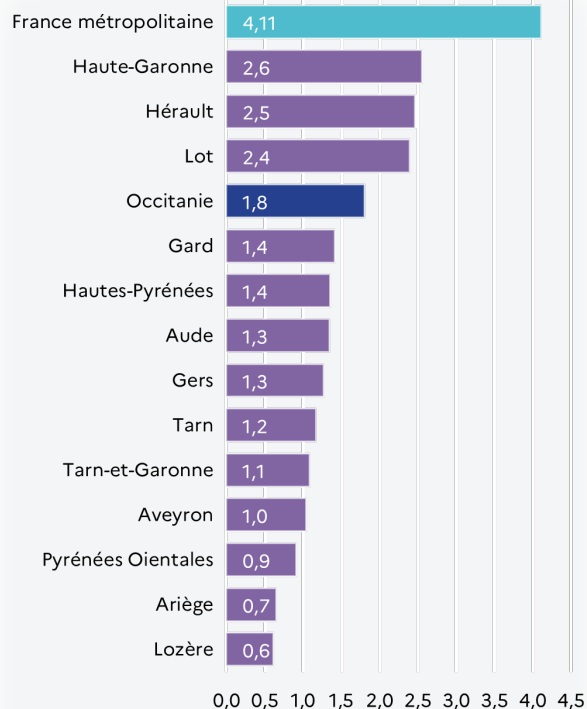
FJT : Foyers de jeunes travailleurs conventionnés ou non en résidence sociale

FTM : Foyers de travailleurs migrants

IML : Inter médiation locative

Taux d'équipement en places de logement accompagné* pour 1 000 adultes de 20 ans et plus au 30 avril 2025

Source : Dreetts, Insee, Estimation de population au 1er janvier 2025.



* Places en pensions de famille, résidences accueil, FJT, FTM et autres résidences sociales, hors places d'IML

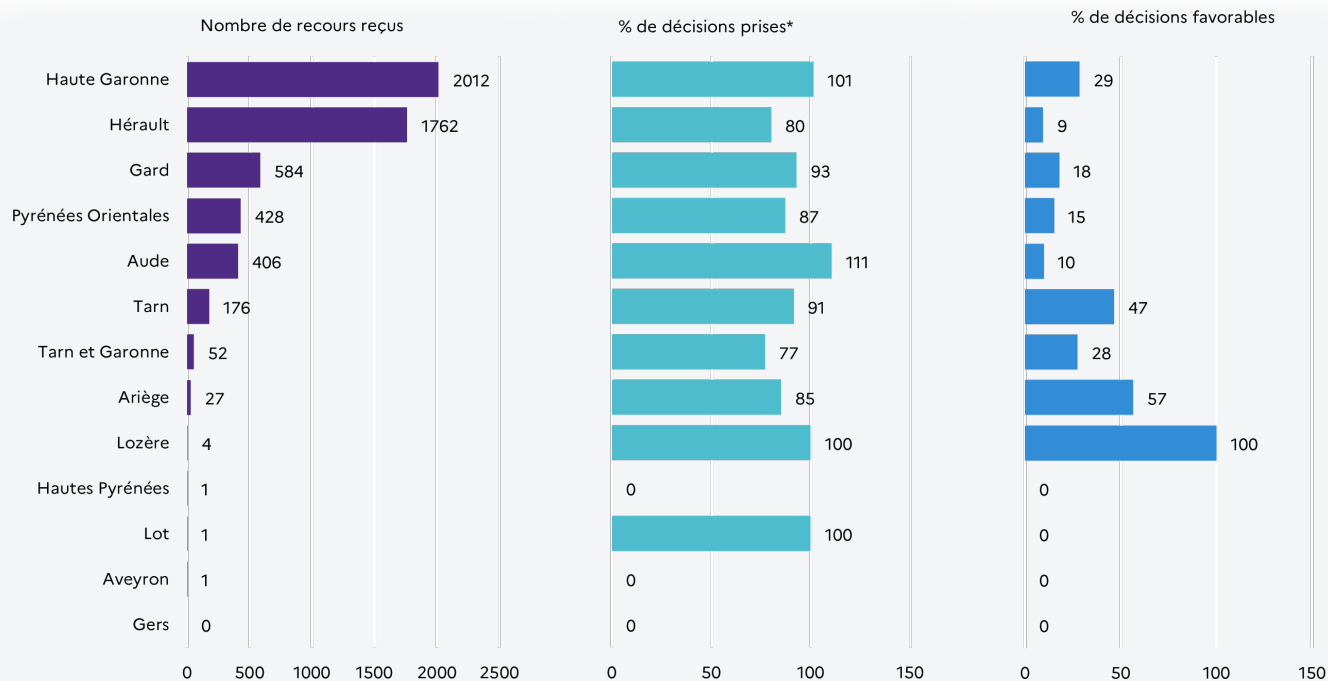
Hébergement et accès au logement

3 - Politiques d'inclusion sociale



Recours au Droit au logement opposable (Dalo) en 2023

Source : ministère en charge du logement, Suivi de l'activité des commissions de médiation Dalo en 2023.



*la part de décisions prises peut être supérieure à 100 si la commission a traité des recours reçus l'année précédente.

A l'échelle régionale, 5 454 recours ont été reçus par les commissions de médiation en 2023. Le taux de décisions prises est inférieur au national (93 % contre 100 %) tout comme celui de décisions favorables (20 % contre 33 %).

La loi Dalo désigne l'État comme le garant du droit au logement. La mise en oeuvre de cette garantie s'appuie sur un recours amiable et un recours contentieux.



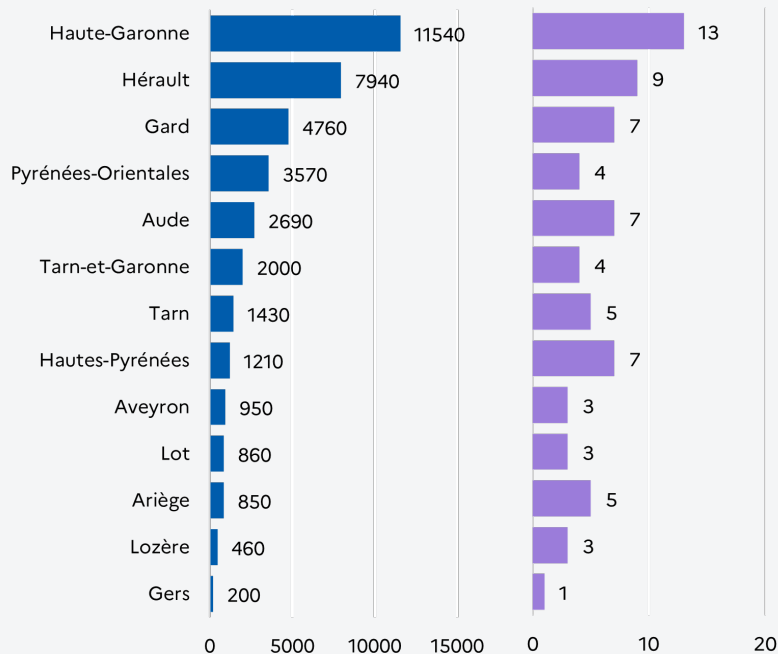
Hébergement et accès au logement

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des sans domicile : les personnes ayant sollicité le 115 en 2024

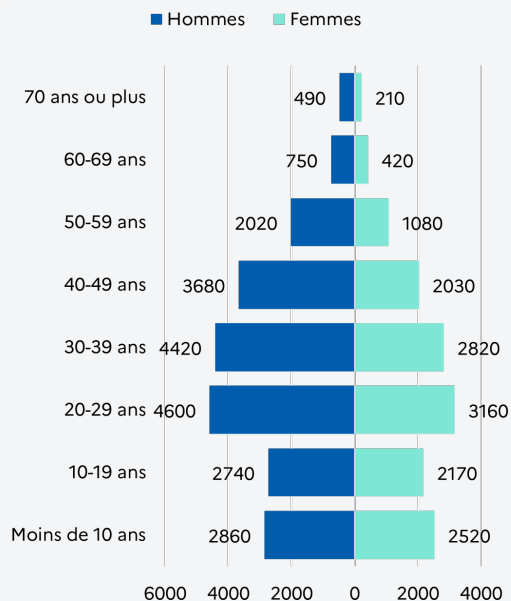
Source : Dihal, Système d'information des Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) volet 115 ; traitements DREETS Occitanie.

Nombre de personnes ayant sollicité au moins une fois le 115 en 2024

Part des ménages avec enfant(s) en %



Répartition des demandeurs selon l'âge et le sexe



Hébergement et accès au logement

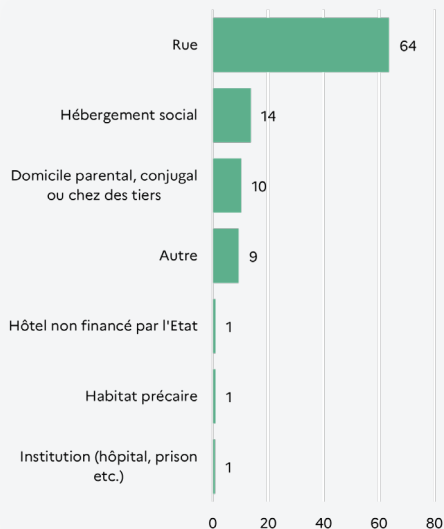
3 - Politiques d'inclusion sociale



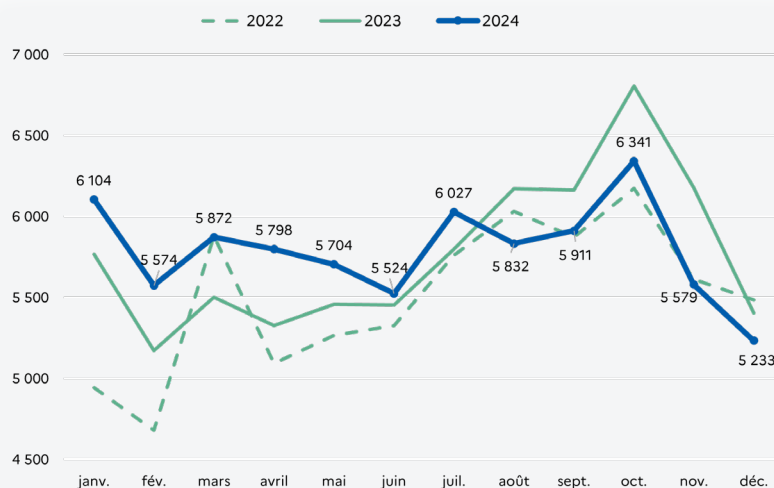
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des sans domicile : les personnes ayant sollicité le 115 en 2024

Source : Dihal, Système d'information des Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) volet 115 ; traitements DREETS Occitanie.

Lieu où le ménage a dormi la veille de sa première demande en 2024 (en %)



Nombre de personnes ayant enregistré au moins une demande d'hébergement auprès du 115 au cours du mois





Dépenses nettes d'aide sociale en 2023

Source : Drees, Enquête Aide sociale 2023

	Dépenses nettes totales d'aide sociale (en millions d'euros)	Dont (en %) :				
		Dépenses d'allocations et d'insertion liées au RSA	Aide sociale aux personnes âgées	Aide sociale à l'enfance	Aide sociale aux personnes handicapées	Autres
Ariège	82	32,7	26,3	21,9	5,8	13,4
Aude	358	16,2	19,3	21,7	31,3	11,5
Aveyron	204	29,2	23,9	18,3	15,5	13,0
Gard	581	18,9	16,7	20,8	35,0	8,5
Haute-Garonne	856	16,6	22,2	27,5	28,7	5,0
Gers	156	24,4	23,1	25,6	17,2	9,6
Hérault	926	19,7	20,7	21,7	28,4	9,5
Lot	139	28,4	23,6	20,5	20,3	7,1
Lozère	57	24,4	27,9	19,6	14,6	13,5
Hautes-Pyrénées	194	31,3	19,4	17,5	21,9	9,8
Pyrénées-Orientales	254	27,0	25,0	34,1	6,3	7,6
Tarn	286	21,7	23,0	21,6	24,4	9,3
Tarn-et-Garonne	187	22,4	21,1	23,6	22,7	10,2
Occitanie	4 281	21,1	21,2	23,3	25,6	8,8
France métropolitaine	42 080	19,6	22,4	24,2	24,8	9,0

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Les dépenses nettes correspondent aux **dépenses d'aide sociale des départements après déduction des récupérations et recouvrements**, mais elles englobent les dépenses prises en charge par l'État par l'intermédiaire de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).



Dépenses totales nettes d'aide sociale par habitant en 2023 (en euros)

Source : Drees, Enquête Aide sociale 2023 ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2024

	Dépenses totales nettes d'aide sociale (en euros)	Nombre d'habitants	Dépenses totales nettes d'aide sociale par habitant
Ariège	82 281 025	156 300	526 €
Aude	357 988 031	379 190	944 €
Aveyron	204 255 898	278 820	733 €
Gard	580 652 687	772 240	752 €
Haute-Garonne	856 085 556	1 489 750	575 €
Gers	156 458 790	192 920	811 €
Hérault	925 706 380	1 241 540	746 €
Lot	138 807 539	176 100	788 €
Lozère	57 470 622	76 510	751 €
Hautes-Pyrénées	193 727 346	232 150	835 €
Pyrénées-Orientales	254 032 268	500 100	508 €
Tarn	286 489 512	399 630	717 €
Tarn-et-Garonne	186 761 348	267 040	699 €
Occitanie	4 280 717 002	6 162 300	695 €
France métropolitaine	42 079 511 797	66 192 960	636 €

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Allocataires des principaux minima sociaux et de la prime d'activité au 31 décembre 2023

Sources : Drees (Données mensuelles sur les prestations de solidarité)

	Prime d'activité		Allocataires ASS		Allocataires AAH ¹		Allocataires RSA ²		Part de la population couverte** par le RSA (en %)
	Nombre	Évolution ann. (%)	Nombre	Évolution ann. (%)	Nombre	Évolution ann. (%)	Nombre	Évolution ann. (%)	
Ariège	12 750	-3,7	930	-5,1	3 320	+2,2	6 580	-1,5	4,2
Aude	31 470	-3,1	2 260	-10,3	12 590	+7,4	15 610	-2,5	4,1
Aveyron	19 330	-2,6	770	-14,4	6 470	+8,9	4 360	-6,1	1,6
Gard	59 020	-4,3	4 080	-7,3	16 200	+6,0	29 980	-2,6	3,9
Haute-Garonne	115 340	-0,4	4 390	-7,4	32 690	+9,4	37 590	-0,7	2,5
Gers	12 680	-2,7	460	-13,2	4 840	+5,8	4 060	-1,3	2,1
Hérault	104 440	-1,5	6 680	-7,1	30 440	+3,8	41 000	-0,4	3,3
Lot	12 900	-2,1	650	-14,5	3 350	+3,5	4 220	-1,1	2,4
Lozère	5 780	-6,4	160	-15,8	2 950	+3,8	1 280	-4,3	1,7
Hautes-Pyrénées	17 700	-0,4	910	-8,1	7 160	+4,5	5 660	-1,1	2,4
Pyrénées-Orientales	45 190	-1,9	3 190	-8,3	12 290	+3,6	25 350	+1,6	5,1
Tarn	28 980	-3,6	1 620	-8,5	8 730	+3,7	10 590	-1,6	2,6
Tarn-et-Garonne	19 610	-3,0	860	-12,2	6 160	+3,4	6 480	+1,4	2,4
Occitanie	485 190	-2,1	26 960	-8,4	147 190	+5,8	192 760	-1,0	3,1
France entière	4 683 700	-2,2	253 100	-8,2	1 314 800	+4,5	1 849 700	-2,0	2,7
Part Occitanie / France entière	10,4		10,7		11,2		10,4		

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Définition AAH et RSA : voir [page 56](#). ** Population couverte : allocataire, conjoint et personnes à charge, hors "RSA jeunes" à la charge de l'Etat.

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité destiné aux travailleurs percevant des revenus modestes.

L'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage ou ayant au moins 50 ans, bénéficiant de l'assurance chômage et optant pour la perception de l'ASS (l'allocation d'assurance chômage s'arrêtant alors), sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources.



La protection des personnes vulnérables en 2023 : les Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) au 31/12/2023

Source : instruction budgétaire 2023

	Nombre de services DPF*	Nombre de mesures
Ariège	1	20
Aude	1	72
Aveyron	1	31
Gard	2	130
Haute-Garonne	1	256
Gers	1	49
Hérault	3	250
Lot	2	24
Lozère	1	18
Hautes-Pyrénées	1	58
Pyrénées-Orientales	1	46
Tarn	1	87
Tarn-et-Garonne	1	71
Occitanie	17	1 112

* Généralement les services DPF sont gérés par des associations

Le **délégué aux prestations familiales (DPF)** intervient sur décision du juge pour enfants et met en oeuvre, dans le strict respect du mandat, la **mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)**.

Ce professionnel intervient toujours pour une période déterminée et rend compte de son activité au juge.

La plupart des délégués aux prestations familiales sont employés par les unions départementales des associations familiales (UDAF), mais aussi les organismes de sécurité sociale.



La protection des personnes vulnérables en 2023 : les services mandataires au 31/12/2023

Source : DREETS, services MJPM et enquête DGCS 2024-2025

	Nombre de services mandataires*	Nombre de personnes accompagnées par les services mandataires	Nombre de mandataires individuels financés	Nombre de personnes accompagnées par les mandataires individuels
Ariège	2	881	30	851
Aude	3	3 025	8	542
Aveyron	3	2 317	17	747
Gard ²	4	3 873	32	1 455
Haute-Garonne	5	4 211	95	4 689
Gers	2	2 092	11	332
Hérault	4	5 090	65	2 969
Lot	2	1 483	3	166
Lozère	3	1 515	5	200
Hautes-Pyrénées	2	1 592	26	704
Pyrénées-Orientales	2	2 954	16	1 125
Tarn	3	2 417	49	1 720
Tarn-et-Garonne	2	1 558	20	983
Occitanie	37	33 008	377	16 483

*Associations (à 90%), CCAS.

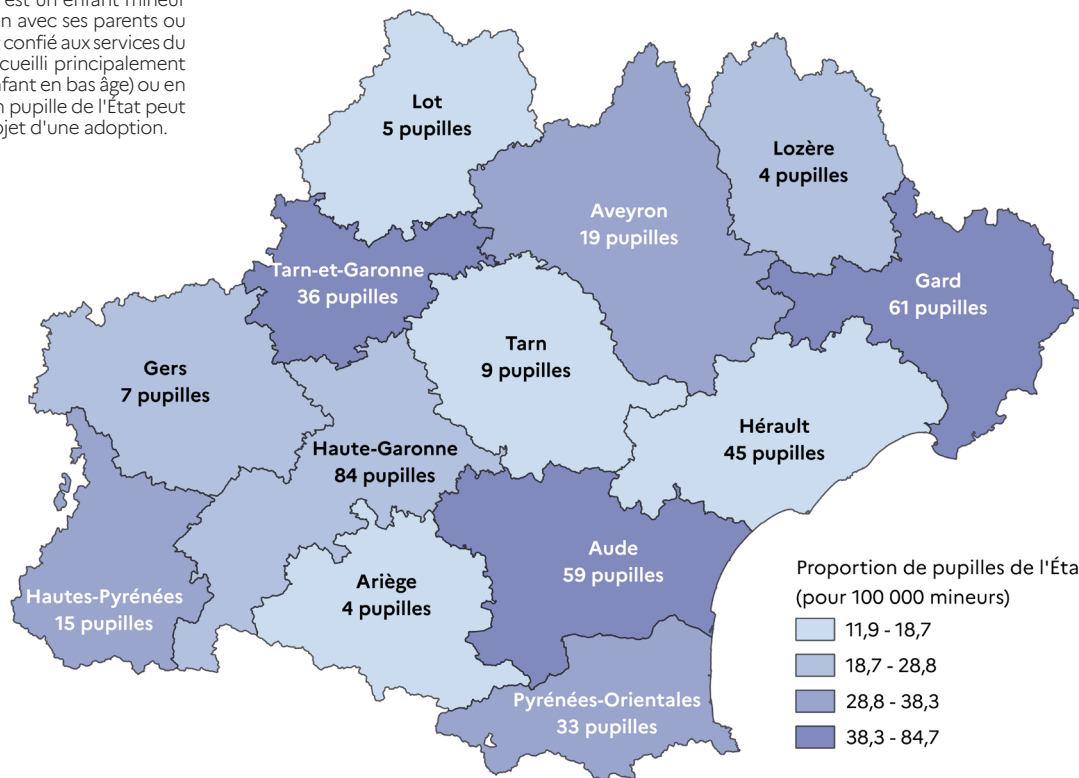
Lorsqu'une personne majeure est dans l'incapacité de se prendre en charge elle-même, le juge des contentieux de la protection peut décider son **placement sous un régime de protection légale**. Lorsque les mesures de protection (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) ne peuvent pas être confiées à un proche, elles sont exercées par un professionnel, appelé **mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM)**. Le mandataire peut travailler à titre individuel, en association ou comme préposé d'établissement.



Pupilles de l'État : répartition des pupilles de l'État en Occitanie au 31 décembre 2023

Sources : Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) ; Insee - Estimations de population au 1^{er} janvier 2024 | fond de carte ©IGN

Un pupille de l'État est un enfant mineur qui a perdu tout lien avec ses parents ou avec sa famille. Il est confié aux services du département et accueilli principalement en pouponnière (enfant en bas âge) ou en famille d'accueil. Un pupille de l'État peut également faire l'objet d'une adoption.

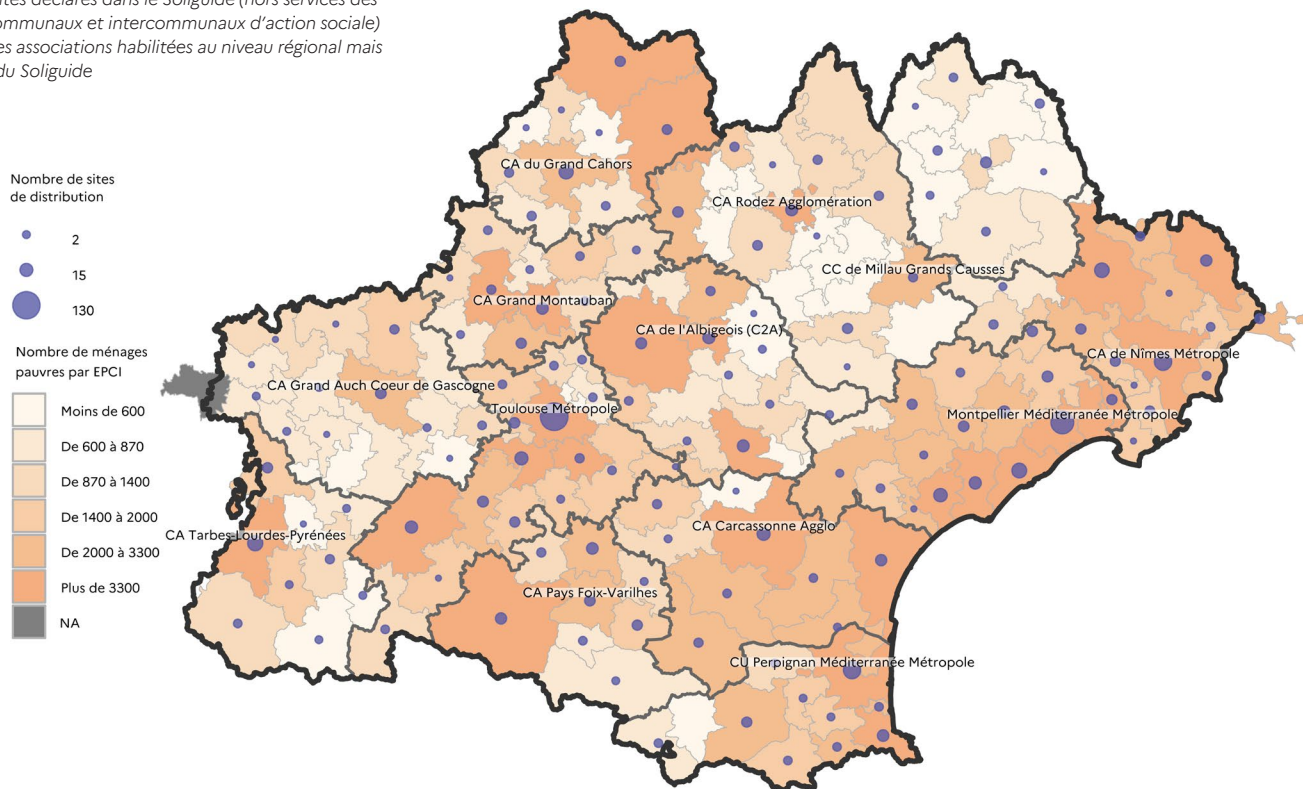




Aide alimentaire : implantation des sites de distribution de l'aide alimentaire par EPCI

Sources : Soliguide février 2025, Solinum ; habilitations régionales 2024, DREETS Occitanie ; Fichier localisé social et fiscal 2021, Insee | fond de carte ©IGN

Champ : sites déclarés dans le Soliguide (hors services des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) et siège des associations habilitées au niveau régional mais absentes du Soliguide

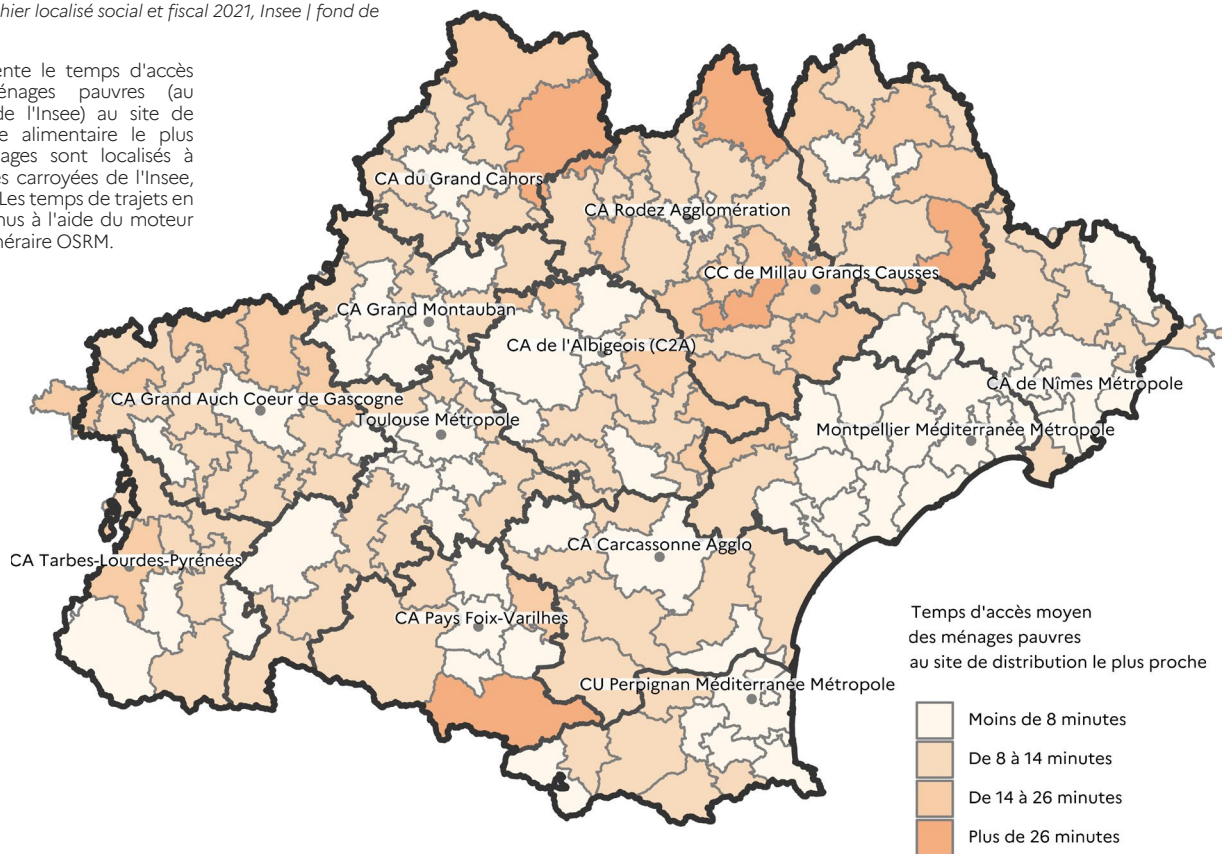




Aide alimentaire : accessibilité des centres de distribution d'aide alimentaire en 2024

Sources : Soliguide mars 2025, Solinum ; Habilitations régionales 2024, DREETS Occitanie ; Fichier localisé social et fiscal 2021, Insee | fond de carte ©IGN

Cette carte présente le temps d'accès moyen des ménages pauvres (au sens monétaire de l'Insee) au site de distribution d'aide alimentaire le plus proche. Les ménages sont localisés à partir des données carroyées de l'Insee, au kilomètre près. Les temps de trajets en voiture sont obtenus à l'aide du moteur de recherche d'itinéraire OSRM.





POLITIQUES D'EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Politiques d'emploi
Formation professionnelle
Fonds social européen

Politiques d'emploi



Les entrées en contrat d'apprentissage en 2024

Source : Dares - Extrapro et SI de certains OPCO, données provisoires extraites le 17/04/2025

	Entrées ¹	Évolution sur un an	dont secteur public	Hommes	Femmes	(en %) Travailleurs handicapés
Ariège	1 250	+6,5	2,4	65,3	34,7	3,9
Aude	4 220	+8,7	2,1	57,0	43,0	3,2
Aveyron	2 860	+4,7	1,9	63,8	36,2	2,3
Gard	8 090	+3,3	1,7	57,7	42,3	2,2
Haute-Garonne	23 420	+3,8	2,8	52,8	47,2	2,5
Gers	1 580	+5,4	2,2	66,5	33,5	3,4
Hérault	18 610	+2,5	2,4	53,3	46,7	2,4
Lot	1 600	+10,2	2,1	65,2	34,8	2,8
Lozère	640	+2,4	3,1	63,9	36,1	4,7
Hautes-Pyrénées	2 260	+7,7	2,7	60,1	39,9	3,5
Pyrénées-Orientales	7 050	+8,7	1,4	58,3	41,7	2,2
Tarn	3 940	+6,8	2,3	58,5	41,5	3,1
Tarn-et-Garonne	2 490	+4,8	2,0	59,8	40,2	3,5
Occitanie	77 990	+4,6	2,3	56,1	43,9	2,6
France métropolitaine	858 300	+3,5	2,8	54,9	45,1	1,8
Part Occitanie/ F.M.	9,1		7,4	9,3	8,9	13,0

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

1. Nombres arrondis à la dizaine



Les contrats d'apprentissage en 2024 : profil des apprentis lors de l'entrée en contrat

Source : Dares - Extrapro et SI de certains OPCO, données provisoires extraites le 17/04/2025

	(en %)						
	< 18 ans	18 - 25 ans	26 ans et plus	Sans diplôme	CAP/BEP	Bac	Supérieur
Ariège	37,5	55,7	6,8	34,9	13,7	30,5	20,9
Aude	29,8	62,7	7,5	31,1	14,4	35,1	19,5
Aveyron	27,3	67,0	5,6	23,0	12,3	38,2	26,5
Gard	24,7	66,9	8,4	25,2	11,2	36,0	27,6
Haute-Garonne	12,8	76,9	10,3	14,1	7,1	36,0	42,8
Gers	29,3	63,3	7,5	26,8	12,9	35,5	24,8
Hérault	15,4	74,1	10,5	16,0	8,5	38,0	37,5
Lot	36,0	58,1	5,9	33,0	13,6	30,4	23,0
Lozère	31,5	61,6	6,8	30,7	13,9	34,5	21,0
Hautes-Pyrénées	28,9	64,1	7,0	26,1	13,8	36,6	23,5
Pyrénées-Orientales	22,6	66,7	10,7	28,3	14,7	35,9	21,1
Tarn	30,9	62,2	6,9	27,7	13,8	34,6	24,0
Tarn-et-Garonne	30,3	63,1	6,6	27,7	12,6	36,4	23,3
Occitanie	20,3	70,4	9,2	20,8	10,3	36,2	32,7
France métropolitaine	20,2	71,9	7,9	19,1	9,6	35,6	35,7

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'état ou un titre à finalité professionnelle.

L'apprentissage repose sur le principe d'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou dans un organisme de formation et enseignement du métier chez un employeur.



Les contrats d'apprentissage en 2024 : répartition des entrées en contrat par secteur d'activité

Source : Dares - Extrapro et SI de certains OPCO, données provisoires extraites le 17/04/2025

	(en %)				
	Tertiaire marchand	Industrie	Construction	Tertiaire non-marchand	Agriculture
Ariège	51,2	19,7	18,5	6,1	4,5
Aude	67,6	10,0	10,8	8,2	3,4
Aveyron	53,4	14,2	14,3	8,4	9,7
Gard	63,6	12,8	12,9	8,7	2,1
Haute-Garonne	68,3	12,9	8,6	9,6	0,6
Gers	54,6	15,6	13,5	5,7	10,6
Hérault	70,8	8,2	9,7	10,0	1,3
Lot	51,3	23,0	13,7	5,7	6,3
Lozère	51,4	13,0	17,6	11,1	7,0
Hautes-Pyrénées	54,2	19,7	13,0	8,7	4,4
Pyrénées-Orientales	69,2	7,9	13,4	8,6	0,9
Tarn	60,5	14,7	12,9	7,6	4,2
Tarn-et-Garonne	61,4	15,5	12,9	7,0	3,2
Occitanie	65,3	13,5	10,0	8,9	2,2
France métropolitaine	65,4	13,4	10,1	8,9	2,2

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Les contrats d'apprentissage en 2024 : répartition des entrées en contrat par taille d'entreprise

Source : Dares - Extrapro et SI de certains OPCO, données provisoires extraites le 17/04/2025

	(en %)			
	Moins de 10 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ariège	54,0	12,7	12,1	21,2
Aude	57,8	12,1	11,6	18,6
Aveyron	52,1	10,7	13,5	23,6
Gard	54,3	12,3	9,3	24,1
Haute-Garonne	42,2	10,5	10,9	36,4
Gers	57,1	10,0	9,9	23,1
Hérault	54,8	10,8	9,8	24,6
Lot	52,6	11,4	9,4	26,5
Lozère	58,3	11,7	10,6	19,4
Hautes-Pyrénées	48,7	10,9	11,7	28,7
Pyrénées-Orientales	59,7	11,5	11,9	17,0
Tarn	55,7	12,0	11,5	20,8
Tarn-et-Garonne	51,8	11,3	13,9	22,9
Occitanie	51,3	11,1	10,8	26,8
France métropolitaine	43,3	10,6	11,1	35,0

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.



Les contrats de professionnalisation en 2024 : nombre de contrats de professionnalisation débutés par secteur d'activité

Source : Dares - Données provisoires extraites le 07/03/2025

	Nombre de contrats	Évolution annuelle (en %)	Répartition des contrats par secteurs (en %)				
			Tertiaire marchand	Industrie	Construction	Tertiaire non- marchand	Agriculture
Ariège	90	- 15,9	34,9	39,1	8,3	17,7	0,0
Aude	245	- 33,4	54,4	24,9	4,4	13,8	2,4
Aveyron	206	- 33,5	65,8	16,4	8,3	8,5	1,0
Gard	656	- 23,2	62,0	15,1	6,1	15,7	1,0
Haute-Garonne	2 532	- 30,6	77,9	8,5	4,7	8,7	0,2
Gers	182	- 16,9	71,2	9,8	1,8	9,5	7,7
Hérault	1 423	- 21,7	76,6	6,6	4,3	11,7	0,8
Lot	168	- 29,4	61,1	27,0	3,4	7,3	1,2
Lozère	34	+3,0	35,6	14,8	17,8	31,8	0,0
Hautes-Pyrénées	284	- 10,4	67,3	19,5	2,9	8,5	1,8
Pyrénées-Orientales	421	- 32,5	63,4	10,0	2,6	23,4	0,5
Tarn	411	- 17,3	54,4	19,1	13,9	11,3	1,3
Tarn-et-Garonne	156	- 31,9	68,2	6,7	4,8	20,3	0,0
Occitanie	6 808	- 26,5	70,5	11,6	5,2	11,7	0,9
France métropolitaine	87 135	- 23,8	69,5	14,0	5,1	10,4	1,1
Part Occitanie/ F.M.	7,8%		7,9	6,5	8,0	8,8	6,6

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié.
Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes.



Les contrats de professionnalisation en 2024 : profil des alternants lors de la signature du contrat de professionnalisation

Source : Dares

Répartition des entrées en contrat de professionnalisation par niveau de diplôme antérieur

	(en %)		
	Infra-bac	Bac	Supérieur
Ariège	40,2	26,9	32,9
Aude	40,7	36,7	22,6
Aveyron	31,9	30,1	38,0
Gard	37,9	32,8	29,3
Haute-Garonne	36,4	28,1	35,5
Gers	49,5	17,1	33,4
Hérault	34,8	32,0	33,1
Lot	40,6	28,8	30,6
Lozère	29,0	24,2	46,9
Hautes-Pyrénées	35,8	35,5	28,7
Pyrénées-Orientales	36,5	36,9	26,7
Tarn	44,7	31,6	23,7
Tarn-et-Garonne	35,3	27,6	37,1
Occitanie	37,2	30,5	32,4
France métropolitaine	35,2	31,0	33,7

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Hommes



56,3%

Femmes



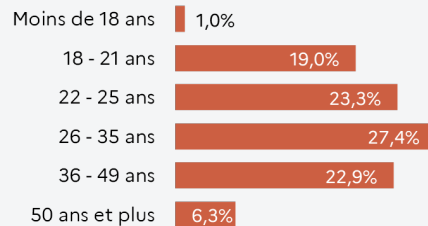
43,7%

Travailleurs
handicapés



2,5%

Répartition par tranche d'âge





Les contrats aidés en 2024 : entrées en PEC, CIE et Emplois francs

Source : Dares Bases CUI- France Travail

	PEC	CIE	Emplois francs
Ariège	129	70	53
Aude*	245	134*	88
Aveyron	84	12	42
Gard*	312	189*	311
Haute-Garonne	485	142	328
Gers	55	12	4
Hérault*	598	320*	461
Lot	103	16	3
Lozère	34	2	1
Hautes-Pyrénées	221	30	24
Pyrénées-Orientales*	405	325*	102
Tarn	158	29	100
Tarn-et-Garonne	200	28	42
Occitanie	3 029	1 309	1 559
France métropolitaine	39 928	9 343	23 935
Part Occitanie / France métropolitaine (en %)	7,6	14,0	6,5

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* Une expérimentation CIE-séniors a été déployée en 2024 sur quatre départements d'Occitanie particulièrement en difficulté sur le chômage des séniors : l'Aude, le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. L'objectif est de permettre aux demandeurs d'emploi de 55 ans et plus et aux demandeurs d'emploi de longue durée de 50 ans et plus de bénéficier de contrats aidés du secteur marchand.

Parcours emploi compétences (PEC) :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le parcours emploi compétences (PEC) est autorisé uniquement dans le secteur non-marchand (employeurs publics et associations). Il doit être mis en place pour au moins 9 mois.

Il prévoit :

- l'acquisition de compétences transférables qui répondent à des besoins du bassin d'emploi ou à d'autres métiers qui recrutent ;
- un accompagnement ;
- l'accès à la formation ;
- et une aide financière aux employeurs sélectionnés pour leur capacité d'insertion (entre 30 % et 60 % du Smic brut selon la décision du préfet de région).

Contrat Initiative Emploi (CIE) :

Contrat aidé dans le secteur marchand destiné aux jeunes éloignés de l'emploi de moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes reconnus travailleurs handicapés).

Emplois francs :

Dispositif d'aide à l'embauche d'une personne résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Le dispositif des emplois francs a pris fin le 31 décembre 2024.



Les contrats aidés en 2024 : publics entrant en PEC selon le département de l'employeur

Source : Dares Bases CUI- France Travail

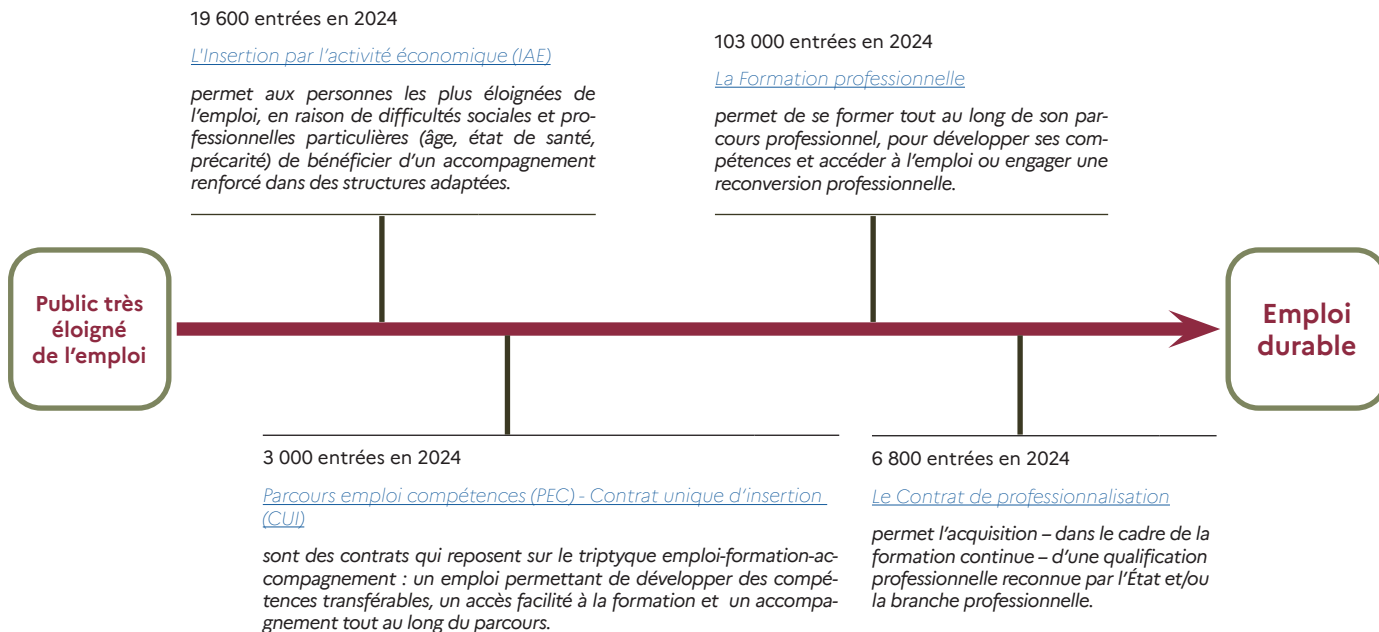
	Entrées	Caractéristiques des publics embauchés en PEC (en %)					
		Hommes	Femmes	Jusqu'à 30 ans	30 ans et plus	Travailleurs Handicapés	DELD*
Ariège	129	36,4	63,6	17,1	82,9	24,0	75,2
Aude	245	35,9	64,1	13,1	86,9	33,5	68,6
Aveyron	84	47,6	52,4	21,4	77,4	53,6	60,7
Gard	312	35,9	64,1	19,9	79,8	37,8	77,9
Haute-Garonne	485	32,0	68,0	24,9	75,1	27,0	73,8
Gers	55	38,2	61,8	20,0	80,0	45,5	65,5
Hérault	598	35,3	64,7	19,4	80,4	37,3	75,6
Lot	103	40,8	59,2	18,4	80,6	41,7	83,5
Lozère	34	38,2	61,8	8,8	91,2	61,8	55,9
Hautes-Pyrénées	221	31,7	68,3	14,0	86,0	34,8	69,7
Pyrénées-Orientales	405	42,0	58,0	18,5	81,7	25,2	66,2
Tarn	158	25,3	74,7	25,3	74,7	32,9	79,1
Tarn-et-Garonne	200	27,5	72,5	16,5	83,5	28,5	68,5
Occitanie	3 029	35,1	64,9	19,2	80,7	33,2	72,4
France métropolitaine	39 928	33,6	66,4	33,6	66,4	18,5	56,6
Part Occitanie / F.M. (en %)	7,6	7,9	7,4	4,3	9,2	13,6	9,7

* Demandeurs d'Emploi de Longue Durée.

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

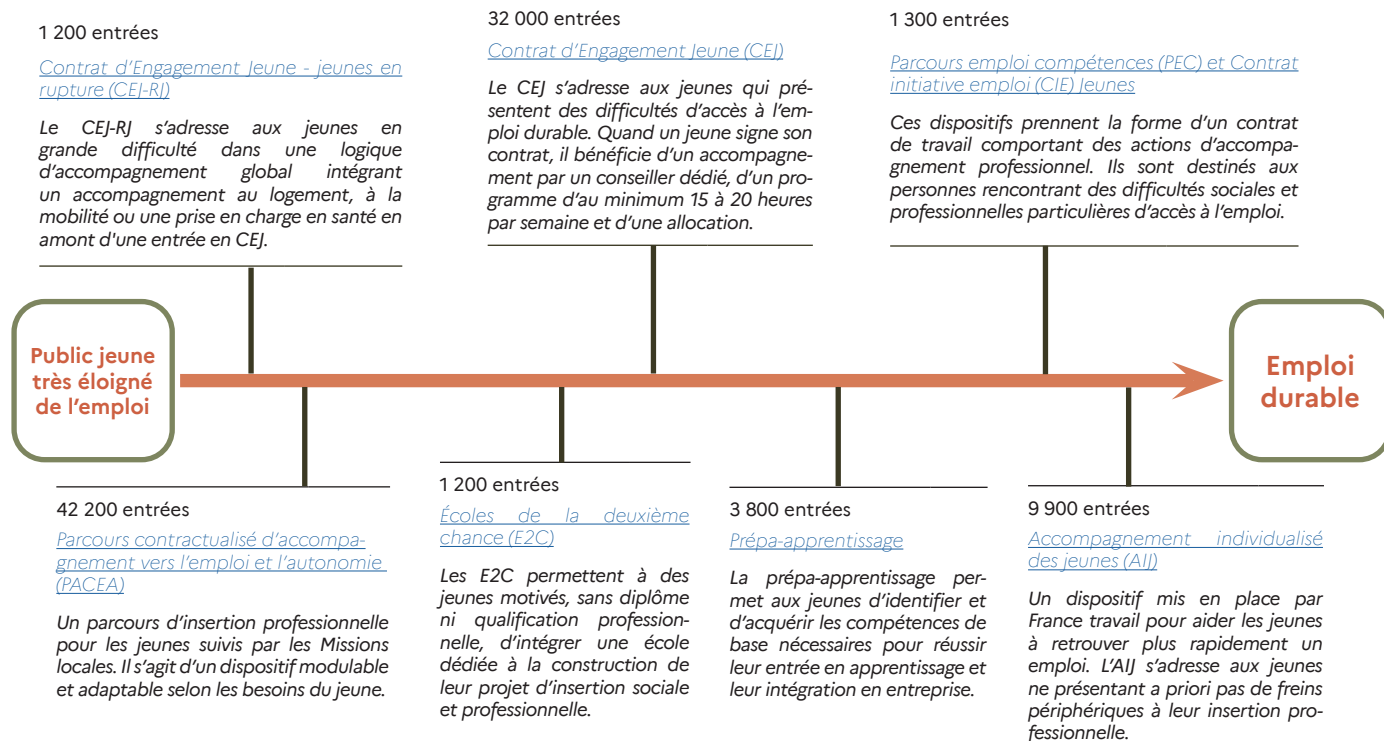


Les principaux dispositifs de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi





Les principaux dispositifs de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi à destination des jeunes





Les dispositifs à destination des jeunes en 2024 : nombre d'entrées dans les dispositifs

Sources : DGEFP, POP (Pacea, CEJ, AIJ) ; Dares, bases CUI (PEC Jeunes, CIE Jeunes)

	PACEA	CEJ		AIJ	CIE jeunes	PEC jeunes
		Missions locales	France Travail			
Ariège	371	568	232	432	14	31
Aude	1 813	1 568	500	380	27	90
Aveyron	587	655	345	362	19	12
Gard	4 328	3 017	1 169	1 080	55	141
Haute-Garonne	11 361	5 078	1 890	2 998	67	121
Gers	545	523	200	74	9	12
Hérault	11 458	5 681	1 633	2 403	89	227
Lot	412	614	198	285	15	15
Lozère	209	215	57	134	3	2
Hautes-Pyrénées	1 330	1 230	304	52	16	17
Pyrénées-Orientales	7 641	2 360	658	575	61	121
Tarn	1 400	1 435	523	711	31	29
Tarn-et-Garonne	706	982	342	407	23	23
Occitanie	42 161	23 926	8 051	9 893	429	841
France métropolitaine	231 948	200 353	85 440	105 832	10 778	7 395
Part Occitanie /France métropolitaine	18,2%	11,9%	9,4%	9,3%	4,0%	11,4%

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

Voir la description des dispositifs en page suivante.



Jeunes de moins de 26 ans accompagnés en Mission Locale en 2024

Source : ARML, i-Milo

	Ensemble des jeunes accompagnés	Évolution annuelle (en %)	Caractéristiques des jeunes accompagnés en Mission Locale (en %)						
			Niveau de formation infra CAP/BEP ¹	Résident en QPV ²	Résident en ZFRR ³	Femmes	Mineurs	En situation de handicap	Bénéficiaire du RSA
Ariège	1 926	+6,5	56,7	13,2	54,2	51,1	9,7	7,0	6,3
Aude	8 076	+2,8	57,6	17,5	25,3	47,1	10,5	5,8	7,3
Aveyron	2 589	-1,9	51,2	13,2	94,6	46,6	9,5	6,9	3,6
Gard	13 705	+0,7	55,4	25,0	5,3	44,9	10,1	4,5	1,0
Haute-Garonne	22 134	+4,5	51,5	16,3	7,0	48,1	6,6	7,9	3,1
Gers	2 203	-4,3	54,8	4,4	53,2	47,3	8,6	10,2	3,7
Hérault	28 477	-0,3	46,9	18,0	8,4	47,6	7,9	5,2	1,3
Lot	2 286	+0,4	58,6	1,8	89,9	45,6	12,0	4,5	6,3
Lozère	1 365	-4,1	57,3	3,3	94,4	47,1	10,5	4,9	1,5
Hautes-Pyrénées	4 451	-7,0	53,4	8,4	37,7	47,2	9,7	7,3	5,7
Pyrénées-Orientales	14 212	-0,9	53,4	12,7	11,7	46,8	8,5	4,3	4,8
Tarn	6 289	+1,6	52,2	14,3	39,1	47,6	9,6	5,7	11,3
Tarn-et-Garonne	3 928	+1,2	54,9	11,5	25,4	47,4	10,8	5,9	5,0
Occitanie	111 641	+0,7	52,1	16,0	19,3	47,2	8,6	5,9	3,7

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

1. Sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6^{ème} à 3^{ème}) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale

2. QPV : quartier prioritaire de la politique de la ville (cf. page 56)

3. ZFRR : zonage France ruralités revitalisation (ZFRR)

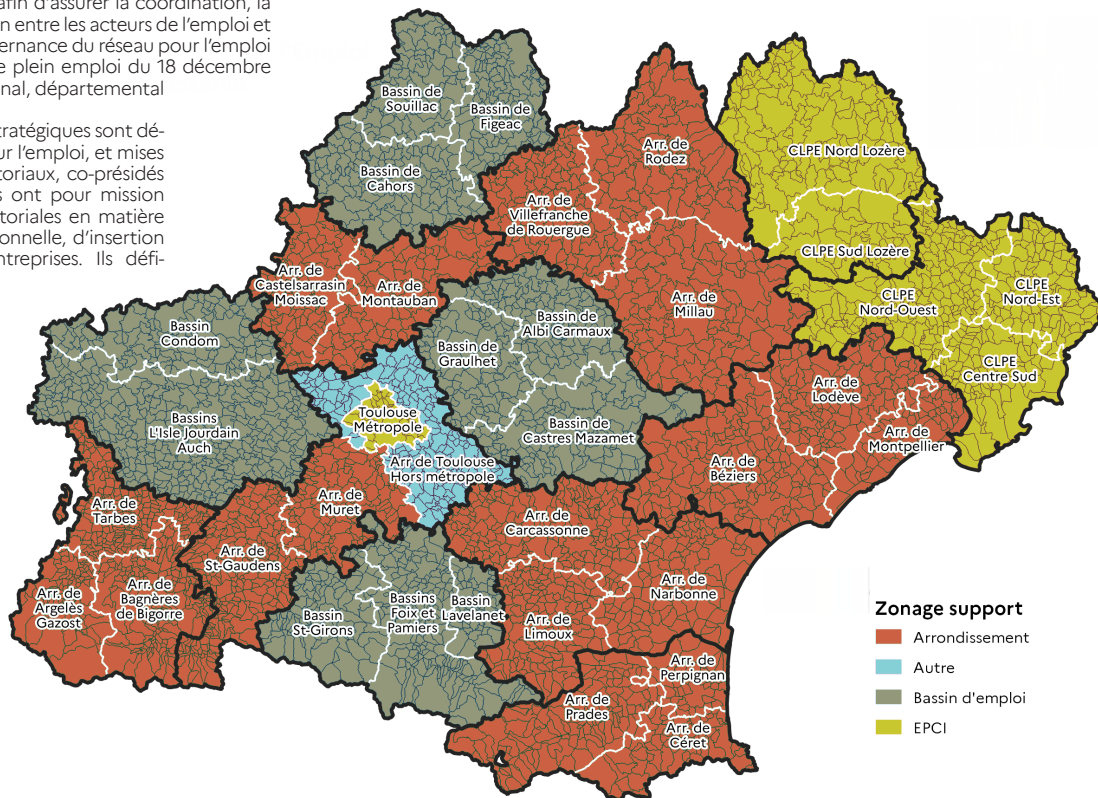


Périmètres des Comités locaux pour l'emploi (CLPE) en Occitanie

Source : | fond de carte ©IGN

Comités locaux pour l'emploi : afin d'assurer la coordination, la coopération et la co-construction entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion, une nouvelle gouvernance du réseau pour l'emploi a été instaurée par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, aux niveaux national, régional, départemental et local.

Dans ce cadre, les orientations stratégiques sont définies par le Comité national pour l'emploi, et mises en oeuvre par les comités territoriaux, co-présidés par l'État et les collectivités. Ils ont pour mission de coordonner les actions territoriales en matière d'emploi, de formation professionnelle, d'insertion et d'accompagnement des entreprises. Ils définissent des priorités d'action en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire. Leur composition prévoit une large représentation des collectivités territoriales, des partenaires sociaux au niveau régional et départemental et des membres du réseau pour l'emploi.





Insertion par l'activité économique en 2024 : les salariés en parcours d'insertion selon le type de dispositif et le département d'implantation de la structure

Source : Dares - Données provisoires

	Nombre de salariés*	Évolution annuelle (en %)	Répartition des salariés par SIAE (en %)			
			ACI	AI	ETTI	EI
Ariège	805	-2,5	70	16	0	14
Aude	1 801	-1,2	62	23	10	6
Aveyron	1 177	-4,8	23	70	6	1
Gard	2 054	-3,1	61	16	11	12
Haute-Garonne	2 975	-6,2	32	24	13	31
Gers	928	-6,0	52	26	16	6
Hérault	3 658	+3,7	37	27	20	15
Lot	654	-2,8	35	56	7	2
Lozère	451	-6,2	19	50	26	4
Hautes-Pyrénées	920	-9,4	59	24	11	6
Pyrénées-Orientales	1 812	-3,0	54	30	9	7
Tarn	1 439	-2,1	44	12	24	20
Tarn-et-Garonne	928	+3,1	54	17	23	6
Occitanie	19 602	-2,5	46	27	14	13

*Un salarié est considéré en insertion s'il a travaillé au moins une heure au cours de l'année (AI et ETTI) ou si son contrat est en cours (ACI et EI).

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une activité professionnelle pour faciliter leur retour vers l'emploi.

Quatre types de structures spécialisées dans l'insertion par l'activité économique (SIAE) conventionnées accueillent et accompagnent ces personnes avec l'aide financière de l'État :

- ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion),
- AI (Associations Intermédiaires),
- EI (Entreprises d'Insertion),
- ETTI (Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion).

Politiques d'emploi



Insertion par l'activité économique (IAE) en 2024 : les salariés en insertion

Source : Dares, Données provisoires

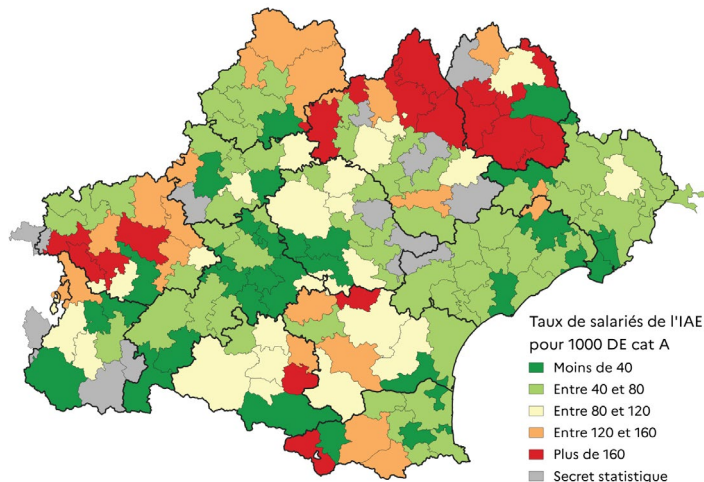
Les caractéristiques des salariés en parcours d'insertion par structure

	(en %)				
	ACI	AI	ETTI	EI	Ensemble IAE
Demandeurs d'emploi de longue durée	53	49	49	54	51
Bénéficiaires du RSA	53	23	19	33	38
Résidents d'un QPV	19	15	23	29	20
Travailleurs handicapés	10	9	5	9	9
Femmes	38	61	14	29	40
Non diplômés	30	34	35	36	33

Note de lecture : 53 % des salariés en ACI sont demandeurs d'emploi de longue durée et 15 % des salariés en AI résident dans un quartier prioritaire de la ville.

Taux de couverture par EPCI* : nombre de salariés de l'IAE pour 1000 demandeurs d'emploi de catégorie A

Source : Dares, Données provisoires ; France Travail-Dares | fond de carte ©IGN



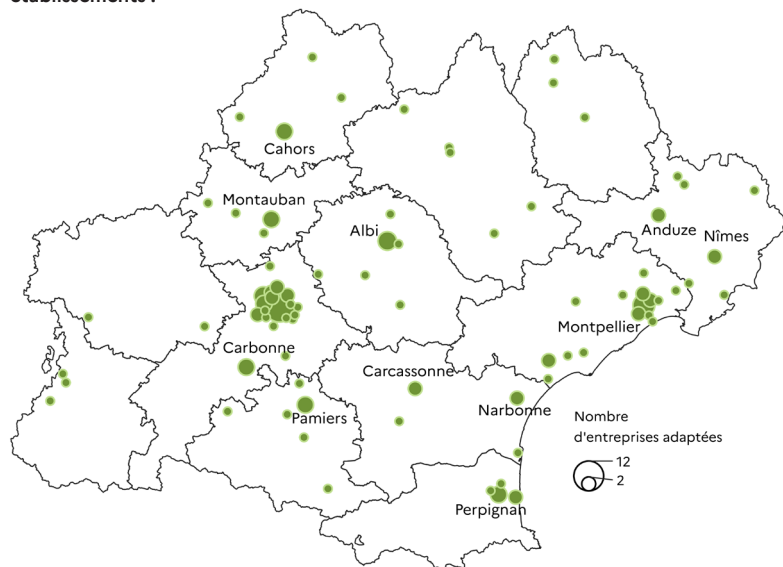
* Le lieu de travail des salariés de l'IAE peut se situer en dehors de l'EPCI où siège la structure employeuse. Par conséquent, le taux de salariés de l'IAE/EPCI est indépendant du nombre de SIAE pouvant être localisées sur le territoire concerné.



Les entreprises adaptées : implantation au 31 décembre 2024

Source : Drees pôle 3E / fond de carte ©IGN

Les communes d'implantation des établissements :



Nombre de structures et de postes Travailleurs handicapés (TH) en équivalent-temps plein (ETP) par département d'implantation :

	Entreprises	Etabl.	Nombre de travailleurs handicapés en ETP*
Ariège	6	11	95
Aude	4	4	56
Aveyron	5	5	159
Gard	9	11	216
Haute-Garonne	25	44	1 346
Gers	1	2	8
Hérault	23	23	424
Lot	2	2	9
Lozère	4	4	64
Hautes-Pyrénées	3	3	20
Pyrénées-Orientales	6	6	84
Tarn	7	9	109
Tarn-et-Garonne	5	6	114
Occitanie	100	130	2 704

* Travailleurs handicapés éligibles aux aides au poste

L'entreprise adaptée permet à un travailleur handicapé d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités. La spécificité de l'entreprise adaptée est d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés. Le travailleur handicapé a le statut de salarié et est soumis aux mêmes règles que les autres salariés.



Les organismes de formation en Occitanie

Source : DGEFP

Nombre de stagiaires formés en 2023 :

	Nombre de stagiaires	Évolution annuelle (en %)
Organismes de formation privés	2 041 130	+3,2
Organismes de formation publics	158 162	+4,9
Organismes de formation parapublics	35 491	-3,5
Ensemble	2 234 783	+3,2

Les spécialités de formation les plus suivies dans les centres de formations occitans en 2023

	Nombre de stagiaires	Évolution annuelle (en %)	Nombre d'heures stagiaires	Évolution annuelle (en %)
Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)	271 996	+20,3	3 065 592	+16,8
Santé	187 735	-6,9	11 431 682	+26,4
Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles	150 284	-1,6	4 666 250	-12,9
Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données	102 779	-5,9	3 579 829	-3,3
Enseignement, formation	94 662	+5,7	3 133 456	+4,8
Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités)	87 849	+97,2	2 012 956	+1,1
Formations générales	85 728	+26,5	3 054 388	+27,4
Transports, manutention, magasinage	82 033	-2,7	2 624 530	-7,1
Finances, banque, assurances	75 190	-17,1	2 061 020	-4,6
Commerce, vente	74 545	+0,0	7 235 613	-4,5

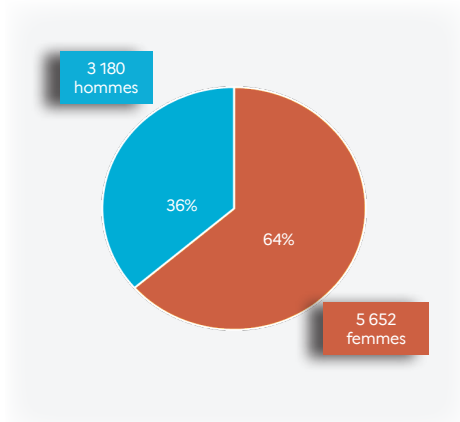


La validation des acquis de l'expérience (VAE) en Occitanie en 2023

Sources : Espaces conseil VAE Occitanie et Certificateurs publics Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

1- En amont de la VAE, personnes reçues en information conseil dans les espaces conseil VAE :

En 2023, 8 832 personnes ont été reçues en information conseil dans des espaces conseil VAE



2- Démarche VAE :

En 2023, 4 681 dossiers ont été déclarés recevables, soit une augmentation de 10% par rapport à 2022

Source : Certificateurs publics Occitanie - Traitement : Carif-Oref Occitanie

Dossiers recevables		Effectif	Part (en %)
Par sexe :	Femmes	3 288	70
	Hommes	1 393	30
Par certificateur	Ministère de l'Education Nationale	2 400	
	Ministère chargé de la Santé	790	
	Ministère chargé du social	717	
	Ministère de l'Enseignement Supérieur	349	
	Ministère du Travail	302	
	Ministère de l'Agriculture	123	
	Ministère de la Culture	NC	
	Chambres consulaires	NC	
	Ministère Sport, animation	NC	
Ensemble		4 681	
Par statut des candidats :	Demandeurs d'emploi	1 088	23
	Salariés	3 156	67
	Non salariés	96	2
	Sans activité professionnelle	161	3
	NC*	180	4

* Les ministères chargés de la santé, du social, des sports, de l'animation et de la culture ne précisent pas, ou partiellement, les statuts des candidats.



La validation des acquis de l'expérience (VAE) en Occitanie en 2023

Sources : Certificateurs publics Occitanie, traitement Carif-Oref Occitanie

Passage devant jury et validation par certificateur

	Nombre de passages devant jury	Validation totale	Validation partielle	Aucune validation
Ministère Education nationale	1 278	880	241	157
Ministère Santé	790	223	324	243
Ministère des solidarités	338	338	NC	NC
Ministère de l'Enseignement Supérieur	238	206	22	1
Ministère du Travail	151	124	21	6
Ministère de l'Agriculture	66	48	10	8
Ensemble*	2 861	1 819	618	415
Répartition	100%	63%	22%	15%

* Les données en provenance des Chambres consulaires, du ministère chargé de la Culture et du ministère chargé des sports, de l'animation ne sont pas disponibles

Top 3 des certifications vues en jury :

	Niveau	Total
Diplôme d'Etat (DE) d'aide soignant	4	476
DE d'auxiliaire de puériculture	4	296
DE d'Accompagnant éducatif et social	3	296

Niveaux de formation :

Niveau 3 : CAP, BEP

Niveau 4 : Bac

Niveau 5 : Bac+2 (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Niveau 6 : Bac+3 (Licence, licence professionnelle), Bac+4 (Maîtrise, master 1)

Niveau 7 : Bac+5 (Master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur)

Niveau 8 : Bac+8 (Doctorat, habilitation à diriger des recherches)

Diplômes obtenus par niveau*

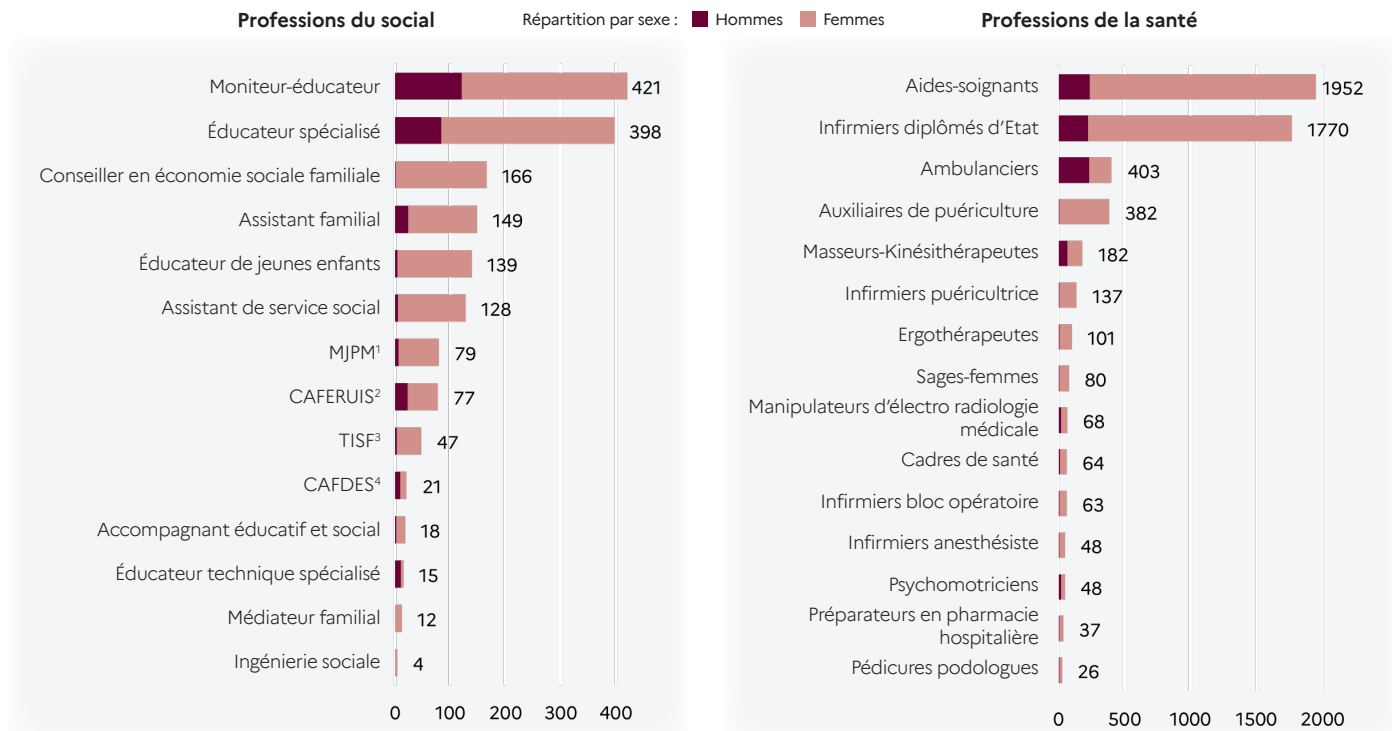
	Nombre	Part (en %)
Sans	1	0
Niveau 3	397	22
Niveau 4	580	32
Niveau 5	309	17
Niveau 6	423	23
Niveau 7 / 8	109	6
Ensemble*	1 819	100

* hors Ministère du Travail qui n'a pas communiqué les chiffres



Formation aux professions sociales et de santé : nombre de diplômés en Occitanie en 2023

Source : Drees, enquête Ecoles 2023 - diplômes délivrés y compris Validation des Acquis de l'Expérience partielle



1. Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

2. Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale.

3. Technicien de l'intervention sociale et familiale

4. Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement et de service d'intervention sociale



Fonds Social Européen + 2021-2027 : programmation financière au 07/05/2025

Source : Dreets Occitanie, FSE (gestion DREETS Occitanie)

Priorités FSE :

	Crédits FSE disponibles	Montant FSE programmé	Taux de programmation (en %)	Nombre d'opérations programmées
Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail, des plus vulnérables et des exclus	121 883 232 €	70 478 519 €	58	501
Priorité 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative	38 681 217 €	11 386 610 €	29	51
Priorité 3 : Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper les mutations économiques	10 300 000 €	2 727 395 €	26	16
Priorité 4 : Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain	2 254 360 €			0
Priorité 6 : Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants	1 000 000 €			

Indicateurs cadre de performance :

	Nombre de personnes accompagnées	Cible 2024	Taux de réalisation (en %)	Cible 2029	Taux de réalisation (en %)
Chômeurs ou inactifs	55 167	28 150	196	93 804	59
Chômeurs de longue durée	18 808	8 668	217	28 810	65
Participants en situation de handicap	6 811	3 888	175	12 959	53
Salariés en insertion	11 152	6 317	177	21 057	53
Personnes en exclusion du logement	1 587	728	218	2 421	66
Chômeurs ou inactifs (- de 30 ans)	4 469	14 463	31	47 892	9
Participants en formation	2 917	3 562	82	11 872	25



RELATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Relations professionnelles
Santé et sécurité au travail



Activité prud'homale en 2024 par juridiction : nombre d'Affaires Nouvelles (AN), nombre d'Affaires Terminées (AT) et Durée moyenne de traitement (Dm) en mois hors référés (procédure d'urgence contradictoire)

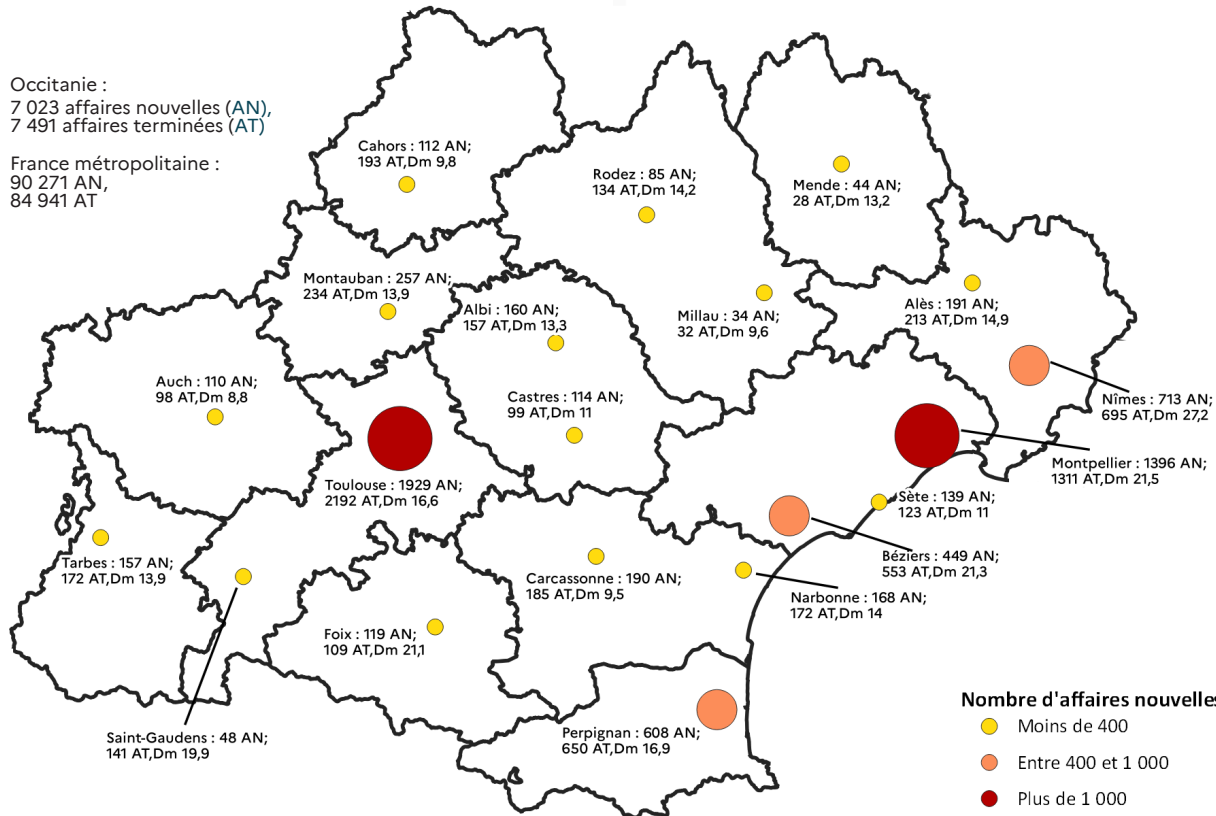
Source : Ministère de la Justice/SG/SDSE - Exploitation statistique du répertoire général civil - fond de carte ©IGN

Occitanie :

7 023 affaires nouvelles (AN),
7 491 affaires terminées (AT)

France métropolitaine :

90 271 AN,
84 941 AT





Négociation collective en 2023 en Occitanie

Source : Dares - base statistique des accords 2023 définitive

Les 5 principaux thèmes des accords déposés
(plusieurs thèmes possibles par accord)

	Nombre d'accords *	Nombre d'accords hors accords exclusifs épargne salariale	dont signés par un délégué syndical ou un représentant du personnel**	Epargne salariale	Rémunération	Durée et aménagement du temps de travail	Droit syndical et représentation du personnel	Egalité professionnelle
Ariège	148	90	81%	60	29	43	14	9
Aude	276	158	89%	120	42	65	36	17
Aveyron	329	212	86%	122	70	94	32	19
Gard	634	394	89%	246	131	159	71	61
Haute-Garonne	2 177	1 350	89%	853	351	524	322	119
Gers	204	129	91%	77	38	47	20	19
Hérault	1 185	717	87%	481	243	303	139	80
Lot	147	96	90%	54	36	52	15	13
Lozère	45	25	76%	22	6	10	3	6
Hautes-Pyrénées	215	141	89%	77	50	50	27	21
Pyrénées-Orientales	390	254	85%	145	81	119	54	36
Tarn	350	201	86%	155	65	87	32	36
Tarn-et-Garonne	265	155	81%	115	44	70	32	10
Occitanie	6 365	3 922	87%	2 527	1 186	1 623	797	446

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

* accords initiaux et avenants.

** à l'exclusion des accords ratifiés aux 2/3 dans les entreprises de moins de 50 salariés.



Maladies professionnelles* en Occitanie en 2023

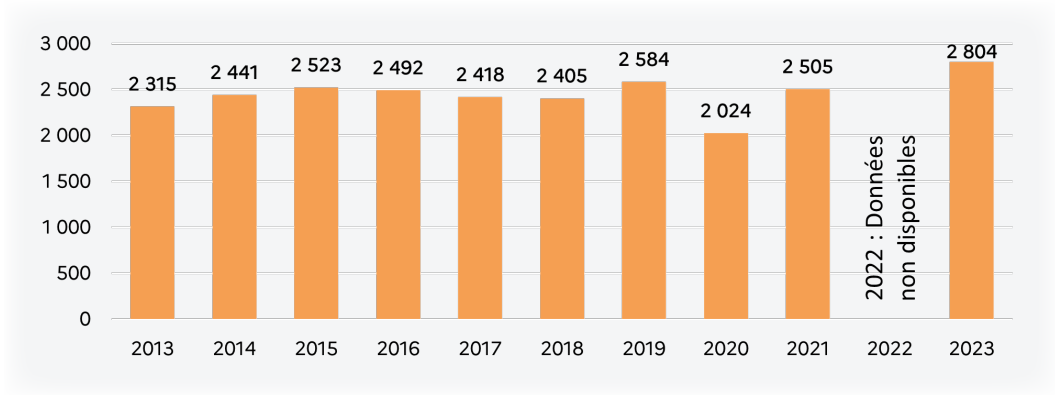
Sources : CARSAT LR et MP / CCMSA

		Nombre de M.P.*	Répartition par typologie de maladie professionnelle (en %)						
			Affections péri articulaires	Lombalgies (port de charges)	Amiante	Surdité	Lombalgies (vibrations)	Dermites, eczéma, asthmes	Autres**
Régime général	Ex Languedoc-Roussillon	1 172	86,2	3,6	3,2	0,3	1,1	1,1	4,6
	Ex Midi-Pyrénées	1 632	82,5	4,9	1,0	0,5	1,3	0,4	9,3
	Occitanie	2 804	84,0	4,4	1,9	0,4	1,2	0,7	7,3
Régime agricole	Occitanie	335	80,9	2,3	**	**	4,5	0,7	11,6

* maladies professionnelles (M.P.) déclarées et reconnues

** faibles pourcentages intégrés à la catégorie "autres"

Évolution du nombre de maladies professionnelles entre 2013 et 2024 (régime général)





Accidents du travail en 2023

Sources : CARSAT LR et MP / CCMSA

	Régime général		Régime agricole	
	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Indice de fréquence	Nombre d'accidents du travail avec arrêt (salariés agricoles)	Indice de fréquence
Ariège	1 134	36,1	81	27,8
Aude	3 195	42,5	471	38,1
Aveyron	2 479	37,4	439	45,3
Gard	6 255	39,3	600	30,9
Haute-Garonne	13 445	26,5	293	24,0
Gers	1 375	36,8	312	29,1
Hérault	12 178	37,0	713	31,9
Lot	1 383	34,9	152	27,2
Lozère	745	41,1	290	142,0
Hautes-Pyrénées	1 767	33,7	86	27,7
Pyrénées-Orientales	4 311	41,0	525	36,7
Tarn	3 418	40,3	300	30,6
Tarn-et-Garonne	2 352	43,2	213	15,3
Occitanie	54 037	34,6	4 475	32,3
France	604 565	30,9	nd	nd
Part Occitanie/France	8,9%			

Note de lecture par colonne : les valeurs extrêmes sont en caractères gras.

L'indice de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés. L'effectif salarié retenu pour le régime agricole est une moyenne trimestrielle.





ZOOM SUR...

Activité du Pôle C
Activité de l'inspection du travail
Contrôle de la formation professionnelle

Zoom sur...



L'activité des services de la Concurrence, de la Consommation, de la Répression des Fraudes et de la Métrologie en Occitanie en 2024

Source : Drets Occitanie Pôle C

Des missions assurées par 3 services et 2 brigades :

Concurrence Consommation et Répression des Fraudes :

- Service de la commande publique
- Brigade des relations interentreprises
- Brigade d'enquêtes vins et spiritueux
- Service pilotage, appui technique, animation des DD(ETS)/PP
- Détection des pratiques anticoncurrentielles (notamment dans les marchés publics)
- Contrôle des règles de transparence (facturation, CGV, conventions)
- Contrôle du respect de l'équilibre des relations commerciales et des délais de paiement
- Contrôle de la qualité, de la conformité et de la loyauté des produits (vins, fruits et légumes)
- Coordination et soutien de l'action des directions départementales inter-ministérielles pour la protection économique et la sécurité des consommateurs

Un Service de métrologie légale :

- Contrôle de la conformité des instruments de mesure réglementés (utilisés lors de transactions commerciales ou pour garantir le respect d'une obligation : balances, pompes à essence, taximètres, ...)
- Contrôle des organismes agréés (en charge de la vérification périodique des instruments de mesure, ainsi que des fabricants, réparateurs ou importateurs de ces instruments)

42 agents Concurrence Consommation et Répression des Fraudes (CCRF)

dont 35 agents enquêteurs

Activités de la CCRF en 2024 :

588 visites d'établissements

246 prélèvements de produits alimentaires

3 541 courriers et courriels réceptionnés

123 dossiers pénaux transmis au Parquet

10 amendes administratives notifiées en matière de délais de paiement pour un montant total de **1 055 210 €**



14 agents de la métrologie légale

Activités de la métrologie légale en 2023 :

294 visites de surveillance d'organismes

1 800 sites détenteurs contrôlés

6 061 instruments contrôlés

13% faisant l'objet de constats de non-conformité

27 amendes administratives pour un montant total proposé de **21 000 €**





Source : Dreets Occitanie Pôle C / fond de carte ©IGN

Le service métrologie de la DREETS a réalisé en 2024 une opération régionale de contrôle sur les instruments de mesure réglementés détenus par les acteurs de la filière déchets en charge de la collecte, du transport, des étapes de tri et pré-traitement jusqu'à l'élimination des déchets ou de la valorisation (énergétique, organique ou matière). Cette opération a permis de contrôler 100 sites soit 199 instruments.





L'activité de l'inspection du travail en Occitanie en 2024

Source : DREETS Occitanie Pôle T, Wiki'T via DELPHES NG | Fond de carte ©IGN

20 Unités de contrôle (UC) de l'inspection du travail et

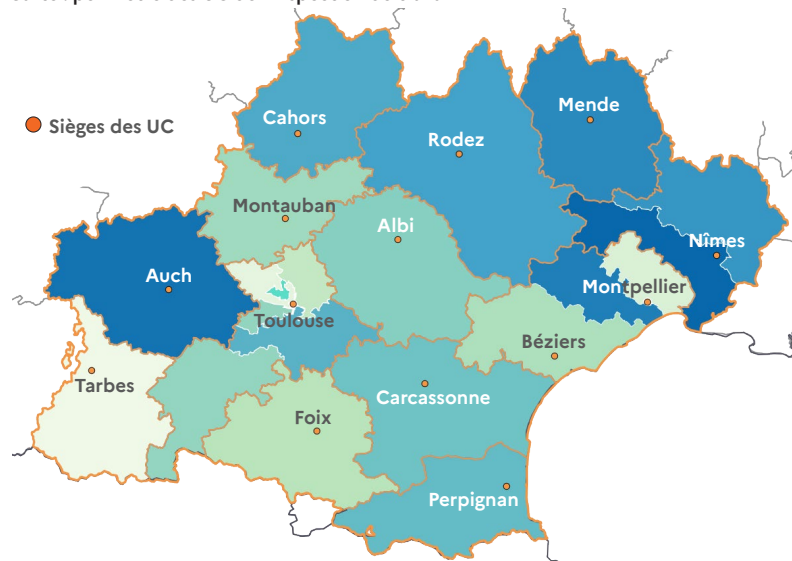
1 Unité Régionale de Contrôle "Travail Illégal" (URACTI)

21 Responsables d'Unités de Contrôle (UC)

147 Inspecteurs et contrôleurs du travail

48 Assistants de contrôle

Carte : périmètre des UC de l'inspection du travail



Activité de l'inspection du travail en DREETS et en DDETS/PP

21 554 interventions, dont :

5 836 interventions sur chantiers ayant donné lieu à :

1 907 suites sur le risque de chute de hauteur

473 suites sur la prévention des risques liés à l'amiante

23 746 suites à interventions, dont :

17 482 observations écrites

674 décisions d'arrêts ou reprise de travaux

589 rapports

562 procès-verbaux transmis aux parquets

529 mises en demeure

21 médiations dans les conflits collectifs

53 signalements au Parquet

146 décisions d'amendes administratives prononcées (PSI et hors PSI) pour un montant total de

1 155 780 €

18 Sites de renseignement en droit du travail

40 Agents de renseignement en droit du travail

Activité des services de renseignement

57 112 demandes de renseignement traitées, et dûment enregistrées dans le système d'information

75 % des demandes proviennent des salariés

74,5 % des questions portent sur le contrat de travail



L'activité du Service Régional de Contrôle de la Formation professionnelle en 2024

Source : Drets Occitanie

Au sein du Pôle Entreprises Emploi Economie le service régional de contrôle de la formation concourt à la lutte contre la fraude aux fonds de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

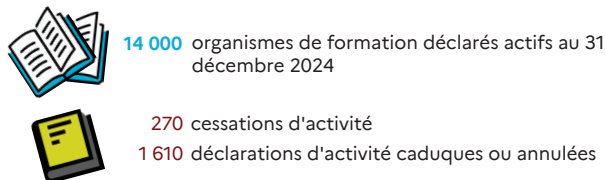
12 agents, dont

8 agents dédiés au contrôle

Il instruit les demandes de déclarations d'activité (DA) en qualité de prestataire de formation professionnelle :



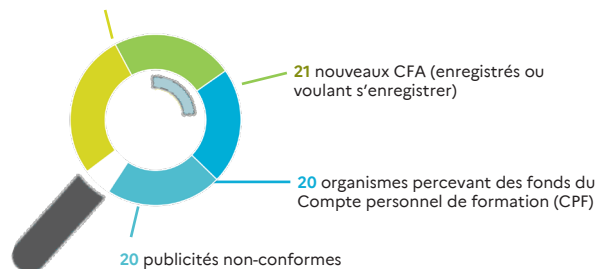
Il assure la gestion du fichier public des organismes de formation :



Il contrôle l'utilisation conforme des fonds de la formation professionnelle (Etat, Conseil Régional, France Travail, OPCO, FAF, CPF) :

91 contrôles engagés en 2024 dont :

25 organismes souhaitant être enregistrés



Les contrôles clôturés ont donné lieu à des sanctions financières pour un montant de 2 128 430 euros





- 1 Quelle part de la population de France métropolitaine réside en Occitanie en 2021 ? 9 %, 19 % ou 29 % ?
- 2 Quelle part des 64 médailles tricolores (France entière) des J.O. 2024 a été remportée par les athlètes d'Occitanie ? 9 %, 39 % ou 99 %
- 3 Qu'est-ce qui distingue les termes "France entière" et "France métropolitaine" ? (une seule réponse juste) : 1- La France entière inclut les départements français du continent européen plus les îles ; 2- La France métropolitaine se compose de tous les départements français situés en Europe ; 3- La France entière englobe l'ensemble des territoires francophones de la planète.
- 4 Deux circonscriptions d'Occitanie comptent parmi les cinq circonscriptions les plus peuplées de France. Dans quel(s) département(s) se situent-elles ? La Haute-Garonne, l'Aude, l'Hérault ?
- 5 Qu'est-ce qu'une carte isochrone ? (une seule réponse juste) : 1- L'équivalent de la carte Pikachu dans un célèbre jeu US. 2- Une carte de représentation des données dans une seule couleur. 3- Une représentation cartographique des temps de trajet.
- 6 En 2024, ont eu lieu des élections législatives anticipées. La taille et le nombre des circonscriptions françaises n'ayant pas été modifiés, trente-cinq députés d'Occitanie sortants ont été réélus, dont six ont retrouvé leur siège dès le 1^{er} tour. Trois élus de la précédente législature n'ont pas brigué de nouveau mandat, tandis que quatre anciens députés ont fait leur retour sur les bancs de l'Assemblée Nationale. En revanche, onze députés sortants ont tenté leur réélection sans succès, dont quatre se sont désistés entre les deux tours. Si l'on additionne le nombre de députés élus au 1^{er} tour à celui des députés battus au 2^d tour, puis que l'on soustrait le nombre de députés ne s'étant pas présentés, on obtient le nombre de députés élus pour la première fois. Sachant que ce nombre correspond à un cinquième du total de députés d'Occitanie augmenté de 0,2, combien l'Occitanie compte-t-elle de représentants de la Nation à la chambre basse ?
- 7 Quel est l'âge moyen des députés de la XVII^{ème} législature (en juin 2025) ? 40 ans ? 50 ans ? 60 ans ?
- 8 Qui a dit : « Il n'est pas de problème important qu'une absence de solution ne finisse par résoudre... » Albert Einstein, mathématicien, physicien, scientifique (1879 - 1955) ; Henri Queuille, médecin, résistant, homme politique (1884-1970) ; Confusius, philosophe chinois (-551 av. J.C.-479 av. J.C.).
- 9 L'Occitanie, plutôt pain au chocolat ou plutôt chocolatine ?
- 10 Au bout du compte, pour combien de députés les électeurs d'Occitanie ont-ils voté en 2024 ? 13, 49 ou 130 ?



Sources : Dreetts, Insee, info.gouv.fr, assemblee-nationale.fr, datan.fr, francaisdenosregions.com, Wikipédia, ..

1. L'Occitanie représente 9,2 % de la population métropolitaine (source Insee, Recensement de la population 2021). C'est la 4^{ème} région de France métropolitaine par le nombre d'habitants.
2. 39%. Avec 22 médailles, les athlètes d'Occitanie ont remporté plus d'un tiers des médailles tricolores lors des Jeux Olympiques 2024. Ce palmarès place l'Occitanie dans le top 12 mondial devant l'Espagne, le Brésil ou la Suède.
3. Réponse 2 : La France métropolitaine se compose des 96 départements du continent européen, y compris la Corse. La France entière leur adjoint les départements et régions d'outre-mer (des îles et archipels essentiellement, mais aussi la Guyane, située sur le continent américain). L'Hexagone désigne généralement la France métropolitaine sans la Corse.
4. La Haute-Garonne : avec plus de 164 000 habitants chacune - contre 120 600 en moyenne nationale - les 2^{ème} et 6^{ème} circonscriptions se classent respectivement au 2^{ème} et 4^{ème} rang des circonscriptions les plus peuplées de France selon les données du recensement de la population 2021 (RP2021). Les 1^{ère}, 3^{ème} et 5^{ème} places sont occupées par des circonscriptions de Loire-Atlantique.
5. Réponse 3 : Le terme « isochrone » vient du grec « iso » (égal) et « chronos » (temps). Une carte isochrone est une représentation cartographique qui montre les lieux accessibles depuis un point donné. Ces cartes sont souvent utilisées pour visualiser les temps de trajet moyens en voiture, en transports en commun, à pied ou en vélo. Le site public français de cartographie www.geoportail.gouv.fr, grâce à ses outils, offre la possibilité de créer sa propre carte isochrone.
6. L'Occitanie compte 49 députés à l'Assemblée nationale, sur un total de 577 sièges (un élu par circonscription). Le nombre et le périmètre des circonscriptions n'ayant pas été modifié, le nombre des représentants de la Nation reste identique d'une législature à l'autre, soit : 35 députés sortants réélus + 11 sortants non réélus + 3 députés sortants ne se représentant pas = 49. Le nombre (ainsi que le périmètre) des circonscriptions peut être modifié par le code électoral, sur des bases démographiques, mais il reste limité par la Constitution à 577 (article 24) depuis la Loi constitutionnelle du 23 juillet 2008. Le dernier redécoupage a été ratifié en 2010 par les deux chambres du Parlement.
7. L'âge moyen des députés est de 50 ans en juin 2025. C'est 7 ans et demi de plus que l'âge moyen des Français (données provisoires, Insee) et 11 ans de moins que les sénateurs. La moitié des députés a moins de 52 ans.
8. Henri Queuille. Figure emblématique du radicalisme républicain, profondément attaché à la démocratie parlementaire et au développement du monde rural, il fut vingt et une fois ministre et trois fois président du Conseil sous les III^e et IV^e Républiques. Son approche pragmatique et prudente visait à maintenir un fonctionnement institutionnel stable dans une période minée par les divisions partisans et une instabilité gouvernementale chronique.
9. Plutôt Chocolatine. Une étude linguistique de 2017 (10 000 répondants francophones), indique que le terme "chocolatine" prédomine dans sept départements occitans, l'expression "pain au chocolat" étant majoritaire en Lozère, dans le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales. L'usage du mot "chocolatine" demeure toutefois circonscrit au Sud-Ouest de la France.
10. 130 députés. Les électeurs d'Occitanie ont voté aux élections européennes de juin 2024 pour les 81 députés français du Parlement européen, puis pour 49 députés de l'Assemblée nationale aux élections législatives anticipées de juin-juillet 2024.



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités**



1 place Emile Blouin
CS 90007 - 31952 Toulouse cedex 9
Tél : 09 88 88 80 80
Mél : dreets-oc.direction@dreets.gouv.fr